

LES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE ARABE

**RAPPORT ANNUEL
1986**

**ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES LIBERTES
DEMOCRATIQUES DANS LE MONDE ARABE**



L'HARMATTAN

Institut kurde de Paris

100 Fr

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

**LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE ARABE**

Rapport 1986

Institut kurde de Paris

ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES DEMOCRATIQUES DANS LE MONDE ARABE

UNE ASSOCIATION INDÉPENDANTE QUI AGIT :

- * POUR LA LIBERTÉ D'OPINION ET D'EXPRESSION POUR TOUS LES CITOYENS.
- * POUR LA LIBÉRATION DES DÉTENUS D'OPINION.
- * POUR DES PARTIS, DES SYNDICATS, DES ASSOCIATIONS ET UNE PRESSE LIBRES.
- * POUR LE DROIT A L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES ARABES ET NOTAMMENT DU PEUPLE PALESTINIEN.
- * POUR LE DROIT DES CITOYENS AU PAIN, AU LOGEMENT, À LA SANTÉ ET À L'ÉDUCATION.

VOUS POUVEZ AGIR, VOUS POUVEZ :

- * ENVOYER DES INFORMATIONS, DES TÉMOIGNAGES, DES POINTS DE VUE...
- * FAIRE DES DONS.
- * VOUS ABONNER AU BULLETIN (6 NUMÉROS/AN)
 - TARIF NORMAL 100 F
 - TARIF DE SOUTIEN 200 F
- * ADHÉRER À L'ASSOCIATION : 150 F par an, abonnement inclus
- * PARTICIPER À UNE COMMISSION :
 - COMMISSION D'INFORMATION
 - COMMISSION DES LIBERTÉS
 - COMMISSION DES DROITS DE LA FEMME
 - COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

CORRESPONDANCE : 67 rue de Dunkerque

75009 Paris — Tél : 42.82.07.31

COMPTE BANCAIRE : 01892534 BNP PARIS BLANQUI

INSTITUT KURDE DE PARIS

Bibliothèque

Reçu le 30/04/2021

LES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE ARABE

Rapport annuel
1986

IV.7738

Institut Kurde de Paris
Bibliothèque
Fonds Mirella Galletti

Institut Kurde de Paris
Bibliothèque
Fonds Mirella Galletti

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES
LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES
DANS LE MONDE ARABE

67 rue de Dunkerque
75009 — Paris

**

L'Harmattan
5-7 rue de l'École-Polytechnique
75005 — Paris

Déjà parus :

- *Les Droits de l'Homme dans le Monde arabe, Rapport 1984*,
édition brochée, Paris, 1984.
- *Les Droits de l'Homme dans le Monde arabe, Rapport 1985*,
L'Harmattan, Paris, 1985.

Institut kurde de Paris

© L'Harmattan, 1986
ISBN : 2-858-02696-3

PRÉAMBULE

L'année 1985 aura été marquée par l'aggravation des conflits que connaît la région *, et par la multiplication des actes de terreur.

Début octobre 1985, l'aviation israélienne bombardait les locaux de l'OLP à Hammam-Chott, dans la banlieue de Tunis. Ce raid visait la personne de Yasser Arafat, qui devait présider une réunion à l'heure du raid. Si le président de l'OLP a échappé à cet attentat, 74 personnes, dont 18 Tunisiens, sont tombées sous les bombes israéliennes. Le bombardement a occasionné de nombreux dégâts matériels.

En bombardant des objectifs en Tunisie, à des milliers de kilomètres de Tel-Aviv, Israël franchit un nouveau pas dans le terrorisme d'État, dans la chasse aux Palestiniens et dans les violations des normes internationales. Au départ, Israël s'était constitué en chassant des centaines de milliers de Palestiniens de leur terre de Palestine. Ensuite, ce fut l'occupation et la colonisation de la Cisjordanie et de Gaza, ainsi que l'annexion de Jérusalem-Est et du Golan syrien. Récemment, c'était l'occupation du Liban et le maintien d'une bande frontalière sous domination israélienne. A partir

* Nous couvrons autant que possible et selon la richesse de nos informations, les 22 pays de la Ligue arabe.

de cette bande, Israël se livre à des bombardements, des incursions et des ratissages au Liban.

Le raid israélien sur Tunis a été condamné par le Conseil de Sécurité de l'ONU ; les États-Unis qui avaient, au début, qualifié ce crime « *d'acte de légitime défense* » se sont abstenus.

En représailles à ce raid, un commando palestinien a pris le contrôle d'un paquebot italien, l'*« Achille-Lauro »* ; les pirates n'ont pas hésité à assassiner froidement un plaisancier américain de confession juive. Ainsi tombait une nouvelle victime du confessionnalisme et de l'intolérance. Les pirates de l'*« Achille-Lauro »*, qui s'étaient rendus aux autorités égyptiennes, ont été mis dans un avion à destination de Tunis pour être « jugés » par l'OLP. Cependant, la chasse américaine, basée en Italie, a intercepté l'avion et l'a contraint à se poser à Rome où les pirates ont été livrés à la justice italienne.

Cet horrible feuilleton se terminera, en décembre 1985, par un effroyable massacre de civils dans les aéroports de Rome et de Vienne...

L'Association tient tout d'abord à s'incliner devant les victimes innocentes du raid sur Tunis, de l'*« Achille-Lauro »* et des aéroports de Rome et de Vienne. Ensuite, elle tient encore une fois à dénoncer avec vigueur le recours au terrorisme, et en particulier au terrorisme d'État, pratiqué par les Israéliens.

Les Palestiniens, pourchassés jusqu'à Tunis, ont subi un autre assaut meurtrier au Liban. La milice Amal et la 6^e Brigade de l'armée libanaise, soutenues par la Syrie, se sont livrées, en mai et juin 1985, à une attaque en règle contre les camps de Sabra, Chatila et Borj El Brajneh. Le bilan des combats est lourd : un millier de morts et environ 3 500 blessés, sans parler des dégâts matériels.

Devant cette intensification des attaques anti-palestiniennes, l'Association tient à réaffirmer sa position en faveur des droits nationaux du peuple palestinien. Elle appelle l'opinion publique française et internationale à se tenir aux côtés de ce peuple opprimé, et à agir pour une solution équitable d'un conflit qui épouse les forces des populations du Moyen-Orient.

Un autre conflit qui épouse les forces de deux grands pays, qui les détourne de leurs problèmes essentiels et qui sert de prétexte à une aggravation de la répression : la guerre Irak-Iran. Des milliers d'Irakiens et d'Iraniens sont encore tombés en 1985 ; d'énormes dégâts ont été causés par la « *guerre des villes* » que se sont livrés les deux belligérants.

Concernant l'Irak — pays de la Ligue arabe — la poursuite du conflit a servi de prétexte à une aggravation sensible de la répression : arrestations, tortures, exécutions sommaires, villages rasés dans le Kurdistan, etc.

L'Association tient à réaffirmer sa position en faveur de l'arrêt de cette guerre meurtrière.

Parallèlement à l'aggravation des conflits, l'Association note, malheureusement, une détérioration de l'état, déjà lamentable, des libertés individuelles et collectives dans les pays arabes. De très nombreux citoyens sont arrêtés et emprisonnés en raison de leurs opinions.

Au cours de l'année, l'Association a recensé des arrestations dans 16 des 22 pays notamment en Mauritanie, en Tunisie, au Soudan, en Égypte, dans les territoires palestiniens occupés, en Jordanie, en Syrie, en Irak, en Arabie Saoudite, au Koweit, au Yémen du Sud, au Bahrein, à Oman et au Liban.

Le nombre des détenus politiques est impressionnant : il y aurait 100 000 détenus politiques en Irak, 10 000 en Syrie, 3 500 dans les territoires de la Palestine occupée, etc.

Les services de sécurité continuent à pratiquer la torture pour arracher des aveux. Au cours de l'année 1985, l'Association a relevé des témoignages faisant état de tortures au Maroc, en Algérie, en Jordanie, dans les territoires palestiniens occupés, en Syrie, en Irak, en Arabie Saoudite, au Yémen du Sud et en Libye.

L'Association tient à porter à la connaissance de l'opinion que certains régimes ne se donnent même pas la peine de déférer les détenus devant les tribunaux et les laissent moisir en prison sans inculpation ni jugement : c'est le cas de l'Irak, de l'Arabie Saoudite, de la Syrie, de la Libye et du sultanat d'Oman.

L'Association lance un appel pour que les personnes détenues dans de telles conditions soient traduites devant la

justice ou libérées. L'Association signale le cas de l'ancien président de la République syrienne, le docteur Nouredine Al Atassi, détenu sans inculpation ni jugement depuis plus de seize ans.

L'Association tient également à dénoncer l'expulsion par les autorités libyennes de près de 30 000 travailleurs tunisiens, égyptiens, maliens, etc. Ces expulsions se sont déroulées dans des conditions particulièrement inhumaines : mauvais traitements, économies et biens saisis, passeports confisqués, etc.

D'autres pays, tels le Koweit ou Bahrein, ont également procédé à des expulsions massives de travailleurs étrangers. Les raisons invoquées pour expulser des milliers d'hommes et de femmes (crise économique, motifs politiques, etc.) ne justifient nullement les violations de la dignité humaine et le non-respect des droits de ces travailleurs qui ont le plus souvent accompli dans ces pays les tâches les plus ingrates.

L'Association s'inquiète également des atteintes à la liberté de la presse.

Dans la plupart des pays arabes, la presse ne jouit d'aucune liberté et les citoyens ne peuvent écouter qu'un seul son de cloche : la voix officielle. Dans les autres (Maroc, Tunisie, Soudan, Égypte, Liban et Koweit) où la presse jouit d'une relative liberté, les autorités n'hésitent pas à multiplier les obstacles devant les organes de presse indépendants : censure, saisies, arrestations de journalistes.

La situation de la presse en Tunisie est particulièrement préoccupante : les saisies et les interdictions ont touché de nombreux titres tels *Al Maouquef*, *Réalités*, *Al Tarik Al Jadid*, *Er Rai*, *Al Mostakbal*, etc.

L'Association estime que les pays arabes ne pourront pas réaliser de progrès économiques, sociaux et culturels tant que la liberté d'opinion et d'expression sera étouffée. Car la presse, comme les autres moyens de communication, constitue en cette fin du xx^e siècle l'un des supports les plus puissants de la dynamique intellectuelle. En l'étouffant et en l'asservissant, les régimes arabes accentuent les difficultés de leurs pays.

Heureusement, le tableau de l'année 1985 n'est pas complètement sombre.

Après des années d'une dictature de plus en plus féroce, les Soudanais ont renversé le régime du maréchal Nemeiry en avril 1985. Les détenus politiques ont été libérés, les libertés collectives (droit d'association, liberté de la presse et de l'édition, etc.) ont été rétablies, la loi dite « *islamique* » a été suspendue.

L'exemple du Soudan montre que la dictature n'est pas une fatalité. Souhaitons au peuple soudanais de préserver ces acquis démocratiques et de les développer : souhaitons-lui aussi de surmonter les graves problèmes de la famine et du Sud-Soudan.

Saluons aussi l'initiative courageuse de Maître Abdennour Ali Yahya et de ses amis qui ont annoncé le 30 juin 1985 la création d'une Ligue algérienne des Droits de l'Homme, ce qui a valu à plusieurs d'entre eux arrestation, procès et condamnation.

Souhaitons que les autorités algériennes, dans un geste d'apaisement allant dans le sens de l'Histoire, accordent le visa à une ligue des droits de l'homme ouverte, sans discrimination aucune, à toutes celles et à tous ceux qui veulent agir pour le respect des libertés individuelles et collectives en Algérie. Une telle ligue des droits de l'homme viendrait renforcer les ligues déjà existantes en Mauritanie, au Maroc, en Tunisie, en Egypte et au Liban.

L'Association tient également à saluer la libération de détenus au Maroc, en Algérie, en Égypte, en Jordanie. Saluons la libération de M. Ahmed Talibi qui a passé plus de dix-sept mois en prison, en Algérie, sans être jugé. Saluons encore la libération de M. Banou Hachem et de ses compagnons qui étaient portés « *disparus* » au Maroc depuis plusieurs années.

Institut kurde de Paris

I

DOCUMENTS

- DOSSIER « AVOCATS »**
- VOTE DES FEMMES DU GOLFE**

Institut kurde de Paris

LES AVOCATS TÉMOINS ET VICTIMES DE LA RÉPRESSION DANS LE MONDE ARABE

Cette conférence sur le thème des avocats est la sixième d'une série de manifestations organisées par l'Association depuis sa création en janvier 1983. Auparavant, l'Association avait organisé des manifestations sur des thèmes comme l'enlèvement politique, ou le droit à la citoyenneté ou encore le droit des femmes *.

Lorsque nous avions décidé en mars 1985, d'aborder le thème des avocats, nous ne pensions pas que l'actualité allait nous fournir de nouveaux motifs d'inquiétudes sur le sort de cette profession. Malheureusement depuis cette date, quatre avocats algériens et tunisiens ont été arrêtés, et, pour certains, condamnés à des peines de prison. Depuis cette date aussi, l'Association des Jeunes Magistrats tunisiens a été dissoute, et plusieurs de ses membres radiés du corps de la magistrature ou suspendus.

POURQUOI LE THÈME DES AVOCATS ?

Si nous avons choisi ce thème, ce n'est pas pour favoriser une corporation particulière et diminuer le rôle des autres couches socio-professionnelles, mais c'est parce que les avocats sont bien placés pour témoigner sur la répression

* Les communications de ces conférences ont été consignées dans le Rapport 1985 de l'Association.

politique, syndicale ou culturelle qui frappe l'ensemble des catégories sociales. De plus, plusieurs pays arabes — l'Égypte, la Jordanie, la Syrie et l'Irak — sont soumis à l'état d'urgence depuis de nombreuses années. D'autres pays, comme la Tunisie ou le Soudan, ont connu l'état d'urgence à différentes époques et pour des durées plus ou moins longues.

Sous l'état d'urgence, les libertés individuelles et collectives, garanties par la loi, sont très sérieusement limitées. Les autorités peuvent ordonner des arrestations préventives de longue durée, faire procéder à des perquisitions sans mandat, interdire les rassemblements et les manifestations, soumettre la presse à la censure préalable, et créer des juridictions d'exception présidées par des militaires ou des fonctionnaires.

Dans ces conditions, les avocats et les juristes sont particulièrement bien placés pour constater à quel point l'état d'urgence prive des citoyens de leurs droits élémentaires, et pour recenser les abus de pouvoir, les « bavures » et les diverses atteintes aux droits de l'homme sous l'état d'urgence.

Ce n'est pas par hasard que des avocats et des juristes ont été à l'avant-garde du combat contre l'état d'urgence.

De nombreux avocats syriens ont fait grève en mars 1980, en même temps que des médecins et des ingénieurs, pour demander la suppression de l'état d'urgence en vigueur depuis mars 1963. Les avocats ne pouvaient évidemment pas tolérer la prolongation d'une situation qui permettait aux autorités de restreindre « *la liberté des individus en matière de réunions, résidence, changement de résidence, déplacements* » ou d'opérer des « *arrestations préventives* », des « *enquêtes personnelles* » ou de censurer et de contrôler le courrier et les communications ainsi que les journaux, les imprimés, les dessins, etc.

Signalons également le combat énergique mené par le Conseil de l'Ordre égyptien contre l'état d'urgence. Les critiques formulées par des avocats, des juristes et d'autres citoyens contre la reconduction de l'état d'urgence en septembre 1984, ont poussé le premier ministre de l'époque à

préciser que les lois d'exception ne seront appliquées qu'aux « *seuls actes de terrorisme* ».

En Jordanie aussi, de nombreux avocats, juristes et syndicalistes ont adressé en juin 1985 un mémorandum au Premier ministre pour réclamer l'abrogation de l'état d'urgence, la dissolution des tribunaux d'exception et l'annulation de toutes les lois et les décrets qui restreignent l'exercice des libertés fondamentales.

Mais même en dehors de tout état d'urgence, dans les conditions les plus ordinaires, les avocats et les juristes sont témoins du décalage entre les lois et leur application ainsi que du caractère anti-constitutionnel de certaines lois. Les Constitutions en vigueur dans la plupart des pays arabes assurent aux citoyens leurs droits fondamentaux : liberté d'opinion et d'expression, liberté de réunion et de manifestation, droit d'association etc.

Cependant, des avocats sont bien placés pour constater que l'exercice de ces libertés est soumis à de nombreuses restrictions qui finissent par les rendre caduques. Ils sont également bien placés pour dévoiler à l'opinion publique le caractère anti-constitutionnel de certaines lois.

Ainsi, des avocats marocains ont souvent mis l'accent sur la contradiction entre les lois du 15 novembre 1958 qui accordent les libertés fondamentales et le *Dahir* du 29/06/1935 qui réprime les manifestations de nature à troubler l'ordre public, le *Dahir* du 26/06/1939, qui interdit les publications susceptibles de troubler l'ordre public et le *Dahir* du 27/06/1939, qui réprime la propagande susceptible de troubler l'ordre public.

Les avocats et les juristes sont enfin bien placés pour voir à quel point certains pays violent les dispositions des pactes internationaux qu'ils ont signés. De nombreux avocats marocains, tunisiens ou égyptiens ont relevé la violation par leurs gouvernements respectifs de la Charte internationale des Droits de l'Homme et du Pacte international relatif aux Droits civils et politiques, notamment en matière de torture et de mauvais traitements.

LA RÉPRESSION CONTRE LES AVOCATS

Bien qu'ils ne représentent qu'une petite proportion de la population, les avocats et les juristes payent un lourd tribut à la répression dans le monde arabe.

Au cours des dernières années, de nombreux avocats et juristes ont été arrêtés et condamnés à des peines de prison.

C'est le cas des Marocains Tayeb Sassi et Larbi Chtouki, des Tunisiens Mohamed Charfi, Abdelwahab Majdoub et Abdelfatah Mourou, des Égyptiens Ibrahim Talâat et Shehata Haroun, des Palestiniens Khaled Al Qidra et Ghassen Al Shakaâ.

A l'heure actuelle, deux avocats au moins sont en train de purger des peines de prison. Il s'agit de M^e Abderrahmane Ben Ameur, ancien bâtonnier, membre du Bureau de l'Association marocaine des Droits de l'Homme et membre de la direction de l'Union socialiste des Forces populaires. M^e Ben Ameur a été condamné, en mai 1983, à 3 ans de prison pour « *troubles de l'ordre public* » etc. ; il avait déjà été condamné auparavant à 3 ans de prison avec sursis.

Le deuxième est M^e Béchir Essid, Secrétaire général du Rassemblement nationaliste arabe en Tunisie, qui a été condamné en juin 1985 à 1 an de prison pour « *offense au Chef de l'État* » etc.

Un troisième avocat risque de subir sous peu le même sort. Il s'agit de l'avocat tunisien M^e Grissa, condamné le 23 septembre 1985 à 3 mois de prison pour « *offense aux membres du gouvernement* », et laissé en liberté en attendant une nouvelle comparution devant la justice.

Plusieurs dizaines d'avocats et de juristes sont actuellement détenus sans inculpation ni jugement.

C'est le cas d'une dizaine d'avocats syriens arrêtés en avril et mai 1980, à la suite de la grève contre l'état d'urgence. Citons parmi eux, M^e Adnane Orabi, M^e Rached Barmada, M^e Michel Arbach et M^e Abdelmajid Manjoune. D'autres avocats syriens sont également détenus : M^e Riad Al Tourk, Secrétaire général du Parti Communiste Syrien (Bureau politique) est détenu sans inculpation depuis octobre 1980 et a été soumis à la torture à plusieurs reprises.

C'est le cas d'un magistrat libyen, M^e Ahmed Mouhalhil,

arrêté en 1980 et qui apparemment n'a été ni inculpé ni jugé depuis cette date.

Plus récemment, en juillet 1985, M^e Abdennour Ali Yahya et Mokrane Aït Larbi, responsables de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme, ligue non reconnue par le gouvernement algérien, ont été arrêtés et sont encore détenus sans jugement.

D'autres avocats et juristes ont été enlevés et sont actuellement portés «disparus».

C'est le cas de plusieurs avocats irakiens, tels M^e Raouf Daybis «disparu» depuis mai 1979, M^e Majid Abdeljahil «disparu» à la même époque et M^e Amir Al Fayiz «disparu» en juillet 1981.

C'est aussi le cas d'un juriste libanais, M^e Mahmoud Baydoun enlevé en 1971 à Tripoli au Liban, et qui serait détenu au secret en Syrie.

D'autres avocats sont morts en détention ou sous la torture. Ainsi deux avocats libyens, M^e Ameur Al Dghiss et M^e Mohamed Houssine Al Seghir, seraient morts sous la torture en février et avril 1980.

Il en est de même des avocats syriens, M^e Tarek Haydari, mort en prison en juillet 1976 et M^e Amin Al Idlibi, arrêté en 1980 et mort en détention en 1984.

Enfin, d'autres avocats ont été tout simplement liquidés physiquement.

Ainsi le Libyen, M^e Mahmoud Nafan a été exécuté à Londres en avril 1980. Des avocats libanais sont également tombés sous les balles de divers protagonistes de la guerre du Liban. Ainsi, M^e Pierre Atallah a été tué en avril 1983 à un barrage du contingent français de la force multinationale.

Quant à M^e Fayed Khouri, sympathisant du Parti syrien national social, il a été abattu à Tripoli en janvier 1984.

Il faut signaler aussi la mort étrange de l'avocat tunisien M^e Sadok El Hichri retrouvé mort dans sa baignoire au début de l'année 1984. M^e Hichri était connu pour son engagement politique et pour sa défense des détenus politiques en Tunisie. Quelques semaines avant sa mort, M^e Hichri avait déposé une plainte contre X auprès du Procureur de la République. M^e Hichri signalait que des voitures dont il donnait les

numéros d'immatriculation le filèrent entre mars et mai 1983. Après un répit, d'autres voitures poursuivirent M^e Hichri et l'obligèrent le 1^{er} février à heurter un obstacle. On ignore les résultats de l'enquête.

Quand on examine ce sinistre tableau qui va, si l'on ose dire, de la simple condamnation à la liquidation physique, on se rend compte que les avocats et les juristes n'ont pas un traitement de faveur, et qu'ils subissent le même sort que les autres catégories sociales.

A cette occasion l'Association tient à condamner une nouvelle fois toutes les atteintes aux Droits de l'Homme, et en particulier le recours à la torture et aux exécutions sommaires ; elle rappelle son attachement au droit à la vie et manifeste son opposition totale à la peine de mort qui reste, malheureusement, en vigueur dans l'ensemble des pays arabes.

Comme les autres catégories socio-professionnelles, les avocats sont donc soumis à une répression multiforme. Il semble que les poursuites engagées contre eux soient liées à trois motifs essentiels que nous allons maintenant examiner.

POURSUITES POUR ENGAGEMENT POLITIQUE

Plusieurs avocats et juristes sont poursuivis pour leur engagement politique. Ils sont visés à la fois en tant que juristes et en tant que porteurs d'un message politique ou idéologique qui ne plaît pas aux autorités en place. En cela, ils ne se distinguent guère des milliers de citoyens — étudiants, ouvriers, commerçants, fonctionnaires ou paysans — qui sont victimes de l'intolérance des gouvernants.

Signalons que l'écrasante majorité, sinon la totalité, des juristes de cette catégorie sont des détenus d'opinion dont le seul « délit » est d'avoir exprimé leurs opinions politiques.

POURSUIVIS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Quant au second motif de répression contre les avocats et les juristes, il est lié aux conditions mêmes de l'exercice de cette fonction dans les pays arabes.

En effet, dans des pays où règnent à la fois l'état de

non-droit, l'analphabétisme et la corruption, l'avocat occupe une place particulière. Les citoyens le respectent pour son savoir, alors que les gouvernants s'en méfient précisément pour ce même savoir. Les citoyens respectent l'avocat car il peut les défendre et faire prévaloir leurs droits ; les gouvernants se méfient de l'avocat car il peut dévoiler les irrégularités juridiques qui marquent la vie politique, économique, sociale et culturelle dans les pays arabes.

Les gouvernants qui tiennent à assurer une base juridique à leur pouvoir et à éviter toute contestation de leurs actes, souvent contraires aux lois qu'ils ont eux-mêmes promulguées, cherchent par tous les moyens à assurer leur main-mise sur les ordres d'avocats et les associations de juristes.

Et, il se trouve malheureusement un certain nombre d'avocats, de juristes et de magistrats pour se ranger du côté des gouvernants et leur offrir la légitimité juridique qu'ils cherchent afin de justifier les atteintes aux droits civiques et aux Droits de l'Homme. Mais, il faut constater que des avocats et des juristes de plus en plus nombreux refusent de se faire les laquais du diable, et s'engagent dans le combat pour le respect de la légalité.

Récemment, le 2^e Congrès de l'Union des Juristes arabes, qui s'est tenu à Amman en avril 1985, a promulgué une Charte d'honneur du juriste arabe. Selon cette charte, les juristes arabes estiment que la légalité de tout texte législatif repose sur sa concordance avec les textes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme. Le Congrès a appelé les juristes arabes à refuser de participer à l'élaboration de toute loi qui viole les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Enfin, le Congrès a assuré les victimes de la répression de la solidarité des juristes réunis à Amman.

Alors qu'il était difficile — et qu'il est encore difficile dans certains pays — pour un détenu politique de trouver un avocat qui accepte d'assurer sa défense, aujourd'hui de nombreux groupes d'avocats se constituent pour plaider dans les procès politiques au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, etc. Pour donner un exemple, 250 avocats tunisiens, dont 6 bâtonniers, avaient assisté M^r Béchir Essid lors de sa première comparution en mars 1984.

A l'occasion de ces procès politiques, les avocats sont des témoins privilégiés des irrégularités qui entachent la procédure depuis l'arrestation jusqu'au procès en passant par la garde à vue. En cherchant à défendre leurs clients et à faire prévaloir la loi, les avocats se trouvent souvent confrontés à des magistrats peu indépendants du pouvoir exécutif. On assiste alors au rejet des requêtes de la défense, à l'interruption des plaidoiries, voire à l'inculpation d'avocats pour « *outrages à magistrat* ».

Au cours des procès qui ont fait suite à la « *révolte du pain* » de janvier 1984 en Tunisie, l'ensemble du barreau tunisien a porté plainte contre un magistrat de la Cour criminelle, et a refusé de plaider devant lui.

Les avocats et juristes étrangers, mandatés par des organisations internationales pour assister aux procès politiques dans des pays arabes, sont eux aussi parfois soumis à des vexations ou refoulés à leur arrivée ou privés de visa d'entrée.

Cependant, ils font œuvre utile car ils apportent un réconfort moral aussi bien aux prévenus qu'à leurs confrères d'outre-Méditerranée. Ils font œuvre utile aussi car en dévoilant les irrégularités, quand irrégularité il y a, ils font pression sur les gouvernements.

L'Association tient aujourd'hui à rendre hommage aux avocats français et européens qui ont bien voulu se rendre en missions d'enquête ou en tant qu'observateurs lors des procès politiques dans les pays arabes.

Il faut remarquer que dans certains pays, tels l'Arabie Saoudite, l'Irak ou la Syrie, les détenus politiques ont peu de chances de comparaître devant la justice. Aussi, il n'existe pas une situation juridique unique dans le monde arabe. Trois pays limitrophes, la Libye, l'Égypte et le Soudan, offrent trois images extrêmes entre lesquelles on trouve une gamme de situations intermédiaires. A ceux-là s'ajoute un cas spécifique : celui de la Palestine.

LA LIBYE OU LE NON-DROIT INTÉGRAL

En Libye, des « *tribunaux révolutionnaires* » ont été mis en place à partir de février 1980 pour juger les opposants

politiques. Ces tribunaux ne sont pas présidés par des magistrats mais par des officiers ou par des membres des « comités révolutionnaires ». Les procès, tenus à huis-clos, sont rapidement expédiés. Les prévenus ne peuvent pas bénéficier de l'assistance d'un avocat et ne peuvent pas faire appel.

Contrairement au code pénal libyen, certaines personnes ont été jugés deux, voire trois fois, pour le même délit ! Les peines prononcées par ces tribunaux sont souvent très lourdes. Ainsi, en juillet 1983, un tribunal présidé par un militaire a condamné à mort deux avocats libyens, M^e Farid Achraf et M^e Moustapha Naouari, soupçonnés d'appartenance au Parti Baas.

Signalons que la loi n° 71 de 1972 prévoit la peine de mort pour « *quiconque appelle à la formation de tout rassemblement, organisation ou groupe* » ou qui « *finance* » un tel groupe, lui « *fournit des lieux de réunion* » ou une « *quelconque assistance* ».

On voit à quel point la procédure juridique en vigueur en Libye est en contradiction avec les textes internationaux et à quel point elle viole les droits élémentaires du citoyen. Cette procédure contredit l'article 11 de la Charte universelle qui stipule :

« *Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.* »

Cette situation est aggravée par les appels officiels, publics et réitérés à « *la liquidation des ennemis de la révolution* ». Les assassinats d'opposants politiques en exil sont assumés par les autorités et la presse libyennes qui estiment que de tels actes sont parfaitement « *légaux* » et « *légitimes* ».

Il faut malheureusement conclure que le modèle juridique libyen accorde peu de cas aux Droits de l'Homme, et notamment au simple droit à la vie.

L'ÉGYPTE : RÔLE ACTIF DES JURISTES

Si la situation juridique de l'Égypte doit être signalée, ce n'est pas pour accorder un quelconque *satisfecit* aux autorités

égyptiennes ; celles-ci ont malheureusement porté atteinte à différentes reprises aux Droits de l'Homme.

Tout d'abord, le maintien de l'état d'urgence limite sérieusement les libertés individuelles et collectives. Ensuite, de nombreuses plaintes sont régulièrement enregistrées : arrestations arbitraires, usage de la torture et répression violente des manifestations.

Mais si l'Égypte occupe une place à part, c'est à cause du rôle particulièrement actif des avocats et des juristes égyptiens qui sont parvenus, au cours des années, à instaurer des traditions juridiques et légales dans leur pays.

En effet, le barreau égyptien a toujours été soucieux des droits civiques et des Droits de l'Homme. Le Conseil de l'Ordre égyptien a régulièrement dénoncé le maintien de l'état d'urgence. Cette action a eu pour conséquence la dissolution du Conseil par l'ancien président Sadate en juillet 1981, et l'arrestation de plusieurs avocats.

Le barreau égyptien a également combattu toute loi anti-constitutionnelle ou inique, défendu les détenus politiques, dénoncé l'usage de la torture et joué un rôle important dans la création d'organismes juridiques ou humanitaires, tant égyptiens qu'arabes, comme l'Union des Avocats arabes.

Cette action des avocats et des juristes n'est pas restée sans effet sur la magistrature égyptienne. De nombreux organismes internationaux reconnaissent l'impartialité, certes relative, du pouvoir judiciaire en Égypte.

Ainsi, 19 membres du Parti communiste furent acquittés à deux reprises, en 1976 et 1978, malgré le véto opposé entre-temps par l'ancien président Sadate. De même, la Cour de Sûreté de l'État a acquitté l'écrasante majorité (156 sur 176) des personnes poursuivies après les émeutes de la faim de janvier 1977.

Cependant, si certains magistrats égyptiens résistent aux pressions du pouvoir exécutif et cherchent à faire prévaloir l'indépendance de la magistrature, il ne s'agit pas là malheureusement d'une règle générale, d'autant plus que le pays demeure sous l'état d'urgence qui renforce le rôle de l'exécutif.

L'Association salue le combat des avocats et des juristes égyptiens et leur souhaite la réalisation de nouveaux acquis dans le combat pour le respect des droits civiques et des Droits de l'Homme.

SOUUDAN : LA LOI ISLAMIQUE

Vers la fin de son règne, en septembre 1983, l'ancien président Nemeiry a annulé le Code pénal et instauré la loi dite « *islamique* ». Les peines prévues par ce code étaient :

- l'amputation de la main droite pour le vol ;
- l'amputation de la main droite et du pied gauche en cas de vol avec récidive ou agression armée ;
- la flagellation pour consommation d'alcool ou adultère commis par un célibataire ;
- la lapidation en cas d'adultère commis par une personne mariée ;
- la pendaison en cas de crime avec la possibilité de libérer le criminel si la famille de la victime accepte une compensation financière.

Des tribunaux « *islamiques* » ont été mis en place par le gouvernement. La procédure était très sommaire : ni plaidoiries d'avocats, ni procès-verbaux d'audience. Les procès duraient, en règle générale, quelques minutes ou quelques heures, et les sentences étaient exécutées dans les heures ou les jours qui suivaient ; seules les condamnations à mort étaient soumises à l'approbation de Nemeiry.

Grâce à cette procédure expéditive, 70 « *malfaiteurs* » ont été amputés en un an ; un homme a été pendu en juin 1984 et son cadavre crucifié sur une place publique. Mohamed Mahmoud Taha âgée de 77 ans a été pendu pour « *hérésie* » en janvier 1985... L'application de cette loi dite « *islamique* » a plongé le Soudan dans l'horreur et a précipité la chute de Nemeiry.

Depuis les nouvelles autorités ont suspendu le code pénal « *islamique* ».

Mais si nous avons tenu à évoquer le cas du Soudan, c'est parce que plusieurs pays, en particulier l'Arabie Saoudite, s'inspirent du même modèle, même s'ils ne sont pas allés aussi loin dans l'application des châtiments corporels.

PALESTINE : UN CAS A PART

Le cas juridique de la Palestine est un cas à part puisque les Palestiniens ne disposent ni d'un territoire ni d'institutions qui leur soient propres.

Il s'agit d'un peuple privé d'un droit premier : le droit à l'autodétermination. En conséquence, le peuple palestinien est soumis à une situation juridique de type colonial.

Les Palestiniens qui vivent à l'intérieur des frontières de 1948 sont victimes de lois et de pratiques discriminatoires. Le développement des menées ultra-racistes du rabbin Kahane rend leur situation encore plus précaire.

Quant aux territoires occupés en 1967, ils sont soumis aux lois d'urgence en vertu desquelles l'armée israélienne peut légiférer par ordonnance. Plus de 1 200 ordonnances ont été édictées ; ces ordonnances ne sont pas portées à la connaissance du public, mais seulement communiquées aux avocats. Récemment, à la suite d'une ordonnance, le jet de pierres est devenu passible de 10 à 20 ans de prison.

Les tribunaux militaires sont formés d'un ou trois membres ; actuellement, ils sont pratiquement constitués d'un juge militaire unique. Leurs sentences sont sans appel. Les prévenus ont beaucoup de mal à se faire assister par un avocat.

De nombreux cas de torture de détenus ont été signalés, et plusieurs témoignages ont été publiés par divers organismes.

Les avocats palestiniens sont particulièrement victimes de la répression israélienne. Plusieurs d'entre eux sont assignés à résidence ; ainsi, M^e Jamil Nasser, président du Syndicat des Avocats de Cisjordanie, a vu reconduire, pour la quatrième fois consécutive, son assignation à résidence de 6 mois, en septembre 1984.

Cependant, les avocats palestiniens sont de plus en plus actifs dans la dénonciation des menées répressives israéliennes. L'organisation le Droit au Service de l'Homme, affiliée à la Commission Internationale des Juristes, joue un rôle important pour dévoiler, preuves à l'appui, les exactions israéliennes dans le domaine juridique.

Récemment, le Droit au Service de l'Homme a publié un

rapport contenant de nombreux témoignages sur la torture et les intimidations dans la prison d'Al Fara'a en Cisjordanie.

Il faut signaler aussi le rôle joué par un certain nombre d'avocats israéliens, tels M^e Félicia Langer et M^e Amnon Zichroni, pour dénoncer la répression israélienne à l'encontre des Palestiniens.

LES AVOCATS ET LE COMBAT POUR LES DROITS DE L'HOMME

Plusieurs avocats et juristes sont poursuivis à cause de leur engagement dans le combat pour le respect des Droits de l'Homme, et pour leur rôle dans la création d'organismes humanitaires. Si des ligues des Droits de l'Homme existent aujourd'hui, ou sont en formation, au Maroc, en Algérie, en Tunisie, au Soudan, en Égypte et au Liban, c'est entre autres grâce au rôle joué par les avocats et les juristes aux côtés d'autres catégories socio-professionnelles.

En ce moment même, deux avocats algériens, M^e Ali Yahya et Aït Larbi, président et vice-président de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme sont détenus en raison de leur action en faveur des libertés fondamentales. Nous tenons à les saluer, ainsi que leurs compagnons d'infortune, et à les assurer de notre solidarité avec tous ceux et toutes celles qui défendent les Droits de l'Homme en Algérie.

Une ligue des Droits de l'Homme, rassemblant sans exclusive tous ceux qui veulent œuvrer pour le respect des libertés, constitue un grand acquis pour l'Algérie de cette fin du xx^e siècle.

Nous saluons aussi les avocats syriens qui avaient pris l'initiative en 1978 de réactiver la Ligue syrienne des Droits de l'Homme, et dont certains ont été jetés en prison.

Nous saluons aussi l'action difficile des avocats et juristes libanais, et en particulier la Ligue libanaise des Droits de l'Homme et le Comité de Sauvegarde des Libertés démocratiques au Liban.

Leurs actions à tous, Marocains, Algériens, Tunisiens, Égyptiens ou Libanais, s'inscrit dans le cadre d'un vaste mouvement en faveur des Droits de l'Homme dans une

région qui n'a que trop souffert des atteintes aux libertés fondamentales.

Le combat mené par ces juristes n'est pas isolé du combat mené par d'autres couches sociales en faveur du respect des Droits de l'Homme et, en premier lieu, du respect de l'intégrité physique et du droit à la vie.

Non seulement ce combat n'est pas isolé mais il constitue une composante de l'action menée par tous les démocrates pour faire reculer la tyrannie et établir des régimes de droit.

*(Colloque de la Sorbonne
12 octobre 1985)*

PAYS DU GOLFE : DES FEMMES N'ONT PAS LE DROIT DE VOTER !

A ce jour, plusieurs pays arabes, et notamment des pays du Golfe, continuent d'interdire, ou de restreindre, le droit de vote des femmes ! Dans les autres pays arabes, les différentes Constitutions reconnaissent ce droit aux citoyennes. Ce droit est un facteur positif d'évolution vers plus de démocratie, même si les femmes n'utilisent pas ce droit autant que les hommes, même si les femmes ne votent pas en toute indépendance ou que des hommes votent à leur place...

LE DROIT DE VOTE DES FEMMES. POURQUOI ?

Bien sûr, le droit de vote des femmes ne résoud pas l'ensemble des problèmes spécifiques que vivent les femmes arabes, n'assure pas l'épanouissement de la femme, ne garantit pas l'égalité politique entre les sexes et ne réduit pas les inégalités entre femmes suivant qu'elles appartiennent à telle ou telle classe sociale. Mais ce droit de vote des femmes prépare le terrain pour des luttes nombreuses et diversifiées qui s'inscrivent dans une lutte plus globale pour la démocratie tout simplement.

Ce droit de vote acquis permet aux femmes de mieux affronter les obstacles qui limitent leur accès à l'éducation et à l'activité professionnelle, les inégalités entre sexes au sein des différents codes de la famille, et dans la vie quotidienne, qui font que la femme n'est pas reconnue comme un être humain à part entière.

LE VOTE DES FEMMES : UN DROIT SOCIAL ET POLITIQUE

Le droit de vote des femmes est un droit social qui peut être justifié, ne serait-ce que par l'activité économique et l'existence sociale des femmes, d'une part, au sein de la famille, d'autre part, dans le monde du travail. La ménagère, dans sa famille ou pour le compte d'une autre famille, produit de ses mains, souvent enfermée entre quatre murs, notamment dans les pays du Golfe, les besoins nécessaires à la consommation et au « bien-être » de la famille.

Or, maintenant, de plus en plus nombreuses sont les femmes qui cherchent à acquérir leur indépendance à travers une activité professionnelle. Les transformations des sociétés amènent ainsi des jeunes femmes à quitter le domicile familial pour entrer dans la vie publique. Le cadre familial ne constitue plus le seul horizon, ni le seul moyen d'existence sur le plan économique ; ainsi, la femme devient indépendante de la famille et du mari, chargé de pourvoir à ses besoins.

L'arrivée de la femme sur le marché du travail bouscule les mentalités traditionnelles et la conception patriarcale du rôle de la femme dans le monde arabe. Les femmes doivent lutter sans cesse pour affirmer leur volonté d'exercer une activité professionnelle afin de prouver leur compétence. Ainsi, en Arabie Saoudite, où de multiples obstacles sont dressés devant elles, des femmes travaillent dans l'enseignement, le journalisme, les hôpitaux...

Le fait d'avoir une existence sociale nouvelle amène la femme arabe du Golfe à prendre conscience de sa propre existence et à faire l'amère constatation de la quasi-absence de ses droits, absence qu'elle ne peut considérer que comme une injustice.

Dans le domaine des droits politiques notamment, il est temps que l'égalité politique des sexes s'instaure : un des premiers principes s'appelle *Le droit de vote sans conditions préalables* (niveau d'instruction...) accordé aux femmes, leur ouvrant ainsi le chemin du droit d'expression démocratique.

UNE LUTTE CONTRE LES IDÉES RÉTROGRADES

Accorder le droit de vote aux femmes, c'est les entraîner à réfléchir sur leur vécu, à participer à une campagne électorale, à sortir et côtoyer les citoyens. Cela ne représenterait-il pas dans l'esprit de bon nombre d'hommes une « débauche » de leurs femmes ?

Les hommes décident des lois qui régissent la vie des femmes, et lorsqu'ils leur refusent certains droits, ou leur en barrent l'accès, c'est avant tout pour préserver leur chère « autorité ».

Là où les femmes jouissent du droit de vote, les statistiques prouvent que plus les électrices sont peu éduquées, moins elles voteront pour une candidate. Depuis des siècles la femme est habituée à laisser l'homme prendre les décisions. Par contre, une femme instruite et ayant une activité salariée votera plus facilement pour une consœur. Mais, hélas, beaucoup trop de femmes ignorent encore l'étendue de leurs droits, y compris leur droit de vote.

Tant que les femmes sont analphabètes, tant que les femmes ont des droits limités, voire nuls, elles seront considérées comme des éternelles mineures, incapables de se prendre en charge. C'est pourquoi le droit de vote des femmes est une des conditions à réaliser afin d'amener la femme à participer à la vie du pays. La lutte pour le droit de vote féminin et plus généralement pour les droits civiques et autres des femmes, est un moyen pour briser les murs de l'indifférence et les mentalités rétrogrades.

Contre les traditions patriarcales, nous devons tous nous battre car elles sont un frein au développement et au progrès des nations. Revendiquer les droits des femmes, et en particulier le droit de vote des femmes dans les pays du Golfe, c'est aussi contester les traditions patriarcales bien enracinées, c'est aussi modifier le rôle de chacun et de chacune.

Se battre pour l'égalité, c'est se battre pour que la personnalité de chacun puisse s'épanouir dans la différence, pour que chacun prouve la maîtrise de lui-même, pour que chacun apporte davantage à l'autre.

UNE LUTTE POUR LA DÉMOCRATIE

Lutter pour les droits des femmes arabes, c'est lutter pour la moitié du monde arabe, moitié chargée de l'éducation des enfants, futurs citoyens qui n'hésiteront pas à exclure leurs mères, leurs sœurs, leurs filles et leurs compagnes de la vie publique.

La démocratie est un principe universel qu'on ne peut diviser entre des individus actifs et d'autres passifs, que ce soit pour des questions de classe, de race ou de sexe. La démocratie, c'est d'abord la participation de tous et de toutes aux décisions qui ont des incidences sur leur vie.

La démocratie, c'est aussi le respect de l'individu, afin que ce dernier ait le droit de mener sa vie comme il l'entend, de choisir librement, dès lors que sa liberté n'empêche pas sur celle de son voisin.

Ce qui est refusé encore à un trop grand nombre de femmes, c'est le droit à participer à une vie extérieure au foyer familial, à être des individus à part entière, à avoir une personnalité, à être libres et responsables ; et cela, c'est la démocratie ! Les peuples arabes savent qu'on ne peut la refuser à quiconque.

Ainsi, aujourd'hui alors que le droit de vote est reconnu dans l'ensemble des Constitutions arabes, peu d'entre elles permettent son libre exercice. Seuls quelques pays comme le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et le Koweït connaissent sur cette question un peu plus de « démocratie » que les autres : bien sûr les élections sont truquées, mais elles existent, et l'opposition au régime est dans une certaine mesure tolérée.

Mais que penser de ces pays où le parti est unique, où l'opposition est en prison ou à l'étranger, où les présidents sont élus à vie, etc.

Pour construire une société plus juste et épanouie, la participation des femmes à la vie sociale, économique, culturelle et politique, et leur reconnaissance en tant que telles sont nécessaires. Toutes les luttes que mènent les femmes ne sont pas dirigées contre les hommes, au contraire, elles vont dans le sens d'une libération de l'humanité. Tout ce qui opprime la femme opprime aussi l'homme.

C'est pourquoi les partis pour la démocratie et le progrès ne doivent pas se contenter d'une reconnaissance formelle des droits de la femme, mais doivent engager une bataille énergique pour faire passer les principes dans la réalité.

Mais il faut aussi que les femmes cessent de sous-estimer leurs capacités, se responsabilisent, prennent en charge leurs revendications spécifiques, se construisent leurs propres organisations autonomes afin de s'engager sur la route de l'émanicipation dans une société de justice et de liberté.

« Instruisez vos filles, respectez vos femmes. Par la femme on jugera de l'émanicipation d'un peuple. »

Cette phrase, peinte en 1924 sur les panneaux que brandissaient les premières suffragettes égyptiennes, est toujours d'actualité.

*(Bulletin de l'Association
n° 21 de mai-juin 1985)*

Cet annuaire a été établi d'après des informations

- parvenues directement à l'Association ;
- publiées par diverses organisations de défense des droits de l'homme ;
- recueillies dans les organes de presse suivants :

Le Monde, Libération, Al Bayane (Maroc), Anoual (Maroc), As Sabah (Tunisie), Al Tarik Al Jadid (Tunis), Er Raï (Tunis), Al Maouquef (Tunis), Réalités (Tunis), Ech Chaâb (Tunis), Al Badil (Paris), Al Chabiba (Bahrein), Al Mostkbal (Paris), Al Mostkbal (Tunis), Palestine Al Thaoura (Chypre), Al Arab (Londres), Al Chark Al Aoussat (Londres), Al Ofok (Grèce), Ennashra (Grèce), Al Kabass (Koweit), Al Bayader Al Siyassi (Jérusalem), Al Yom Assabeh (Paris), Al Ahram (Egypte), An Nahar (Liban), As Safir (Liban), Al Anba (Koweit), Ettalia (Koweit), Al Ayam (Soudan), Al Sahafa (Soudan), Al Thaoura Al Islamiya (Londres), Jeune Afrique (Paris).

II

ANNUAIRE 1986 *

Institut kurde de Paris

* Nous ne disposons d'informations que pour 20 pays de la Ligue arabe.

ALGÉRIE

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Alger

Superficie : 2 381 740 km²

Population : 21 400 000 hab.

Densité : 9

Population urbaine : 68 % (1982)

Jeunes en dessous de 15 ans : 45 %

Population active : 3,6 millions (1983)

Principales ressources : pétrole et gaz

PNB/hb : 1990 (1983)

PIB/hb : 2 266 \$ (1983)

Valeur de la production industrielle : 58,2 % du PIB (1984)

Exportations : 13,2 milliards de \$ (99 % de produits bruts)

Importations : 10,8 milliards \$

Solde : 2,4 milliards de \$

Balance des paiements :

— Situation socio-culturelle

Budget de l'Éducation nationale : 8,3 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 59 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 37 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 63 %

Taux de scolarisation : 83 %

Nombre de lits d'hôpitaux : 45 000 (1983)

Nombre de médecins pour mille habitants : 0,4

Mortalité infantile : 109 % (1980-85)

Sous-nutrition : 14 % de la population

Espérance de vie : hommes = 57 ans, femmes = 60 ans

— *Institutions politiques*

Nature du régime : République — Islam, religion d'État — régime présidentiel

Partis au pouvoir : parti unique (Front de Libération Nationale)

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux gouvernementaux : aucun

Journaux indépendants ou d'opposition : aucun permis

Censure : totale

Radios et télévision : contrôle de l'État

— *État des Droits de l'Homme*

Engagements internationaux :

- Déclaration universelle*(1948) :
- Convention de l'ONU (1966) : Signée mais non ratifiée
- Convention contre la torture (1984) : non
- Charte africaine :

État d'urgence : non

Détenus politiques : plusieurs dizaines

Pratique de l'enlèvement : non

Recours à la torture : signalé

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse libre

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats autonomes

Massacres collectifs : non

Associations des Droits de l'Homme : Ligue algérienne des Droits de l'Homme créée en juin 1985 (non reconnue par les autorités)

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : plusieurs dont

- Comité de soutien à la LADH *
- Collectif contre la répression en Algérie **
- ASDHM ***

* Le Pressoir, 37 bis, rue des Maronites — 75020 Paris.

** 11, rue Lesdiguières — 75004 Paris

*** Case postale 2041 — 1002 Lausanne CH

L'événement marquant de l'année 1985 en Algérie a sans nul doute été la création de la *Ligue algérienne des Droits de l'Homme* (LADH).

En effet, le 30 juin 1985, une quarantaine de citoyens déposaient une demande d'agrément pour une ligue algérienne des droits de l'homme, présidée par Maître Abdenour Ali Yahya.

Malheureusement, les autorités algériennes ont répondu en arrêtant, à partir du début du mois de juillet, la plupart des membres du comité directeur et plusieurs membres-fondateurs de la Ligue.

Ces personnes, poursuivies pour « atteinte à la sûreté de l'État », « attroupement sur la voie publique », « distribution de tracts émanant d'une association non reconnue », ont été condamnées par la Cour de Sûreté de l'État à diverses peines de prison en décembre 1985. Signalons, cependant, que l'accusation a retiré la charge d'atteinte à la sûreté de l'État, et que les responsables de la Ligue ont été finalement poursuivis pour avoir fait fonctionner une organisation non reconnue.

Notre Association a pris, dès le début juillet, plusieurs initiatives pour exprimer sa solidarité envers la Ligue algérienne des Droits de l'Homme et pour demander la libération de Maître Ali Yahya et de ses compagnons. Signalons notamment la lettre adressée par le président de l'Association au Président Chadli Ben Djedid.

Dès le 12 juillet, l'Association a publié un communiqué pour demander aux autorités algériennes d'accorder, conformément aux lois en vigueur, le visa légalisant la LADH. Le président de l'Association, M. Ayman Arabi Katbi, a adressé le 17 juillet une lettre dans le même sens au président Chadli Ben Djedid. L'Association a également saisi plusieurs organismes internationaux pour qu'ils agissent en faveur des détenus et pour la légalisation de la LADH.

L'Association continue à suivre ce dossier avec beaucoup d'intérêt, car elle estime que la création d'une ligue des droits de l'homme, ouverte à des citoyens d'horizons divers et

soucieux de la défense des libertés individuelles et collectives, constitue une initiative d'une portée historique.

Plusieurs autres procès ont eu lieu au cours de l'année 1985 : procès d'islamistes en avril ; procès des manifestants de la Casbah en mai, procès du chanteur Aït Menguellet en octobre, procès des manifestants de Tizi-Ouzou en novembre, procès des partisans de M. Ben Bella en décembre, etc. La plupart de ces personnes ont été condamnées pour des motifs qui relèvent du simple exercice des libertés individuelles et collectives. Cependant, le pourcentage d'acquittements au cours de ces procès dépasse 35 %, ce qui « tend à prouver », selon l'expression d'un journaliste, « que les charges dans leur ensemble sont bien minces ».

Un autre problème dramatique qui n'a pas trouvé de solution en 1985, c'est celui des enfants des couples mixtes (franco-algériens) séparés. Ainsi quatre mères françaises ont occupé pendant plusieurs mois l'ambassade de France à Alger pour protester contre l'enlèvement de leurs enfants par leur père algérien. A la fin de l'année, les autorités françaises et algériennes ont annoncé « un accord de principe... pour faciliter dans les deux sens l'exercice du droit de visite transfrontalier aux enfants des couples mixtes séparés lorsque les deux parents en conviennent ».

Souhaitons qu'une convention judiciaire soit rapidement signée afin que les enfants ne soient pas pris dans la tourmente des conflits entre parents.

*
**

CHRONOLOGIE DES FAITS

Janvier : apaisement

Selon *Libération* du 30/1/85, 3 partisans de M. Ben Bella qui vivaient en exil sont rentrés en Algérie à la faveur des « mesures d'apaisement » prises à l'occasion du 30^e anniversaire du déclenchement de la guerre d'indépendance.

Février : pétition contre le code de la famille

Selon *Le Monde* des 8 et 15/2/85, 6 « contestataires kabyles » ont été arrêtés le 7/2 alors qu'ils protestaient devant le refus des autorités de les laisser participer à une réunion sur l'écriture de l'histoire de la lutte nationale organisée par le FLN. Un septième a été arrêté le 9/2 alors qu'il manifestait sa solidarité avec les détenus. Tous ont comparu le 13/2 sous l'inculpation d'*« outrages et violences à agents de la force publique »* devant le tribunal de Tizi Ouzou, qui les a relaxés.

Selon *Le Monde* du 19/2/85, une pétition contre le Code de la Famille réclamant notamment « *l'égalité des deux sexes en matière de divorce et d'héritage* », « *le droit à l'adoption* » et « *le droit inconditionnel au travail pour la femme* » circule en Algérie et a été signée, entre autres, par M^{me} Djamila Bouhired, MM. Rachid Boudjedra, Kateb Yacine, et d'autres artistes ou hauts fonctionnaires connus.

Mars : hausse des prix

Nous avons appris la Libération de M. Ahmed Talibi, citoyen marocain, détenu sans jugement depuis octobre 1983.

Selon *Le Monde* du 24 et 25/3/85, le ministère du Commerce a annoncé le 22/3 une hausse de 10 % en moyenne des prix des produits céréaliers (pain, farine, semoule, couscous et pâtes).

Avril : la Casbah en danger

Selon *Le Monde* du 16/4/85, le procès de 134 « *activistes islamiques* » s'est ouvert le 7/4 devant la Cour de Sûreté de l'État à Médéa. Les accusés ont été arrêtés fin 82 ou début 83. Il y a parmi eux des ouvriers, des responsables syndicaux, des commerçants, des artisans, des enseignants, des chômeurs... La majorité (une centaine) ont été arrêtés pour avoir participé à des réunions.

152 personnes ont été détenues jusqu'en février 1985. La Chambre d'accusation a alors décidé le non-lieu pour 18 d'entre elles. 134 autres passent donc en jugement. Le débat n'a pas eu lieu à huis-clos, mais le banc des accusés occupe la plus grande partie de la salle, ce qui interdit la présence du

public. Les médias algériens gardaient toujours, le 14/4, le plus grand silence sur ce procès.

Selon *Le Monde* des 28 et 29/4/85, l'effondrement d'un immeuble dans la Casbah d'Alger, qui aurait fait deux victimes, a provoqué des manifestations pendant plusieurs jours qui ont entraîné, le 26/4, la mise en place d'un important dispositif anti-émeutes, de canons à eau, de voitures de pompiers et d'ambulances. Des grenades lacrymogènes ont été tirées contre les manifestants.

Mai : procès

Selon *Le Monde* du 2/5/85, la Cour de Sûreté de l'État a rendu son verdict, à Médéa le 29 avril, dans le procès de 135 islamistes. 104 d'entre eux recourent la liberté : une soixantaine d'accusés et les autres condamnés à des peines inférieures à la détention préventive. 26 ont été condamnés à des peines inférieures à la détention préventive. 26 ont été condamnés à des peines de 3 à 12 ans de prison, et 5 à la réclusion à perpétuité par contumace. La peine la plus lourde a été prononcée contre un homme qui avait blessé un gendarme ; ceux qui détenaient des armes ont été condamnés à plus de 5 ans ; 4 chefs religieux qui s'étaient fait remarquer par leurs « *prêches enflammés* » ont été condamnés à des peines allant de 3 à 5 ans.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 8/5/85, à la suite des affrontements qui se sont déroulés à la Casbah le 26 avril entre des habitants et les forces de l'ordre, 33 personnes ont été condamnées à des peines allant de 1 à 3 ans de prison.

Juin : une Ligue des Droits de l'Homme

Selon *Le Monde* du 11/6/85 de graves incidents liés à des conflits de redistribution des terres cultivables ont eu lieu à Ghardaïa du 5 au 7 juin. De source officielle, on ne dément pas clairement que des arrestations aient eu lieu, et on admet que des blessés sont à déplorer, mais on affirme qu'il n'y a pas eu de morts.

Selon *Le Monde* du 2/7/85, 5 jeunes femmes françaises ont occupé depuis le 17 juin l'Ambassade de France à Alger pour obtenir le retour en France de leur enfant, actuellement dans

la famille de leur mari, définitivement ou, au moins, pour les vacances scolaires.

Nous avons appris qu'une quarantaine de personnes ont déposé vers la fin du mois de juin une demande d'agrément pour une Ligue algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme. La Ligue est présidée par Maître Abdennour Ali Yahya *.

Juillet : arrestations

Selon le Comité de soutien à la Ligue algérienne des Droits de l'Homme :

— Le 5 juillet 1985, 200 personnes environ sont arrêtées à Alger, Tizi Ouzou et dans d'autres localités à l'occasion de cérémonies de dépôt de gerbes à la mémoire des martyrs. Douze personnes sont déférées devant la Cour de Sûreté de Médéa et incarcérées à Berrouaghia. Parmi ces personnes : MM. Arezki Abboute, Belkacem Adjroud, Nordine Aït Hammouda, etc.

— Le 9 juillet : arrestation de Maître Abdennour Ali Yahya, avocat des détenus et président de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme (LADH, non reconnue).

— Le 17 juillet : arrestation du chanteur Ferhat Mehenni, membre-fondateur de la LADH. Il est incarcéré à Berrouaghia.

— Le 30 juillet : grève de la faim des détenus ; ils sont répartis dans trois centres de détention.

Août : arrestations

— Le 10 août : arrêt de la grève de la faim, après amélioration des conditions de détention.

— Le 21 août : arrestation de M. Mohamed Benouchaa, de l'Association des Enfants de Martyrs (non reconnue).

— Le 21 août : six personnes accusées de distribution de tracts passent en jugement à Bordj Menaïel, et sont condamnées à 6 mois de prison avec sursis.

— Le 21 août : arrestation de MM. Mokrane Aït Larbi ; Saïd Sadi et Saïd Doumane, tous membres-fondateurs de la LADH. Sont également arrêtés à la même date : MM. Mo-

* Les statuts de cette Ligue sont publiés plus loin.

hamed Farhi, Amar Mokrani et Boudjemaa Iguelala, tous membres de l'Association des Enfants des Martyrs.

Selon *Libération* des 3 et 4/8/85, les autorités algériennes viennent de garantir l'application du droit de visite, dans les meilleures conditions et dans des délais très rapides, à toute mère française séparée de couple mixte dont les enfants sont à la garde du père en Algérie.

Septembre : arrestations

Selon le comité de soutien à la Ligue algérienne des Droits de l'Homme, de nouvelles arrestations ont été opérées début septembre :

- le 5/9/85 : arrestation du chanteur Lounis Aït Menguellet à son domicile et perquisition chez lui,
- le 19/9/85, arrestation de M. Boudjelta, de l'Association des Enfants des Martyrs à Chlef,
- le 16/9/85, arrestation du docteur Hachemi Naït Djoudi, secrétaire général-adjoint de la LADH.

Selon *Le Monde* des 15 et 16/9/85, trois islamistes considérés comme responsables d'un vol d'armes commis fin août à la caserne de Soumaa ont été arrêtés le 11/9.

Octobre : manifestations de lycéens

Selon *Le Monde* du 24/10/85 citant *El Moudjahid* et *Ech Chaâb*, les « malfaiteurs » en fuite qui avaient attaqué la caserne de Soumaa ont été arrêtés.

Selon *Le Monde* du 26/10/85, les combats qui ont opposé des gendarmes à un groupe d'islamistes le 21/10 ont fait 6 morts dont 5 gendarmes et un « intégriste ». Deux autres islamistes ont été blessés et un quatrième arrêté.

D'autre part, des affrontements auraient opposé, les 19 et 20/10 dans la wilaya de Tizi Ouzou, les services de sécurité à des lycéens qui ont fait grève et manifesté pour la libération des prisonniers appartenant à l'Association des Enfants des Martyrs, au Mouvement culturel berbère et à la LADH.

Selon *Le Monde* du 31/10/85, le chanteur Aït Menguellet a été condamné le 29/10 à 3 ans de prison pour « détention illégale d'armes de chasse et de guerre ». Selon la défense, ces armes étaient accrochées au mur du salon du domicile du chasseur. M. Aït Menguellet s'est pourvu en appel.

Novembre : manifestations en Kabylie

Selon *Le Monde* du 5/11/85, à la suite de manifestations de plusieurs milliers de lycéens et étudiants à Tizi Ouzou pour protester contre les arrestations opérées les mois précédents, il y aurait eu de nombreuses interpellations, et deux blessés par balles ; la ville de Tizi Ouzou était, le 2/11, isolée du reste du pays par les forces de l'ordre.

D'autre part, M. Rachid Bellil, membre du comité directeur de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme, a été arrêté le 2/11 à son domicile, à Alger.

Par ailleurs, le Bureau international de la Fédération internationale des Droits de l'Homme, réuni le 3/11 à Paris, a donné un avis favorable pour l'affiliation de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme à la FIDH.

Selon *Le Monde* du 6/11/85, citant l'APS, deux « *activistes intégristes* » ont été tués et un autre capturé la semaine précédente par les services de sécurité algériens.

Selon *Le Monde* des 10 et 11/11/85, M. Rachid Bellil, arrêté le 2/11, a été remis en liberté après quatre jours d'incarcération.

D'autre part, le journal signale que des manifestations ont eu lieu en Kabylie à la suite des événements du 1^{er} novembre à Tizi Ouzou.

Selon *Le Monde* du 13/11/85, le Mouvement culturel berbère a publié à Paris une liste de 10 personnes arrêtées en Kabylie dans les jours précédents.

Selon *Le Monde* du 15/11/85, citant l'APS, les personnes interpellées à la suite des incidents survenus début novembre à Tizi Ouzou ont comparu le 12/11 devant le tribunal de cette ville siégeant en flagrant délit. 31 condamnations ont été prononcées : 9 personnes ont été condamnées à 2 ans de prison ferme, 5 à 18 mois, 15 à un an, 2 à 6 mois avec sursis. 15 personnes ont vu leur jugement « *diféré pour complément d'information* » et 6 autres ont été relaxées.

Selon *Le Monde* du 20/11/85, quatre mères françaises qui occupaient depuis 5 mois l'ambassade de France à Alger pour protester contre l'enlèvement de leurs enfants par leur père algérien ont mis fin à leur mouvement. Les deux médiateurs, algérien et français, qui suivaient l'affaire, ont

publié le 16/11 un communiqué commun soulignant « la nécessité de faire progresser le droit de visite transfrontières pour la libre circulation des enfants entre les deux pays et la mise au point de garanties des États ».

Un communiqué de notre Association en date du 25/11/85 a annoncé qu'une agression a été perpétrée le 21/11 dans les locaux de la prison de Berroughia contre trois détenus membres de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme : MM. Mokrane Aït Larbi, Ali Feouzi Rebaïne et Nordine Aït Hamouda. *Le Monde* du 14/12/85 signale que ces sévices, dénoncés par des détenus dans une déclaration signée par 20 d'entre eux le 28/11, ont été constatés le 23/11 par le médecin de la prison, et le 26/11 par un autre médecin requis par le parquet. Le ministère de la justice a démenti les affirmations des détenus.

Décembre : procès

Selon *Le Monde* du 21/12/85, le procès des 23 personnes membres de la Ligue algérienne des Droits de l'Homme et des comités des Enfants des Martyrs, qui s'est ouvert le 15/12 à Médéa devant la Cour de Sûreté de l'État, a pris fin le 19/12. Une personne a été acquittée, les 22 autres ont été condamnées à des peines allant de 6 mois à 3 ans de prison ferme, ainsi qu'à des amendes de 2 000 à 5 000 dinars.

Selon *Le Monde* du 24/12/85, six des huit enfants enlevés par leur père algérien sont arrivés à Paris le 21/12 dans l'avion du ministre français des Affaires sociales pour passer les vacances de fin d'année en compagnie de leur mère française. Les autorités françaises avaient pris l'engagement d'assurer le retour de ces enfants en Algérie pour le 2/1/86. Il s'agissait d'une « mesure provisoire » en attendant la signature d'une convention d'entraide judiciaire entre les deux pays. Dans un communiqué commun, les autorités françaises et algériennes annoncent « un accord de principe... pour faciliter dans les deux sens l'exercice du droit de visite transfrontalière aux enfants de couples mixtes séparés lorsque les deux parents en conviennent et que le retour de ces enfants est garanti par décision judiciaire ».

Selon *Le Monde* du 27/12/85, le procès des 40 personnes poursuivies pour « atteinte à la sûreté de l'État et à l'intégrité

du territoire, formation de bandes armées, détention d'armes, confection et distribution de tracts », qui s'était ouvert le 21/12 à Médéa devant la Cour de Sûreté de l'État, a pris fin le 25/12. Sur 37 accusés présents, 21 ont été acquittés ; les autres se sont vu infliger des peines allant de la simple amende (de 5 000 dinars) à 13 ans de prison ferme. *Le Monde* remarque que « *le nombre des acquittements tend à prouver que les charges dans leur ensemble étaient bien minces* ».

**

DOCUMENTS

Création d'une Ligue algérienne pour la défense des Droits de l'Homme

Préambule aux statuts

Les soussignés,

Considérant que la violation des Droits de l'Homme constitue un mal endémique qui ronge et menace de plus en plus l'équilibre et le développement des sociétés ;

Considérant que des voix de femmes et d'hommes s'élèvent de plus en plus nombreuses autour de nous et dans les pays-frères du Maghreb, de Tunisie et du Maroc pour combattre ces violations ;

Considérant, hélas, que pour des raisons socio-politiques et historiques qui nous sont propres, notre pays accuse un retard considérable en matière de défense des Droits de l'Homme et ce malgré l'acuité du problème ;

Considérant qu'il n'est plus désormais tolérable de continuer à subir la fatalité de ces violations d'où qu'elles émanent et quelles qu'en puissent être les justifications ;

Ayant à l'esprit les immenses sacrifices consentis par notre peuple dans sa lutte séculaire contre l'oppression ;

Fidèles à la mémoire de nos centaines de milliers de martyrs de la guerre de libération tombés pour notre dignité et notre liberté ;

Résolus à tout mettre en œuvre pour réduire ce fléau social qui engendre la régression et empêche la promotion de l'Homme Algérien ;

En appellent au rassemblement de toutes les volontés préoccupées par l'idéal des droits de l'Homme dont la violation condamne toute communauté à la déchéance ;

Décident de constituer une *Ligue Algérienne des Droits de l'Homme* dont le fonctionnement est régi par les présents statuts :

(Quarante signatures)

Témoignage de Madame Ali Yahya

Après la création d'une Ligue algérienne des Droits de l'Homme, mon mari Maître Ali Yahya Abdennour, ancien secrétaire national de l'UGTA (Union générale des Travailleurs algériens), a été arrêté le 9 juillet 1985 (cf. article du *Monde* du 10/07/85).

Pour cet ancien syndicaliste, je me permets de m'adresser à vous pour vous demander solidarité et soutien sous les formes que vous jugerez vous-même les plus appropriées.

Après son arrestation par la DGSN (Direction générale de la Sûreté nationale), mon mari a été déféré devant le Parquet de la Cour de Sûreté de l'État à Médéa, puis écroué à la prison de Berrouaghia.

Il semble que son arrestation soit liée à la création de cette Ligue et à la protestation élevée (en tant qu'avocat) auprès des autorités quant au sort des enfants de Chouhadas arrêtés le 5/07/85 (cf. *Le Monde* du 9/07/85), et dont on était sans nouvelles.

Déjà en octobre 1983, Maître Ali Yahya Abdennour avait été arrêté et écroué à la prison de Berrouaghia après être resté 18 jours au secret dans les services de la Sécurité militaire. Après une détention arbitraire qui a duré huit mois, sans instruction, dans des conditions carcérales inhumaines (isolement en cellule), il a été relaxé le 14 mai 1984 et a par la suite bénéficié d'un non-lieu. Son passé de militant, de vieux nationaliste, sa haute probité morale et intellectuelle reconnue et respectée par tous ceux qui l'ont connu de près ou de loin, n'ont pas pu éviter à Maître Ali Yahya des arrestations arbitraires.

— Membre fondateur de l'UGTA en 1956, dont il a été secrétaire national ;

— Arrêté en décembre 1956 par les autorités coloniales, accusé d'atteinte à la sûreté de l'État ;

— Détenus à la prison de Berrouaghia (dans laquelle il se trouve

actuellement), puis dans différents camps (Paul-Cazelle, Bossuet, Lodi, Château-Holden...) ;

— Matraqué à mort (fracture du crâne) pour avoir refusé de dire « *Vive la France !* » et avoir incité ses camarades de détention à crier : « *Vive l'Algérie !* » (en 1957).

Il a été libéré à l'Indépendance. Maître Ali Yahya n'a depuis ménagé ni sa santé ni son temps au service de son pays :

— Député à l'Assemblée Constituante, puis à l'Assemblée Nationale dès 1963 ; membre du Comité Central après le Congrès de 1964 ; ministre des Travaux publics (1965-1966), puis de l'Agriculture et de la Réforme agraire (1966-1967) ;

En 1967, il démissionne de toutes ses fonctions officielles.

Mes enfants et moi-même sommes profondément ulcérés de constater que toute cette vie de militantisme est récompensée par des arrestations arbitraires qui violent de façon délibérée la Constitution de notre pays.

J'estime que tout ce qui arrive à mon mari actuellement n'est que le résultat de basses manœuvres destinées à jeter le discrédit sur un homme qui, par ses prises de positions courageuses, dans sa défense de la justice, semble avoir suscité de fortes inimitiés.

Avocat au barreau d'Alger depuis 1912, Maître Ali Yahya Abdennour a défendu bénévolement la plupart des détenus d'opinion.

Une fois de plus, il a été victime du respect qu'il a pour sa profession d'avocat, en défendant tous les prisonniers politiques pour lesquels il a été sollicité depuis le début de sa carrière, et paye pour le courage de ses opinions.

On ne lui pardonne pas d'avoir élevé là voix même dans le respect de la légalité la plus stricte, notamment :

— En dénonçant dans ses plaidoiries les injustices flagrantes, les graves atteintes aux droits de l'Homme et aux libertés publiques, et ceci quelle que soit la place dans la hiérarchie sociale et politique de leur auteur.

— En remettant publiquement en cause en tant qu'acteur et témoin, certaine thèses erronées de l'histoire officielle.

— Et maintenant, en participant à la création de la LADH dont les statuts, conformes à la Constitution algérienne, ont été déposés pour agrément au ministère de l'Intérieur, dans le même temps que son affiliation était demandée à la Fédération internationale des Droits de l'Homme.

Les arrestations et les détentions successives de Maître Ali Yahya Abdennour ne sont dictées que par la volonté de « *frapper*

pour l'exemple » et de briser un homme dont le seul crime a été d'avoir osé demander « *le droit à la liberté et à la Dignité* », d'avoir exercé avec courage ses droits de citoyen et avec respect ceux de sa profession.

En octobre 1983, après sa première arrestation et sa mise au secret pendant 18 jours dans les locaux de la Sécurité militaire, l'état de délabrement physique de mon mari était tel que j'ai envoyé aux autorités responsables une demande d'expertise médicale (octobre 1983), demande restée sans réponse.

Diabétique, âgé de 65 ans, Maître Ali Yahya est suivi et soigné depuis plus de 18 ans.

Les effets néfastes de sa première détention ont été tels (perte de poids de 10 kg, apparition de complications du diabète dues au non-suivi médical en prison, déséquilibre constant de sa maladie) que son diabétologue a été obligé de le mettre sous insuline et ce pour plusieurs mois. Le retour aux hypoglycémiants oraux n'a pas se faire que récemment.

Cette nouvelle détention (depuis le 9/07/85) et les restrictions apportées à son régime diététique nous font fortement craindre une nouvelle et dangereuse aggravation de son état de santé déjà précaire.

Malgré les assurances qui nous ont été données par la direction pénitentiaire au ministère de la Justice et à la prison, le suivi médical est loin d'être effectif, le régime pour diabétique inexistant : mon mari est obligé d'écrire chaque fois à la direction pour faire respecter ses droits aux soins.

Je tiens à dénoncer la légèreté avec laquelle on traite un homme âgé dont la maladie risque d'être mortelle si elle n'est pas suivie sérieusement et dont les conditions de détention ne peuvent qu'aggraver l'état.

Devant cette volonté délibérée d'ignorer le danger que court Maître Ali Yahya Abdennour, nous ne sommes pas loin de penser qu'on est en train de l'assassiner légalement, lentement mais sûrement.

ARABIE SAoudite

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Ryad

Superficie : 2 149 690 km²

Population : 10 900 000 hab. (1974)

Densité : 5

Population urbaine : 69 % (1982)

Jeunes en dessous de 15 ans : 45 %

Principales ressources : pétrole, gaz naturel

PNB/hb : 12 230 \$ (1985)

PIB/hb : 10 827 \$ (1984)

Valeur de la production industrielle : 15 % du PNB

Exportations : 46 943 millions de \$

Importations : 39 726 millions de \$

Solde : 7 217 millions de \$

Balance des paiements : - 18 430 millions \$ (1983)

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 6 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 75 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 70 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 98 %

Taux de scolarisation : 51 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 77 %, 2^e degré = 30 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 51 %, 2^e degré = 30 %

Nombre de médecins pour mille habitants : 0,37

Mortalité infantile : 103 %

Espérance de vie : 62 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : monarchie

Partis au pouvoir : aucun

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition : non

Censure : oui

Radios et télévision : contrôle de l'État

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

— *Déclaration universelle (1948) :*

— *Conventions de l'ONU (1966) :*

— *Charte africaine : non concerné*

État d'urgence : non

Détenus politiques : plusieurs centaines

Pratique de l'enlèvement : oui

Recours à la torture : oui

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse libre

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicat libre

Massacres collectifs : l'armée a donné l'assaut à un groupe d'opposants retranchés dans une mosquée, faisant de nombreuses victimes.

Associations de Droits de l'Homme : Non

Associations de Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire :

— *Comité de Défense des Détenus politiques dans le Golfe arabe *.*

* BM Box 957 — London WC 1 N 3XX — (Grande-Bretagne).

Les informations relatives aux Droits de l'Homme en provenance d'Arabie Saoudite sont rares et difficilement vérifiables. Ces difficultés sont dues, entre autres, au fait que les partis politiques ne sont pas autorisés et que la presse n'est pas libre.

L'une des rares sources d'information dont nous disposons est la revue *Al Thaoura Al Islamiya*, revue éditée à Londres par un mouvement d'opposition islamiste. Cette revue publie régulièrement des listes nominatives de personnes arrêtées en raison de leurs opinions politiques. La même source fait état de mauvais traitements et de sévices infligés par les services de sécurité aux détenus politiques. Il semblerait que ces personnes soient détenues sans inculpation ni jugement.

Au début de l'année, les autorités saoudiennes par l'intermédiaire de leur ambassade à Paris, ont démenti catégoriquement que des arrestations aient eu lieu dans le pays. *Le Monde* du 21/1/85 a publié une lettre de l'ambassade déclarant notamment : « *Vous n'êtes pas sans savoir qu'il est facile, en matière d'information, d'inventer des noms, de les étayer par des adresses fictives et de les appuyer par des dates imaginaires.* »...

Si, comme l'affirment les autorités, ces listes ont été confectionnés de toutes pièces et s'il n'y a ni détenus politiques ni « disparus » dans ce pays — ce dont nous nous réjouirions — rien ne s'oppose à une enquête impartiale sur cette question. Par conséquent, notre Association appelle les autorités saoudiennes à autoriser une commission d'enquête, composée de juristes indépendants, à se rendre dans ce pays pour faire la lumière sur cette affaire.

Au premier novembre 1985, dix personnes ont été amputées de la main droite pour vol ou cambriolage. Deux autres personnes, au moins, ont été pendues pour avoir dévalisé une banque. Notre Association tient à réaffirmer son opposition à la peine de mort et aux châtiments corporels telles les amputations.

Mars : pirate abattu

Selon *Le Monde* du 19/3, un communiqué officiel saoudien annonce qu'un Nord-Yéménite qui avait détourné le 17/3 un avion de la Compagnie Saudia avec 76 passagers à bord a fait exploser une grenade dans l'avion avant d'être abattu par les policiers au cours de l'escale de Dharan.

Avril : Femmes sous surveillance

Anoual du 25/4/85 cite *As Safir* du 13/4 qui annonce que les femmes de confession islamique ne pouvaient pénétrer sur le territoire saoudite si elles n'étaient pas accompagnées ou attendues par leur mari ou l'un de leurs proches de sexe masculin...

Mai : attentat

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 20/5/85, un bâton de dynamite dissimulé dans une poubelle, a explosé le 9 mai à Ryad, causant la mort d'une personne.

Selon *Al Thaoura Al Islamiya* N° 61 de mai 1985 :

— Les personnes interpellées depuis plus de 6 mois à Safoua n'ont toujours pas le droit de recevoir la visite de leur famille ;

— A la suite du meurtre d'un officier de la sécurité, les autorités auraient effectué de nombreuses arrestations à Al Hourouf ;

— Le ministère de l'Intérieur a publié en avril 85 un décret visant à poursuivre et arrêter les mendiants, et à les remettre aux bureaux de Protection sociale relevant du ministère du Travail et des Affaires sociales. Le journal signale que la mendicité a sensiblement augmenté au cours des dernières années.

Juillet : arrestations

Selon *Al Thaoura Al Islamiya* n° 63 de juillet 85 :

— Au début du mois de mai 85, Haydar Al Chabraka a été arrêté à Katif et incarcéré à Daman. L'un de ses frères, Alaoui Al Chabraka, avait été arrêté quelques mois plus tôt ;

— Au cours du mois de Ramadan (de la mi-mai à la mi-juin 85), 3 personnes ont été arrêtées à Sihat (Kamel Al Mouzi'il, Nasser Al Id et Djaafar Al Djouchi) et 2 autres

personnes à Al Ihssa (Ahmad Djabeur Al Ameur et Abdelhamid Al Boukchi).

Selon *Al Thaoura Al Islamiya* n° 64 d'août 85, un détenu politique, M. Abdallah Al Hamad Al Salah, a été hospitalisé, début juin 85 à Daman à la suite des mauvais traitements qu'il aurait subis.

Selon *Amnesty International* (communiqué en date du 2/8/85) un Palestinien, Issam Mohamed Khaled, et un Syrien, Djamal Al Shouquairi, ont été amputés le 26 juillet de la main droite pour vol.

Selon *Al Thaoura Al Islamyia* n° 65 de septembre 1985, Abdallah Hassan Al Bakchi, âgé de plus de 50 ans, a été arrêté à son domicile à Al Ahssa le 17/7/85. Une autre personne, Abdelkarim Al Assisse, a été arrêtée fin juillet 85 à Al Katif. Ces deux personnes sont poursuivies pour « opposition au régime ».

Août : peines de mort

Selon *Al Chark Al Aousat* du 10/8/85, deux personnes, Omar Salem Mohamed Ali, originaire du Yémen et Ahmad Cheikh Eddine, originaire de Somalie, ont été condamnées à mort et exécutées le 23/11/1405 (calendrier islamique) pour avoir dévalisé une banque. Le hold-up n'avait pas fait de victimes et l'essentiel des fonds a été récupéré lors de l'arrestation des deux voleurs. Le communiqué officiel précise que tel est le sort réservé à « ceux qui jouent avec la sécurité du pays et sa stabilité ».

Selon *Ennashra* du 19/8/85, le ministère de l'Intérieur a ordonné à tous citoyens ainsi qu'à leurs employés étrangers de se munir de leurs papiers d'identité au cours de leurs déplacements, aussi bien à l'intérieur d'une ville que d'une ville à l'autre.

Novembre : dix amputations

Selon un communiqué d'*Amnesty International* en date du 12/11/85, Saïd Djarallah Ibn Saïd Al Karinyani a été amputé de la main droite le 1/11/85 à la suite d'une condamnation pour vol ; ce qui portait à 10 le nombre des amputations effectuées en 1985 dans ce pays. Les motifs de ces amputations sont le vol ou le cambriolage.

Décembre : arrestations

Selon *Al Thaoura Al Islamiya* n° 69 (décembre 1985), les autorités ont arrêté le 11/12 Mansour Al Mouzine pour son opposition au régime. La même source fait état d'autres arrestations à Al Aouamiya (3 personnes), à Al Ihssa (2 personnes) et à Al Katif (2 personnes).

Institut kurde de Paris

BAHREIN

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Manama

Superficie : 622 km²

Population : 420 000 hab.

Densité : 675

Population urbaine : 78 % (1980)

Jeunes en dessous de 15 ans : 45 %

Principales ressources : pétrole, gaz naturel

PNB/hb : 10 510 \$

PIB/hb : 8 960 \$

Valeur de la production industrielle : 20 % du PNB

Exportations : 3 231 millions de \$

Importations : 3 342 millions de \$

Solde : - 111 millions de \$

Balance des paiements : excédentaire jusqu'en 1983

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 3 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 21 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 32 % (+ de 15 ans)

Taux d'analphabétisme (femmes) : 53 % (+ de 15 ans)

Taux de scolarisation (hommes) : 1^e degré = 82 %, 2^e degré = 81 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^e degré = 71 %, 2^e degré = 72 %

Nombre de médecins pour mille habitant : 1

Mortalité infantile : 28 % (- de 4 ans)

Espérance de vie : 57 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : monarchie

Partis au pouvoir : aucun

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux indépendants ou d'opposition : aucun

Censure : oui

Radios et télévision : contrôle de l'État

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux :

- Déclaration universelle (1948) :
- Conventions de l'ONU (1966) :
- Convention contre la torture (1984) : non
- Charte africaine : non concerné

État d'urgence : non

Détenus politiques : plusieurs dizaines au moins

Pratique de l'enlèvement : non signalé

Recours à la torture : signalé

Atteinte à la liberté de la presse : expulsion de journalistes étrangers

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats libres

Massacres collectifs : non

Associations des Droits de l'Homme : non

Associations de Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : oui

— Comité de Défense des Détenus politiques au Bahrein *.

* PO BOX 3861 Damas — Syrie.

**

Bahrein fait partie de ces pays où les informations, et notamment celles relatives aux Droits de l'Homme, ont du mal à circuler.

Depuis une dizaine d'années, l'état des libertés a connu un recul significatif à Bahrein : dissolution du parlement en août 1975, arrestation de députés et de syndicalistes, constitution d'une Cour de Sûreté de l'État. De nombreux citoyens purgent des peines de prison allant de 15 ans à la perpétuité.

Notre Association tient à signaler le cas d'un artiste, Madjid Marhoun, emprisonné depuis plus de dix-sept ans. Madjid Marhoun a été arrêté pendant la période coloniale. Soupçonné d'avoir fait sauter la voiture d'un officier des renseignements britanniques, il a été condamné à la prison à perpétuité. Depuis, les Britanniques ont quitté Bahrein, mais Madjid Marhoun demeure en prison. De sa cellule, Madjid Marhoun a composé de nombreuses chansons : « *Azmiralda* » inspiré par la lecture des œuvres de Victor Hugo, « *L'Ile des rêves* », inspiré par sa détention dans l'île de Jda...

Les rares informations qui nous parviennent témoignent de la persistance de la répression...

**

Février : arrestation

Al Badil de février 85 annonce l'arrestation de M^{me} Rabab Ghaloum Derwiche, âgée de 45 ans, mère de 10 enfants, habitant Al Mahrika.

La revue rappelle l'arrestation en avril 80 de M^{me} Sadika Al Saïd Moussaoui, et d'un élève de 13 ans qui a passé 3 mois en détention pour avoir écrit des solgans sur les murs de son école.

Août : perquisition

Selon *Al Chabiba*, organe de l'Union de la Jeunesse de Bahrein d'octobre 1985, la police a perquisitionné le 1/8/85 au domicile des deux frères Fadhel et Mahmoud Abdallah Al

Halouadji. Les policiers ont emmené les deux frères pour un interrogatoire et ont saisi le passeport de l'un d'entre eux. La police recherchait une personne réfugiée au domicile des frères Halouadji.

Institut kurde de Paris

ÉGYPTE

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Le Caire

Superficie : 1 001 449 km²

Population : 46 000 000 hab.

Densité : 46

Population urbaine : 45 %

Principales ressources : pétrole, agriculture (céréales, coton...)

PNB/hb : 700 \$

PIB/hb : 626 \$

Valeur de la production industrielle : 33 % du PIB

Exportations : 4 531 millions \$ (1984)

Importations : 10 274 millions \$ (1984)

Solde : - 5 743 millions \$ (1984)

Balance des paiements : - 780 millions \$ (1983)

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 4 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 58 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 41 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 69 %

Taux de scolarisation : 71 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 89 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^e degré = 52 %

Nombre de médecins pour mille habitants : 1,23

Mortalité infantile : 113 %

Espérance de vie : 57 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : république

Partis au pouvoir : parti national démocrate

Partis d'opposition légale : parti du rassemblement, parti Wafd.

Parti du travail, parti des libéraux

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition : oui

Censure : oui

Radios et télévisions : contrôle de l'État

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

— *Déclaration universelle (1948) :*

— *Conventions de l'ONU (1966) : signé*

— *Convention contre la torture (1984) : non*

— *Charte africaine :*

État d'urgence : depuis la mort de Sadate en 1981

Détenus politiques : plusieurs centaines au moins

Pratique de l'enlèvement : non

Recours à la torture : signalé

Atteinte à la liberté de la presse : signalée

Atteinte aux libertés syndicales : non signalée

Massacres collectifs : massacre de manifestants contre la vie chère en janvier 1977 (plusieurs dizaines de morts) ; répression des émeutes de la faim en septembre 1984 (3 morts et 26 blessés selon le bilan officiel)

Association des Droits de l'Homme : oui

— *Organisation arabe des Droits de l'Homme * (s'occupe des Droits de l'Homme dans les pays arabes)*

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : non

* 13, avenue de l'Union des Avocats arabes — Garden City, Le Caire.

L'Égypte était un des seuls pays arabes où certains droits et certaines libertés démocratiques, garantis par la Constitution, étaient effectivement respectés ; un des seuls pays du monde arabe où une conscience démocratique existe dans de larges couches de la population. En témoignent la presse, la littérature, le cinéma ; en témoignent l'implantation d'associations d'avocats, de femmes.

Or *l'état d'urgence*, initialement promulgué pour un an après l'assassinat du Président Sadate, en 1981, est depuis régulièrement prorogé. Il met entre parenthèses les garanties constitutionnelles légales, et autorise notamment les *arrestations préventives*. Singulière dégradation donc de la situation du point de vue des Droits de l'Homme, dans ce pays phare du monde arabe.

En 1985, un courant d'opinion islamiste intégriste, exigeant l'application immédiate de la « *Charia* » s'est fait entendre. Des manifestations ont eu lieu en mai à Al Azhar, en juin devant la mosquée Al Nour, en juillet dans plusieurs villes. Le gouvernement a procédé à des arrestations et a fermé en juillet 50 000 mosquées privées, dont celle d'Al Nour. De nouvelles manifestations assorties d'ultimatums intégristes ont eu lieu en octobre au Caire et à Alexandrie.

Tout en les réprimant, le gouvernement subit la pression des forces intégristes les plus obscurantistes et infléchit sa politique dans l'espoir de leur plaisir. La censure s'abat sur la littérature et les arts. Citons l'affaire des « *Mille et une nuits* » dont la version originale (non expurgée) est saisie et vouée au pilon. Plus grave, moins conjoncturelle, une mesure constitutionnelle rétrograde : c'est l'abolition du code du statut personnel de 1979, jugé trop moderniste. Ce code, sans abolir la polygamie, la considérait comme un préjudice pour la femme, par exemple. C'est le Code du statut personnel de 1920, légitimant pleinement la polygamie, qui est rétabli !

L'état d'urgence est surtout utilisé pour réprimer les protestations contre la politique israélienne du gouvernement égyptien. En mars, devant le pavillon israélien de la Foire du livre, en mai devant la Synagogue (où devait se

dérouler une cérémonie commémorant la création de l'État d'Israël), en décembre dans les universités du Caire et de Zagazig, des centaines de manifestants ont été arrêtés et souvent incarcérés. Parmi eux, des personnalités : citons l'inculpation de l'actrice Mohsena Taoufik, et de l'écrivain Fathia Al Assal.

Enfin, confronté au phénomène du « *terrorisme* », les autorités égyptiennes ont recours à la répression brutale :

— Condamnation aux travaux forcés à perpétuité de Souleiman Khater, militaire (reconnu fou) poursuivi pour le meurtre de 7 touristes israéliens dans le Sinaï.

— Prise d'assaut sanglante (60 morts, dont 58 après le déclenchement de l'assaut) d'un Boeing d'Egypt Air détourné sur Malte.

Des voix continuent à s'élever pour réclamer le respect des Droits de l'Homme, et des dissensions apparaissent au sein du régime à ce sujet. Signalons en ce sens le procès intenté à l'ancien ministre de l'Intérieur, M. Abou Bacha, et à plusieurs officiers, inculpés pour avoir pratiqué la torture sur des prisonniers.

**

Janvier : nombreuses arrestations

As Sabah du 23/1/85 citant *Al Ahram* annonce que 22 personnes ont été arrêtées le 21/1 pour « *appartenance à une organisation communiste* » ; 8 autres personnes étaient encore recherchées.

Selon la même source, le Parti du Rassemblement avait annoncé l'arrestation le 21/1 de 7 de ses membres. Quelques jours auparavant, le ministre de l'Intérieur avait annoncé l'arrestation d'une vingtaine d'*« opposants clandestins* », dont 12 ont été relâchés le 20/1.

Selon *Al Arab* du 21/1/85, les autorités égyptiennes ont arrêté deux responsables de l'Union des Étudiants soudanais en Égypte : Mohamed Djaafar et Omar Abdelhabib. La même source indique que 13 autres étudiants soudanais ont

été expulsés au Soudan avec la complicité de l'ambassade du Soudan au Caire.

Février : censure

Selon *Le Monde* du 9/2/85, au moment même où se tenait au Caire la 1^{er} Conférence des ministres francophones sur la Communication, le journal *International Herald Tribune* et la revue *Paris-Match* étaient censurés par les autorités égyptiennes, sans compter les cas de censure à l'encontre de la presse égyptienne elle-même...

Selon *Le Monde* du 14/2/85, 31 militants islamistes avaient été arrêtés la semaine précédente à Alexandrie ; 19 d'entre eux ont été inculpés d'*« appartenance à une organisation extrémiste religieuse »*, les 12 autres ont été relâchés sous caution.

Selon *Al Chark Al Ouissat* du 20/2/85, le secrétaire général du Parti national démocrate au pouvoir a annoncé que la Loi sur les associations interdit l'activité des parti politiques dans les universités, les instituts, les lycées et les entreprises.

Selon *Le Monde* du 28/2/85, 40 personnes accusées d'appartenir au mouvements bahaï ont été arrêtées.

Mars : pour un code uniifié de la famille

Selon *Al Tarik Al Djadid* du 2/3/85, les autorités égyptiennes ont procédé à plusieurs arrestations lors des manifestations hostiles à la participation israélienne à la Foire du Livre du Caire. 4 personnes ont été maintenues en détention. Ce sont M. Kamal Abou Atia (responsable du Parti du Rassemblement), Abdelmohssen Hamouda, Moustapha Abas et Abdellaziz Rifai.

Selon *Al Chark Al Ouissat* du 3/3/85, M. Ibrahim Nafaa a été élu à la tête du syndicat des journalistes avec 663 voix contre 590 à M. Djalel Aref.

Selon *Al Chark Al Ouissat* du 6/3/85, les 14 Bahaïs arrêtés fin février avaient été relâchés le 28/2. Les autorités envisagent de les poursuivre pour *« propagation d'idées contraires aux religions révélées »*.

Selon *Al Chark Al Ouissat* du 6/3/85, les Égyptiens qui accompagnent leurs proches travaillant à l'étranger pourront désormais obtenir des autorisations leur permettant de travailler à l'étranger.

Selon *Al Tarik Al Djadid* du 16/3/85, un congrès sur la condition de la femme arabe et africaine s'est tenu récemment au Caire sous l'égide de l'Union des Avocats arabes. Le congrès a appelé les gouvernements arabes et africains à signer et appliquer les conventions internationales relatives à la participation de la femme à la vie civile, sociale et culturelle. L'Union des Avocats arabes a appelé la Ligue des États arabes à élaborer un code uniifié de la famille et du statut personnel.

Avril : « Les mille et une nuits » au pilon !

Selon *Falestin Al Thaoura* du 13/4/85, les autorités égyptiennes ont saisi plusieurs milliers d'exemplaires de la version originale des *Mille et une nuits* pour « atteinte aux bonnes mœurs ». Cette décision a entraîné de nombreuses protestations dans les milieux de la presse et de la littérature.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 15/4/85, le ministre égyptien de l'Intérieur a déclaré que tout Égyptien pouvait quitter l'Égypte et y retourner sans crainte de se voir retirer son passeport. Il a indiqué que 3 000 noms ont été retirés de la liste des citoyens privés de passeport et que la révision de cette liste se poursuivait et qu'il n'y resterait que les noms des personnes condamnées par les tribunaux.

Selon *Le Monde* du 25/4, la Cour de Sûreté de l'État d'Alexandrie a condamné à mort, par contumace, deux Libyens et dix Égyptiens coupables d'attaque à main armée, il y a 8 ans, contre un commissariat de police. Un policier avait été tué et 5 autres, blessés.

Selon *Al Kabaas* du 27/4/85, la Cour de Sûreté de l'État a commencé à entendre les avocats de la défense dans l'affaire des membres du « Parti communiste égyptien » déférés devant la justice depuis 1979. L'audition se poursuivra jusqu'au 18 mai.

La Cour doit entamer l'examen d'une affaire dans laquelle sont inculpés 47 citoyens poursuivis pour « opposition aux orientations politiques » de l'ex-président Sadate.

Selon *Al Mostakbal* (Paris) du 27/4/85, la mère du meurtrier de l'ancien président Sadate, Mme Kadria Ali Youssef, a demandé au président Moubarak de lui remettre le corps de son fils ou de lui indiquer le lieu où il est enterré.

Selon *Le Monde* du 31/4/85, le parquet a remis en liberté, le 28 mars, 18 personnes qui ont été appréhendées le 20 mars à la Foire du Livre. Elles avaient été accusées d'avoir manifesté devant le pavillon d'Israël. Le syndicat de la presse avait protesté contre l'incarcération de 2 journalistes de l'opposition qui couvraient l'événement. On ignore si ces personnes seront déférées devant les tribunaux.

Mai : le parlement contre « la Charia »

Selon *Le Monde* du 8/5/85, le Parlement égyptien a repoussé une motion revendiquant « *l'application intégrale et immédiate de la Charia* ».

Selon *Le Monde* du 15/5/85, le Tribunal des affaires de mœurs du Caire a ordonné la confiscation de la version non expurgée des *Mille et une nuits* dont 3 500 exemplaires avaient été saisis en février et en mars. Le parquet avait demandé que l'ouvrage soit « *brûlé* ».

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 18/5/85, 25 personnes arrêtées lors de la manifestation du 15 mai ont été inculpées pour avoir incité à s'opposer à l'État et entravé la circulation. Parmi ces personnes figurent l'actrice Mohsena Taoufik et l'écrivain Madame Fathia Al Assal.

Selon *Al Maouquef* du 25/5/85, la Haute Cour de Sûreté de l'État a poursuivi l'examen de l'affaire n° 207 dans laquelle sont poursuivis des membres du Parti Communiste égyptien non reconnu.

Selon *Le Monde* du 29/5/85, la police a dispersé le 24 mai un début de manifestation d'islamistes à Al Azhar. « *Matraques et gaz lacrymogènes ont été utilisés* » dit le journal.

D'autre part, un des chefs de file islamiste a exigé du gouvernement l'application de la Charia avant le 14 juin et annoncé des manifestations au cas où cette exigence ne serait pas satisfaite.

Juin : retour à 1920 ! régression de droits des femmes

Selon *Al Maouquef* du 8/6/85, une manifestation s'est tenue au Caire le 15 mai devant la Synagogue pour protester contre la cérémonie qui devait s'y dérouler pour célébrer la création de l'État d'Israël. La police est intervenue contre les manifestants et a interpellé 2 personnes qui ont été relâchées au bout de 48 heures de garde à vue.

Al Kabass du 20/6/85, citant le journal du parti Wafd, indique que 500 personnes ont été arrêtées le 14 juin alors qu'elles s'apprêtaient à manifester de la mosquée Al Nour jusqu'au palais présidentiel pour réclamer « *l'application immédiate de la Charia* ». L'état d'urgence en vigueur depuis octobre 1981 permet aux autorités d'opérer « *des arrestations préventives* ». Le Procureur de la Cour de Sûreté de l'État a ordonné la libération de 79 des 500 personnes arrêtées.

Selon *Al Maouquef* des 8 et 29/6/85, la Cour constitutionnelle a déclaré le 4 mai le code du statut personnel n° 44 de 1979 non conforme à la Constitution. Ce code avait accordé un certain nombre de droits à la femme : la polygamie, sans être interdite, est considérée comme un préjudice pour la femme qui peut demander le divorce ; en cas de divorce, la femme ayant la garde de ses enfants conserve la jouissance du domicile conjugal.

A la suite de cette décision, les codes de statut personnel de 1920 et de 1929 seront remis en vigueur.

Les Associations de femmes égyptiennes, et en particulier le Comité Permanent de la Femme, ont protesté contre l'annulation du code de 1979.

Madame Naoual Saadaoui, la Présidente de l'Association de Solidarité des Femmes Arabes, a déclaré qu'il n'était pas raisonnable de revenir à une loi promulguée depuis plus de 60 ans ; elle a préconisé la création d'une commission chargée d'élaborer un code de la famille qui comblerait les lacunes des codes de 1929 et de 1979 et qui serait conforme aux exigences de l'époque et aux aspirations des femmes égyptiennes.

De son côté, le ministre des Affaires sociales, M^{me} Amal Othman, a interdit les réunions des femmes dans les locaux du club Hoda Chaâraou.

Juillet : manifestations pour la Charia

Selon *Le Monde* des 7 et 8/7/85, le cheikh Hafez Salama a appelé ses partisans à se rassembler le 11 juillet pour « *l'application de la loi islamique* » en Égypte.

Selon *Le Monde* du 17/7/85, 46 personnes dont le cheikh Salama, chef de l'association de la Guidance islamique, ont

été arrêtées dans trois villes différentes. Selon un avocat, le nombre d'arrestations s'élève au moins à deux cents.

Selon *Ennashra* du 29/7/85, l'ancien ministre de l'Intérieur, Hassan Abou Bacha, dont l'immunité parlementaire a été levée, figure en première place dans la liste des personnes poursuivies pour usage de la torture. Abou Bacha est accusé par d'anciens détenus d'avoir mené personnellement des opérations de torture.

Selon *Le Monde* des 28 et 29/7/85, une soixantaine d'islamistes ont été arrêtés le 26 juillet au Caire, au moment où ils s'apprêtaient à manifester contre la fermeture de la mosquée Al Nour où prêche le cheikh Salama. Un décret avait placé les 50 000 mosquées privées, dont la mosquée Al Nour, sous le contrôle gouvernemental. D'autre part, une quinzaine d'islamistes arrêtés à la mi-juillet ont été relâchés.

Août : ancien ministre tortionnaire ?

Selon *Ennashra* du 5/8/85, l'instruction de l'affaire du cheikh aveugle Omar Abderrahmane vient de se terminer. O. Abderrahmane est accusé d'avoir formé une organisation religieuse appelant à la « guerre sainte et au renversement du régime ».

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 11/8/85, le procureur général a entendu l'ancien ministre de l'Intérieur Abou Bacha et plusieurs officiers qui auraient pratiqué la torture sur des membres du groupe « *Al Djihad* ». Certains officiers, dont les noms ne sont pas divulgués, ont été placés en détention dans le cadre de cette affaire.

Selon *Libération* du 21/8/85, une organisation inconnue « *la Révolution égyptienne* » a revendiqué l'assassinat d'un attaché de l'ambassade israélienne au Caire. *Le Monde* du 23/8/85 annonce que la police a arrêté un « suspect ».

Selon *Al Kabass* du 23/8/85, les autorités ont relâché le cheikh Hafez Salama qui a été autorisé à se rendre en pèlerinage à la Mecque.

Septembre : Nemeiry reste en Égypte

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 6/9/85, les autorités égyptiennes ont rejeté la demande d'extradition de l'ancien président Nemeiry présentée par les autorités soudanaises.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 25/9/85, les autorités égyptiennes vont étudier les demandes présentées par une délégation de l'OLP en faveur des 600 000 Palestiniens vivant en Égypte. Trois dossiers seront examinés : les difficultés d'établissement et de renouvellement des cartes de résidence ; la possibilité d'exclure les Palestiniens du projet de loi interdisant l'accès des étrangers à la propriété en Égypte ; les difficultés des étudiants palestiniens poursuivant leurs études en Égypte.

Octobre : arrestations

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 13/10/85, les étudiants ont manifesté contre l'interception par l'aviation US de l'avion égyptien ayant à son bord les pirates de l'*« Achille-Lauro »* et le dirigeant du FLP, Aboul Abbas. La police a dispersé les manifestants avec des grenades lacrymogènes ; 20 personnes ont été blessées.

Selon *Le Monde* des 20 et 21/10/85, une vingtaine de personnes appartenant à la secte des Enfants de Dieu ont été arrêtées au Caire et à Alexandrie une quinzaine de jours auparavant.

D'autre part, des arrestations ont eu lieu vendredi 19/10 devant la mosquée Al Azhar où était prévue une manifestation organisée par le courant islamiste.

Selon *Le Monde* du 31/10/85, un tribunal a ordonné la mise en liberté du cheikh Omar Abdelrahmane le 25/7 ainsi que 6 autres islamistes poursuivis pour « *complot contre le régime et reconstitution de l'organisation Al Djihad* ».

Novembre : 60 morts

Selon *Al Kabass* du 1/11/85, la Cour de sûreté de l'État a ordonné la libération de 7 personnes depuis le 29/9/85 pour avoir manifesté contre la normalisation des relations entre Israël et l'Égypte. Cependant, les services de sécurité n'avaient toujours pas relâché ces personnes, parmi lesquelles on compte Abdelmohssen Hamouda et Kamal Abou Ita, respectivement responsables des partis Wafd et du Rassemblement. On s'attendait à ce que le ministre de l'Intérieur, conformément aux lois d'urgence, fasse appel du verdict de la Cour.

Selon *Le Monde* du 27/11/85, 60 personnes ont été tuées

dans le détournement sur Malte du Boeing 737 d'Egypt Air, dont 58 après le déclenchement de l'assaut contre l'avion par un commando des forces spéciales égyptiennes. Ce détournement a été revendiqué par plusieurs organisations différentes.

Décembre : procès

Selon *Le Monde* du 24/12/85, 8 personnes accusées d'avoir reçu de l'argent des services secrets libyens en vue de « former des cellules clandestines... destinées à renverser le régime » ont comparu devant la Cour de sûreté de l'État. Elles étaient passibles de la peine de mort.

Selon *Al Ahram* du 29/12/85, un tribunal militaire a condamné Souleïman Khater, poursuivi pour le meurtre de 7 touristes israéliens dans le Sinaï, aux travaux forcés à perpétuité.

Des manifestations de protestation avaient éclaté auparavant à l'Université du Caire et à celle de Zagazig. Selon le ministre de l'Intérieur, 600 personnes ont été arrêtées au cours de ces manifestations ; 95 d'entre elles ont été maintenues en détention, et 16 libérées sous caution.

Par ailleurs, le juge d'instruction de la Cour de sûreté de l'État a inculpé 59 étudiants de Zagazig pour « *attroulements* » et « *atteinte aux biens publics* »

ÉMIRATS ARABES UNIS

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Abou-Dhabi

Superficie : 77 800 km²

Population : 1 300 000 hab. dont 80 % sont étrangers

Densité : 16

Population urbaine : 79 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 28 %

Principales ressources : pétrole

PNB/hb : 22 870 \$ (1985)

PIB/hb : 24 660 \$ (1983)

Valeur de la production industrielle : 64 %

Exportations : 13 950 millions de \$

Importations : 8 769 millions de \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 1,5 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 47 %

Taux d'analphabétisme : 46,5 % (1982)

Taux de scolarisation : 100 %

Taux de scolarisation (garçons) : 100 %

Taux de scolarisation (filles) : 100 %

Nombre de médecins : 1,97 %

Mortalité infantile : 45 %

Espérance de vie : 58 ans

— *Institutions politiques*

Nature du régime : Fédération groupant 7 émirats

Partis d'opposition légale : non autorisé

Journaux indépendants ou d'opposition : non

Censure : oui

Radios et télévisions : contrôle de l'État

— *État des Droits de l'Homme*

Engagements internationaux :

— *Déclaration universelle (1948)*

— *Conventions de l'ONU (1966)*

— *Charte africaine : non concerné*

Détenus politiques :

Pratique de l'enlèvement : non signalé

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse indépendante

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats autonomes

Massacres collectifs : non

Associations des Droits de l'Homme : non

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : non

**

Peu de nouvelles nous parviennent des Émirats arabes unis. Cela est dû, en partie, au fait que les partis ne sont pas autorisés et que la presse n'est pas libre.

Cependant, il semble que les travailleurs étrangers paient un lourd tribut à la diminution des ressources financières liée à la chute du prix du pétrole. Des mesures discriminatoires ont été prises à l'encontre d'étrangers employés dans certains services étatiques.

Par ailleurs, les autorités font la chasse aux étrangers ayant fui leurs employeurs et les expulsent. Il faut signaler que ces travailleurs sont liés aux employeurs par des contrats moyen-âgeux. Les employeurs gardent les papiers d'identité, et parfois les économies des travailleurs étrangers et ces derniers n'ont pas le droit de circuler sur le territoire ni de changer d'employeurs...

Août : expulsions

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 9/8/85, 53 travailleurs étrangers ont été arrêtés et seront expulsés. Il s'agit de domestiques et de femmes de ménage qui ont fui leurs employeurs.

Al Kabass du 23/8/85 annonce l'arrestation de 23 autres personnes, en particulier des travailleurs ayant fui leurs employeurs.

Novembre : diminution de salaires !

Selon *Al Kabass* du 1/11/85, les autorités ont annoncé une diminution de salaire allant jusqu'à 30 % à l'encontre des étrangers employés dans les services de l'armée et de la police. Cette mesure touche plusieurs milliers d'étrangers, qui sont sommés d'accepter cette diminution ou de quitter le territoire des Émirats.

IRAK

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Bagdad

Superficie : 434 924 km²

Population : 15 000 000 hab.

Densité : 34

Population urbaine : 70 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 48 %

Principales ressources : pétrole

PNB/hb : 1 660 \$ (1984)

PIB/hb : 1 100 \$

Valeur de la production industrielle : 65 % du PIB

Exportations : 9 785 millions \$

Importations : 19 936 millions \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 3,2 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 50 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 32 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 68 %

Taux de scolarisation : 98 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 100 %, 2^e degré = 68 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 100 %, 2^e degré = 31 %

Nombre de médecins : 0,56 % hab.

Mortalité infantile : 18,6 % (enfants au-dessous de 5 ans)

Sous-nutrition : 14 % de la population

Espérance de vie : hommes = 46 ans, femmes = 49 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : république

Partis au pouvoir : parti Baas socialiste arabe

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition : aucun

Censure : totale

Radios et télévisions : contrôle de l'État

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux :

- Déclaration universelle (1948) : oui*
- Conventions de l'ONU (1966) : signé*
- Convention contre la torture (1984)*
- Charte africaine : non concerné*

État d'urgence : état de guerre

Détenus politiques : 100 000

Pratique de l'enlèvement : oui

Recours à la torture : oui

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse libre

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats autonomes

Massacres collectifs : nombreux villages rasés dans le Kurdistan en 1984 et 1985 ; exécution de 5 000 détenus politiques en septembre 1984 (d'après les témoignages d'un fonctionnaire de la prison d'Abou Ghraïb, publié par le Comité français contre la Répression en Irak).

Associations des Droits de l'Homme : liée au régime.

*Iraqi Human Rights Association **

Associations de Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : oui

- Comité français contre la Répression en Irak ***

- Organization of Human Rights in Iraq ****

* Po Box 6186 — Bagdad, Irak.

** 86, Boulevard Barbès — 75018 Paris.

*** 72, Tosting Bec Rd — London SW 17 88 E, Grande-Bretagne.

Aux destructions causées par la guerre s'ajoute une répression violente, meurtrière.

La guerre Irak-Iran s'est poursuivie en 1985 avec son cortège de morts et de destructions. « *La guerre des villes* » a causé d'importants dommages aux populations civiles tant irakiennes qu'iraniennes. En violation des conventions internationales, l'Irak a fait usage d'armes chimiques ce qui lui a valu la condamnation du Conseil de Sécurité de l'ONU en avril 1985. La répression s'est poursuivie avec une violence meurtrière ; elle a touché des militants kurdes, islamistes, assyriens, communistes, etc.

Au cours des cinq premiers mois de l'année, l'armée irakienne aurait complètement rasé quarante villages dans le Kurdistan irakien. L'armée n'hésite pas à réprimer violemment les manifestants ; ainsi, plusieurs centaines de personnes auraient été abattues au nord de l'Irak vers la mi-octobre 1985.

Une soixantaine d'opposants politiques ont été exécutés au cours de l'année 1985. Parmi ces personnes : treize militants du Parti populaire démocratique du Kurdistan, et dix membres de la famille Al Hakim qui avaient été arrêtés en mai 1983 pour faire pression sur l'un des membres de la famille qui dirige l'opposition islamiste au régime irakien à partir de l'Iran.

Cette pratique inhumaine, qui consiste à prendre en otage les proches d'un opposant politique, pour l'obliger à se rendre, semble largement répandue en Irak. Ainsi à l'automne 1985, trois cents enfants âgés de 10 à 14 ans ont été arrêtés dans le Kurdistan pour faire pression sur leurs familles et obtenir d'eux des informations. Des enfants auraient été torturés et trois d'entre eux seraient morts des suites de ces sévices.

Quant à l'usage de la torture, il est loin de reculer en Irak. Plusieurs témoignages prouvent que les services de sécurité irakiens ont recours aux mauvais traitements et aux sévices corporels.

Enfin, les arrestations se comptent par centaines, voire par

milliers. Selon la Fédération internationale des Droits de l'Homme, le nombre de prisonniers politiques s'élèverait à plus de cent mille répartis dans soixante centres de détention.

**

Février : 60 officiers et soldats exécutés

Selon *Al Badil* de février 85, 60 officiers et soldats irakiens ont été exécutés le 2/12/84 pour « *non-exécution des ordres militaires* ». Le journal cite 11 noms : Nouman Mohssen Al Saïdi, Hidi Abdeljalil, etc.

Selon *Al Chark Al Aoussat* des 14 et 16/2/85, le Commandement de la Révolution irakienne a déclaré une amnistie générale pour tous les membres, en fuite en Irak ou à l'étranger, des partis interdits qui ont « *méné des activités hostiles à la Patrie et à la Révolution* », ainsi que pour les déserteurs. Ces personnes ont un délai de 30 jours ou de 60 jours, selon qu'elles se trouvent en Irak ou à l'étranger, pour prendre contact avec les autorités ou les ambassades. Cette amnistie exclut les personnes actuellement détenues.

Mars : exécutions

Nous avons reçu une lettre du Parti populaire démocratique du Kurdistan selon laquelle « *une centaine de militants kurdes* » ont été exécutés à Mossoul au courant de mars 1985. La lettre fournit les noms de 13 membres du PPDK qui figurent parmi les personnes exécutées. Il s'agit entre autres de MM. Ezzet Kittani, Younis Sheikhani, etc.

Nous avons reçu une lettre qui signale l'exécution le 5 mars de 10 membres de la famille Al Hakim arrêtés le 10 mai 1983. Les corps de ces personnes ont été remis à l'Ayatollah Mohamed Taqi Al Hakim qui est en résidence surveillée à Najaf. Parmi les personnes, citons : Ayatollah Abdelmajid Al Hakim ; Hodjatal-Islam Abdelhadi Mohssen Al Hakim, etc.

Selon *Le Monde* du 9/3/85, la guerre des villes entre l'Iran et l'Irak engagée le 4 mars 85 se poursuit. L'aviation irakienne a bombardé Dezfoul blessant 70 personnes.

Selon *Le Monde* du 13/3, une vingtaine de villes irakiennes

et iraniennes ont été bombardées. Bagdad est touchée pour la première fois depuis juillet 82.

Selon *Le Monde* du 13/3, le bilan des victimes iraniennes s'élève, selon Téhéran, à 822 morts et 2 630 blessés.

Selon *Le Monde* du 16/3, trois militants assyriens ont été pendus sans jugement en février en Irak. Il s'agit de MM. Youkla Esho Chlimon, Joseph-Thomas Zibari et Hubert Benyamina. Ils font partie d'un groupe de 153 « chrétiens d'Irak arrêtés à Kirkouk, Bagdad et Niniva en août 1984 ».

Selon *Le Monde* du 26/3/85, Bagdad et Téhéran ont été à nouveau bombardées. La même source annonce la mort à Vienne d'un soldat iranien brûlé au gaz « moutarde ».

Avril : armes chimiques

Selon un communiqué d'*Amnesty international*, en date du 23/4 5 membres du Parti démocrate du Kurdistan ont été exécutés le 31 mars sans inculpation ni procès à la prison Abou Ghraïb à Bagdad. Les corps des victimes ont été remis à leurs familles le 2 avril au camp de Kalah Jiya (province de Mossoul). Il s'agit de MM. Karim Ismaïl, Mohamed Ibrahim Salah, Ahmad Yassin Abdallah, Mahmoud Hassan Younes et Hamad Hessaïn (qui avaient été arrêtés au début 1984).

Selon *Libération* du 27/4/85, le Conseil de Sécurité de l'ONU a condamné l'Irak, sans le désigner nommément, pour « l'usage d'armes chimiques contre des soldats iraniens ».

Mai-juin : 40 villages rasés ?

Selon *Le Monde* du 28 mai au 2/7/85, l'Irak a rompu la « trêve tacite » qui a prévalu pendant plus de 40 jours, et a repris « la guerre des villes » à la suite de l'attentat manqué du 25 mai contre l'Émir du Koweït.

L'aviation irakienne a bombardé Téhéran et six autres villes iraniennes. Plusieurs dizaines de personnes ont été tuées au cours de ces bombardements. Le C.I.C.R., dans une déclaration publiée le 28 mai, a accusé l'Irak d'être responsable de la reprise des bombardements. « *Le bombardement de populations civiles est une des violations les plus graves du droit international humanitaire* », affirme le C.I.C.R.

De son côté l'aviation iranienne a effectué 12 sorties les 26 et 27 mai contre des villes irakiennes. Trois étudiants ont été tués et 27 autres blessés à Bassorah par la chute d'un obus iranien sur une école secondaire.

Les deux belligérants ont poursuivi les bombardements pendant les 15 premiers jours du mois de juin, faisant de nombreuses victimes civiles. Le président irakien, M. Saddam Husseïn, a annoncé le 15 juin la suspension des bombardements en Iran pendant 2 semaines « *à condition que Téhéran s'abstienne de tout geste hostile* ». Cependant, Bagdad a annoncé le 30 juin la fin de la trêve et la reprise des bombardements.

Selon *Le Monde* du 6/6/85, l'Union patriotique du Kurdistan (U.P.K.) dirigée par M. Jallal Talabani, a déclaré détenir 20 experts étrangers. Le communiqué de l'U.P.K. souligne que « *les gouvernements concernés doivent user sur l'Irak de tous les moyens dont ils disposent afin de l'obliger à abandonner sa politique répressive contre le peuple Kurde, et notamment la politique de destruction des villages* », et précise que « *40 villages ont été rasés depuis janvier 1985* ».

Septembre : des soldats soudanais exécutés

Selon *Al Chark Al Aloussat* du 6/9/85, l'Irak a relâché unilatéralement 28 prisonniers de guerre iraniens souffrant de handicaps divers.

Ennashra du 9/9/85 citant d'un communiqué de l'Association des Étudiants irakiens en Grèce révèle que 32 soldats de nationalité soudanaise ont été condamnés par un tribunal militaire et exécutés en public pour s'être « *retirés de leurs positions lors d'une offensive iranienne* ».

Décembre : exécutions en masse

Le Monde du 5/12/85 a publié une lettre du président de la Fédération internationale des Droits de l'Homme adressée au président Saddam Hussein et exprimant son inquiétude au sujet du sort de 4 jeunes gens de l'opposition présentés à la télévision le 23/11 et dont le visage aurait porté des traces de sévices. Le président de la FIDH s'inquiétait aussi du fait que ces 4 personnes n'auraient pu bénéficier de l'assistance d'un avocat, et que leur procès aurait été mené à huis-clos. Il se

montrait également préoccupé du sort réservé par les autorités aux familles de ces 4 jeunes gens.

Selon *Al Kabass* du 21/12/85, l'Assemblée nationale irakienne a rejeté un projet de loi pénalisant les femmes irakiennes qui se marient avec des étrangers sans « *autorisation gouvernementale préalable* ». Ce projet prévoyait de déchoir ces femmes de la nationalité irakienne et de saisir leurs biens en cas d'infraction.

Selon une note d'*Amnesty International* en date du 20/12/85, 300 personnes, principalement des Kurdes, auraient été tuées dans des villes du nord de l'Irak depuis la mi-octobre 1985. Des centaines d'autres personnes auraient été arrêtées à la même époque.

Dix personnes auraient été arrêtées, alignées et exécutées sommairement le 14/10/85 à Soulaïmanyia, à la suite d'accrochages entre l'armée irakienne et des « *combattants kurdes* ». Les troupes gouvernementales auraient rasé de nombreuses maisons et opéré de nombreuses perquisitions. Des manifestations de protestation ont été violemment réprimées, ce qui aurait causé de nombreux morts et blessés.

Selon une note d'*Amnesty International* en date du 31/12/85, de nombreux prisonniers politiques et déserteurs de l'armée auraient été exécutés en novembre 1985. Au nombre des personnes exécutées à la prison d'Abou Ghraïb figurent 4 membres du Parti démocratique du Kurdistan (interdit) : ils auraient été exécutés le 1/11/85, et leurs corps auraient été remis à leurs familles quelques jours plus tard. Il s'agit de :

— Abderrahame Ahmad Haji, lycéen né en 1968, du village de Seouarea, arrêté en décembre 1984. Son corps a été remis à sa famille le 5/11/85 ; il aurait été torturé (ongles arrachés) ;

— Hassan Ibrahim, né en 1954 à Sidakan et arrêté en juin 83 ;

— Saad Mohamed Babakhkie, né en 1960 et arrêté en mars 1984 ;

— Louqman Mahmoud Galbeishi, né en 1951 à Douhak et arrêté en mars 1984.

Selon une note d'*Amnesty International* en date du 3/1/86, 9 membres du Parti socialiste du Kurdistan (KSP, interdit) auraient été exécutés entre août et novembre 1985 : il s'agit

de MM. Jato Ismaïl, Abou Bakr Omar, Najm Al Din Majid, Abdallah Moulla Othman, Sabbar Kalouzi, Salam Hadad, Sabah Sabbar, Jawad Karim et Shalal Khidar.

Dans un communiqué du 6/1/86, *Amnesty International* exprime son inquiétude à la suite des informations selon lesquelles de nombreux prisonniers politiques et déserteurs de l'armée auraient été exécutés en novembre 1985 et précise qu'il y en aurait eu une soixantaine à Bagdad et autant à Mossoul. Selon ce communiqué, d'autres condamnations à mort auraient été prononcées ; on ignorait la date fixée pour ces nouvelles exécutions.

Selon un communiqué du 23/1/86 émanant d'*Amnesty International*, au moins 300 enfants âgés de 10 à 14 ans ont été arrêtés à Soulaïmaniya entre la fin septembre et la mi-octobre 1985 pour faire pression sur leurs familles et obtenir d'eux des renseignements sur les combattants kurdes. Selon certaines sources, des enfants auraient été torturés et 3 d'entre eux seraient morts des suites de ces sévices. D'après les informations les plus récentes, beaucoup de ces enfants auraient été relâchés ; plusieurs d'entre eux seraient toutefois restés détenus à Kirkouk.

Selon une note d'*Amnesty International* en date du 13/2/86, 6 personnes ont été exécutées en décembre 1985 et janvier 1986 dans les prisons de Abou Ghraïb et de Kirkouk.

JORDANIE

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Amman

Superficie : 97 740 km²

Population : 3 350 000 hab.

Densité : 34

Population urbaine : 60 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 51 %

Principales ressources : phosphate, potasse

PNB/hb : 1 640 \$

PIB/hb : 1 227 \$

Valeur de la production industrielle : 26 % du PNB

Exportations : 580 millions de \$

Importations : 3 040 millions de \$

Balance des paiements : - 220 millions de \$ (1984)

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 6,3 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 65 % (au-dessus de 15 ans)

Taux d'analphabétisme (hommes) : 50 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 85 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 100 %, 2^e degré = 63 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 100 %, 2^e degré = 49 %

Nombre de médecins : 0,58 % hab.

Mortalité infantile : 28 % (- 5 ans)

Espérance de vie : 64 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : monarchie

Partis au pouvoir : pas de partis

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition :

Censure : oui

Radios et télévisions : contrôle de l'État

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux :

- *Déclaration universelle (1948) :*
- *Conventions de l'ONU (1966) : signée*
- *Convention contre la torture (1984) : signée*
- *Charte africaine : non concerné*

État d'urgence : loi martiale en vigueur

Détenus politiques : 300

Pratique de l'enlèvement : non

Recours à la torture : oui

Atteinte à la liberté de la presse : oui

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats libres

Massacres collectifs : en septembre 1970, l'armée jordanienne s'est livrée au massacre d'un très grand nombre de Palestiniens, vivant en Jordanie (« Septembre noir »).

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : oui

— Comité de défense des Libertés démocratiques en Jordanie *

* PO Box 4856 — Nicosie — Chypre.

L'année 1985 a commencé par la démission de Madame Leïla Charaf, ministre jordanien de l'Information. Entrée au gouvernement en janvier 1984, Madame Charaf avait annoncé des mesures pour « *libéraliser le secteur de l'information* ». Dans sa lettre de démission datée du 28 janvier 1985, Madame Charaf proteste contre « *les entraves imposées par le gouvernement au secteur de l'information* » et affirme que « *la dignité du citoyen* » exige « *un degré minimum de liberté d'opinion et d'expression* ». La lettre fait état de l'interruption des contacts qu'elle avait établis avec le Premier ministre « *pour élaborer une nouvelle politique de l'information* ». Madame Charaf se déclare hostile à ce que des décisions soient prises « *de façon arbitraire* » en conseil des ministres, sans donner la possibilité aux journalistes « *de les discuter au préalable* ».

La démission de Madame Charaf est significative à bien des égards. Tout d'abord, il faut saluer l'esprit de suite de Leïla Charaf qui avait annoncé, en entrant au gouvernement, qu'elle quitterait son poste s'il lui apparaissait qu'elle n'était plus « *en mesure de défendre la liberté d'expression des journalistes* ». Ensuite, elle montre à quel point le combat pour la liberté d'opinion et d'expression est semé d'embûches dans un pays où les dirigeants tiennent à garder la mainmise sur un secteur aussi stratégique que celui de l'information.

Par ailleurs, les autorités jordaniennes ont accentué la répression à partir du mois de mai 1985. Plusieurs dizaines de personnes, des Jordaniens et des Palestiniens, ont été arrêtées, ce qui porte le nombre des prisonniers politiques à près de trois cents. Certains d'entre eux ont adressé en avril 1985 un *mémorandum* à l'Union des Juristes arabes dans lequel ils se plaignent des mauvaises conditions de détention, et notamment des sévices corporels.

L'Association s'inquiète également du non-renouvellement du passeport de plusieurs ressortissants jordaniens qui résident en France. Les autorités consulaires jordaniennes à Paris ont prié un certain nombre de titulaires de

passeports jordaniens, notamment des personnes originaires de Cisjordanie, de se rendre à Amman pour renouveler leur passeport.

**

Janvier : démission du ministre de l'Information

Selon *Al Chark Al Ouissat* du 6/1/85, les autorités jordaniennes ont arrêté 12 personnes soupçonnées d'avoir participé à l'attentat dont a été victime Fahd Al Kawasmeh, dirigeant de l'OLP.

Selon *As Sabah* du 30/1/85, M^{me} Leïla Charaf, ministre de l'Information a présenté sa démission du gouvernement pour protester contre les entraves à l'information émanant des autorités.

Juillet : grâce ? !

Ennashra du 22/7/85 indique que de nombreux organismes humanitaires sont intervenus en faveur de Jamil Noumary, un pharmacien arrêté à la mi-mai pour « *appartenance à une organisation illégale* ».

Ennashra du 29/7/85 publie un communiqué des Comités de Défense des libertés démocratiques selon lequel les autorités jordaniennes n'ont pas appliqué intégralement la mesure de grâce accordée le 17 juin 85. Cette mesure, diminuant de moitié les peines prononcées, aurait dû profiter à 47 détenus politiques. Or, onze personnes seulement ont été effectivement élargies.

Août : 180 détenus politiques

Selon *Ennashra* du 5/8/85, un opposant jordanien résidant en Syrie, Hassan Ajaj Obeidate, s'est introduit clandestinement en Jordanie où il a été arrêté.

Selon *Ennashra* du 19/8/85, les services jordaniens ont arrêté deux Palestiniens venant de Damas. Les deux hommes auraient reconnu au cours de l'instruction qu'ils préparaient avec cinq autres personnes des attentats contre Yasser Arafat et Khalil Al Wazir.

Selon *Ennashra* du 26/8/85, Jamil Noumary et Wajih

Nahas, récemment arrêtés pour appartenance à « une organisation illégale » seront déférés devant la justice en septembre 1985.

Par ailleurs, la revue publie une liste nominative de 180 détenus politiques recensés en Jordanie à la date du 30 avril 1985.

Octobre : assassinat

Selon *Ennashra* du 28/10/85, Michel Noumary, son rédacteur en chef, a été assassiné à Athènes le 18/9/85. Ressortissant jordanien, il était membre-fondateur de l'Union des Écrivains jordaniens et membre de l'Union des Écrivains et Journalistes palestiniens et de l'OLP.

Novembre : nombreuses arrestations

Nous avons appris de bonne source l'arrestation le 24/11/85 du Souleiman Saliba Souiss, membre des Comités de Défense des libertés démocratiques en Jordanie. M. Souiss, qui résidait en France, était rentré en Jordanie le 13/10/85.

Selon *Al Kabass* du 29/11/85, les autorités jordanies ont annoncé que les citoyens de ce pays pouvaient se rendre en Syrie sans obligation de visa.

Selon *Le Monde* du 30/11/85, Abou Nidal a revendiqué le 28/11 le meurtre de deux partisans de Y. Arafat à Amman, Hussein Ali Bitar et son fils Mohamed.

Nous avons appris que le secrétariat général des Comités de Défense des libertés démocratiques en Jordanie a organisé une conférence de presse le 1/12/85. Naji Allouche, président des Comités, a apporté les informations suivantes :

— Une vague d'arrestations a eu lieu au cours des mois précédents en Jordanie et a touché des dirigeants et des cadres de l'opposition jordanienne, des organisations palestiniennes, et des organisations syndicales et culturelles. Ces arrestations se comptent par dizaines. Parmi les personnes arrêtées :

— Ali Amer, Bassam Hadadine et Samir Khalil, membres du comité central du Front démocratique de libération de la Palestine.

— Mohamed Matar, dirigeant de l'Union des instituteurs palestiniens.

— Mazen Al Assâad, dirigeant de l'Union des écrivains jordaniens.

— Ahmad Al Makhâl, président de l'Union des étudiants jordaniens (section du Liban).

— Majed Al Mouridi (journaliste), Mohamed Souleiman Saleti (pharmacien), Mohamed Al Bitar (ingénieur), Akram Salama et Jamal Armouti (étudiants), etc.

— Plusieurs responsables d'organismes culturels ont été arrêtés et battus. Ainsi, Ibrahim Al Khatib, membre de la ligue des écrivains, a été hospitalisé en octobre 1985 à la suite des coups qu'il a reçus.

Naji Allouche a lancé un appel aux organisations internationales pour qu'elles agissent contre la répression en Jordanie.

— M. Allouche a distribué des listes nominatives d'environ 300 détenus politiques en Jordanie.

**

UN DOCUMENT SUR LE SORT DES DÉTENUS POLITIQUES

Ennashra du 5/8/85 publie un *mémorandum* adressé par les détenus politiques jordaniens au congrès de l'union des juristes arabes qui s'est réuni à Amman le 28 avril 1985. Le texte traite les onze points suivants :

1) Les chefs d'accusation

La plupart des détenus sont poursuivis pour « *appartenance à une organisation illégale* » telle que le Parti communiste, le Parti Baas, le Parti de la Libération islamique, le Front démocratique et le Parti communiste des Ouvriers palestiniens. D'autres sont poursuivis pour appartenance à diverses organisations palestiniennes. « *La loi anti-communiste* » n° 91 de 1951 est particulièrement jugée par les détenus comme une atteinte intolérable aux Droits de l'Homme.

2) Jugements multiples pour le même délit

Le *mémorandum* cite les cas de Moussa Abou Drij, Ahmed

Atayat, Ghassen Khalidi, Adel Chourouf ainsi que d'autres qui ont été condamnés deux, voire trois fois, pour le même délit, à savoir l'appartenance au PC.

3) Détention sans jugement

Plusieurs personnes ont été arrêtées et sont détenues sans jugement depuis des dates plus ou moins éloignées. Ainsi Nimir Al Hourani, Adnan Ajaj et Youssef Hamad sont détenus sans jugement depuis 55 mois, tandis que Mohamed Zaabi, Mahmoud Aouitha et Hassan Ziouaya sont détenus sans jugement depuis 20 mois.

4) Les détenus originaires de Cisjordanie

Les détenus originaires de Cisjordanie risque de perdre le droit au renouvellement de leur titre de passage, et par conséquent leur droit à la citoyenneté. En effet, les autorités d'occupation israéliennes exigent la présence des intéressés eux-mêmes pour renouveler les titres de passage ; cette démarche devant être accomplie avant la date d'expiration des titres. De cette façon, plusieurs détenus ne peuvent plus rentrer chez eux en Cisjordanie. C'est le cas de Nizar Al Kayed, Nazih Drouza, Wahid Karkach, Samer Al Masri et bien d'autres. Ces détenus ont mené une grève de la faim en septembre 1984, mais les autorités jordaniennes ont répondu en les dispersant entre onze centres de détention différents, et en ne donnant aucune suite à leurs revendications.

5) Remise de détenus à Israël

Certains détenus « *indésirables* » sont remis par les autorités jordaniennes à Israël ; c'est le cas de M. Youssef Amr qui a passé 24 mois en détention à la prison Al Mahatta, puis a été remis à Israël.

6) Services de sécurité et torture

Officiellement, la répression des activités politiques est confiée au service des renseignements généraux. Cependant, d'autres organismes, comme la sécurité militaire ou la sécurité préventive, procèdent à des arrestations, des interrogatoires et des sévices corporels. Tous ces organismes utilisent la violence physique et morale pour arracher des aveux. Au cours de l'été 1978, Omar Hamad Al Ajouri est mort sous la torture. Imad Moulhim et Samer Al Masri ont été atteints de surdité partielle. Adnan Al Ahmar a été atteint de cécité totale. Abdeljabar Affana a perdu la raison. En ce moment même, Adel Al Chourouf est hospitalisé à la suite des sévices qu'il a subis.

Les méthodes utilisées sont la « *Falaka* », les coups sur les organes sensibles etc.

7) L'éparpillement

A la suite de la grève de la faim menée par 50 détenus de la prison Al Mahatta de Amman en septembre 84, les autorités ont dispersé les grévistes entre 11 prisons différentes. Les familles sont ainsi obligées de parcourir de longues distances. Ainsi, Hachem Ghrayba et Fedi Al Zoobi, originaires de Irbid dans le nord, ont été transférés à Maoun dans le sud du pays.

8) La prison militaire

Plusieurs détenus sont emprisonnés dans la prison militaire de Zarka où les conditions de détention sont particulièrement dures : discipline militaire, punitions, humiliations, manque de soins, etc. Une trentaine de détenus sont actuellement incarcérés à Zarka.

9) Répression contre les familles

Les familles des détenus sont soumises à la répression. Ainsi, la mère de Ghazi Rachrache a été arrêtée, interrogée et détenue pendant deux jours. Maître Salah Badr, frère de l'ancien détenu Badredine Badr, a été arrêté et condamné à 3 ans de prison pour avoir contacté des parlementaires afin de les alerter sur l'état de santé des grévistes de la faim de mars 84.

10) Procès iniques et lourdes peines

En vertu des lois d'urgence en vigueur depuis 1967, les tribunaux militaires prononcent de lourdes peines contre les personnes poursuivies pour des raisons politiques.

Souvent, le procès se déroule dans un petit bureau et dure une demi-heure, en l'absence de tout avocat. Cette procédure sommaire a été utilisée à l'encontre de Imad Moulhim qui a purgé une peine de 10 ans, Hachem Ghrayba qui a purgé 85 des 90 mois auxquels il a été condamné et Aref Zaghloul qui a été condamné à la réclusion à perpétuité. Un colonel a déclaré à 9 personnes inculpées d'appartenance au Parti communiste des Ouvriers de Palestine : « *Voilà 90 ans de prison ; partagez-les entre vous !* »

11) En dépit de tout cela... « *pas de détenus politiques* » !!!

L'ancien Premier ministre M. Badrane niait purement et simplement l'existence de détenus politiques en Jordanie. Plus tard, le Premier ministre M. Obeidate, confronté à la grève de la faim déclenchée le 12/3/84 à l'occasion des élections législatives partielles, et à la campagne de solidarité avec les détenus, a

proclamé qu'il ne s'agissait pas de détenus politiques, mais de « détenus pour des raisons de sécurité » poursuivis pour des « attentats »...

(Fin avril 1985)

Institut kurde de Paris

KOWEIT

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Koweit

Superficie : 17 818 km²

Population : 1 790 000 hab.

Densité : 100

Population urbaine : 91 % (1982)

Jeunes en dessous de 15 ans : 44 %

Principales ressources : pétrole, agriculture

PNB/hb : 17 880 \$ (1985)

PIB/hb : 20 900 \$ (1984)

Valeur de la production industrielle : 26 % du PNB

Exportations : 12 050 millions \$

Importations : 7 290 millions \$

Solde : 4 760 millions \$

Balance des paiements : 5 560 millions \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 20 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 47 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 28 % (au-dessus de 10 ans)

Taux d'analphabétisme (femmes) : 49 % (au-dessus de 10 ans)

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} = 96 %, 2^e degré = 79 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 93 %, 2^e degré = 69 %

Nombre de médecins : 1,47 % hab.

Mortalité infantile : 32 % (- de 4 ans)

Espérance de vie : hommes = 59 ans, femmes = 62 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : monarchie

Partis au pouvoir : aucun

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition : oui

Censure : oui

Radios et télévisions : contrôle de l'État

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux :

— *Déclaration universelle (1948)*

— *Conventions de l'ONU (1966)*

— *Convention contre la torture (1984) : non*

— *Charte africaine : non concerné*

Détenus politiques : plusieurs dizaines

Pratique de l'enlèvement : non signalé

Atteinte à la liberté de la presse : oui

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats libres

Massacres collectifs : non

Associations des Droits de l'Homme : non

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : non

**

L'année 1985 aura été marquée par une série d'attentats terroristes à Koweit : attentat contre le directeur de rédaction du journal *Al Siyassa* ; attentat contre l'Émir du Koweit ; attentats contre des cafés...

L'Association condamne ces actes de terreur dont les auteurs, — se réclamant du « *Jihad islamique* » ou des

« *Brigades révolutionnaires arabes* » — n'ont pas été retrouvés.

L'Association note que les autorités ont pris prétexte de ces attentats pour expulser plusieurs milliers d'étrangers « *en situation irrégulière* » ou de « *personnes politiquement dangereuses* ». Ainsi, entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 1985, 6 270 personnes ont été expulsées du Koweit. Parmi les personnes expulsées, citons le journaliste et caricaturiste palestinien Naji Al Ali, qui résidait et travaillait au Koweit depuis des années.

L'Association note également que les autorités ont arrêté et traduit devant la justice de nombreuses personnes pour des motifs qui relèvent de l'intimidation : « *Diffusion de fausses nouvelles en temps de guerre* » ; « *début d'entente criminelle* » ; « *appartenance à une cellule religieuse liée à l'étranger* », etc. L'Association craint que la plupart de ces personnes n'aient été condamnées en raison de leurs opinions.

Un autre dossier a occupé une place importante à Koweit au cours de l'année 1985 : le dossier du droit de vote pour les femmes. Un décret de la Commission des interprétations coraniques, soumis au président du Parlement a refusé le droit de vote pour les femmes en ces termes : « *La nature du processus électoral convient aux hommes qui possèdent des capacités et les connaissances techniques... Il ne peut être permis que des femmes recommandent ou désignent d'autres femmes ou des hommes pour des postes publics... Il n'y a pas de justification religieuse pour que les femmes demandent le droit de vote.* »

En cette fin du vingtième siècle, il se trouve encore quelques-uns pour estimer que les femmes sont inférieures aux hommes, et qu'elles n'ont ni le droit de voter, ni d'être éligibles ! Cela se passe au Koweit, un pays pourtant où de nombreuses femmes travaillent et occupent parfois des postes de responsabilité.

Signalons pourtant la réaction de Mademoiselle Naoual Al Oun qui, au nom de la Commission des femmes de l'Union des Travailleurs, a qualifié ce décret « *d'atteinte à la dignité de la femme* ».

L'Association tient à assurer tous ceux et toutes celles qui luttent en faveur des droits civiques de la femme de son entière solidarité.

**

Janvier : procès

Selon *Al Arab* du 21/1/85, Mohamed Mahdi Ghaloum est poursuivi devant la Cour de Sûreté de l'État pour « propagation d'une idéologie visant les bases du régime », « appartenance à un groupe visant le renversement du régime », « entraînement au maniement d'armes à feu tout en sachant que ces armes allaient être utilisées à des fins illicites ». Les faits couvrent la période allant de 1980 au 27/2/84. Les séances se poursuivent à huis-clos.

Selon *Le Monde* du 29/1/85, 5 Iraniens qui avaient été arrêtés le 27/2/84 et qui sont accusés d'appartenir au même « groupe subversif » que M. Ghaloum et d'avoir eu des explosifs en leur possession ont comparu le 26/1 devant la Cour de sûreté de l'État. Les accusés rejettent les chefs d'accusations dont ils sont l'objet.

Mars : assassinat

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 2/3/85, 4 inconnus ont assassiné le 1^{er} mars un diplomate irakien et son fils.

Avril : attentat

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 25/4/85, « Les Brigades révolutionnaires arabes » ont revendiqué l'attentat perpétré contre Abdoulaziz Jar Allah, directeur de rédaction du journal *Al Siyassa*. Un inconnu avait tiré 26 coups de fusil-mitrailleur contre lui le 23 avril ; ses jours ne sont pas en danger.

Mai : attentat contre l'Émir

Selon *Le Monde* des 26, 27 et 28/5/85, l'Émir du Koweit a été blessé par l'explosion d'une voiture piégée sur le passage de son cortège. Le conducteur de la voiture piégée est mort dans l'explosion ainsi que 3 autres personnes dont un

passant. L'attentat a été revendiqué par le « *Jihad Islamique* » qui exige la « *libération des détenus* ».

Selon *Le Monde* du 31/5/85, 20 personnes ont été arrêtées, et 3 d'entre elles seraient directement impliquées dans l'attentat manqué contre l'Émir du Koweit. Par ailleurs, le conducteur de la voiture piégée serait un Irakien porteur d'un passeport pakistanais.

Juillet : attentats meurtriers

Selon *Le Monde* du 16/7/85, le bilan officiel des deux attentats contre des cafés à Koweit est de 8 morts et 88 blessés dont 4 dans un état critique. Par ailleurs, le gouvernement offre une forte prime à toute personne fournissant des renseignements sur les auteurs des attentats.

Selon *Libération* du 23/7/85, un décret de la Commission des interprétations coraniques (*Fétoua*), soumis au président du parlement stipule que « *la nature du processus électoral convient aux hommes qui possèdent les capacités et les connaissances techniques... Il ne peut être permis que des femmes recommandent ou désignent d'autres femmes ou des hommes pour des postes publics... Il n'y a pas de justification religieuse pour que les femmes demandent le droit de vote* ». Ce décret doit être ratifié par le parlement.

Selon *Le Monde* du 31/7/85, près de 4 000 personnes ont été expulsées de Koweit depuis les attentats du 11 juillet. Il s'agit pour 80 % d'étrangers en situation irrégulière, mais aussi de personnes « *politiquement dangereuses* ».

Août : riposte des femmes

Selon *Al Kabass* du 8/8/85, le Comité des femmes de l'Union des Travailleurs de Koweit a tenu une conférence de presse le 7 août pour répondre à la « *Fétoua* » (décret relevant d'une interprétation du Coran) ; cette « *Fétoua* » établissait l'inégalité des sexes et affirmait que la femme ne pouvait ni voter ni être éligible. Au nom du comité, M^{me} Naoual Al Oun a déclaré que cette « *Fétoua constituait une atteinte à la dignité de la femme* ». Elle a également révélé que les autorités avaient empêché des femmes koweitiennes de participer à un championnat pour femmes handicapées à Londres ainsi qu'au Festival de Moscou.

Par ailleurs, un député, Abderrahmane Ghenim, a déposé un projet de loi accordant les droits politiques aux femmes ; ce projet a été transmis à la commission des « Fétoua » du ministère de la Justice.

Selon *Ennashra* du 19/8/85, les autorités ont décidé de relever les empreintes digitales de tous les résidents, afin d'instituer une carte d'identité que tout citoyen et tout résident devront porter.

Septembre : expulsions massives

Le Monde du 3/9/85 cite le journal iranien *Etelaat* selon lequel des Iraniens auraient été expulsés du Koweit après avoir subi des tortures lors de leur arrestations.

Al Chark Al Auissat du 6/9/85 citant le ministère de l'Intérieur du Koweit annonce que 6 270 personnes ont été expulsées au cours de la période allant du 1/6 au 1/9/85.

Octobre : expulsion de Naji Al Ali

Selon *Al Chark Al Auissat* du 11/10/85, un policier koweïtien a tiré des coups de feu en l'air et a menacé de prendre des passants en otage ; il a également tenu des propos hostiles au gouvernement. Au cours des affrontements qui ont suivi, l'homme et un policier ont été blessés. Selon des rumeurs non confirmées, l'homme ferait partie du groupe de résidents « sans nationalité » à qui le gouvernement refuse d'octroyer la nationalité koweïtienne.

Selon *Al Chark Al Auissat* du 29/10/85, les autorités ont arrêté 4 personnes Ahmad Haydan, Moustapha Ali, Salah Hassan et Abdelhamid Hassan pour appartenance à une « cellule religieuse liée à l'étranger » et « complot visant à renverser le régime ». L'affaire devait être jugée le 2/11 par la Cour de sûreté de l'État.

Selon *Attalia* du 30/10/85, les autorités koweïtiennes ont ordonné l'expulsion du journaliste palestinien Naji Al Ali.

Novembre : protecteur de vertu

Selon *Al Anba* du 5/11/85, le ministre des Biens religieux et des Affaires islamiques, Khaled Ahmad Al Jassar, a déclaré que la « Fétoua » (interprétation coranique) interdisant le droit de vote aux femmes « vise à protéger leur vertu ».

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 24/11/85, la Cour de sûreté de l'État a condamné Hussein Dachti à 5 ans de travaux forcés sur la saisie de tracts incitant au renversement du régime. La Cour a décidé le renvoi de 3 autres inculpés d'origine irakienne poursuivis dans la même affaire et pour appartenance au parti islamique Al Daaoua devant une autre juridiction.

Décembre : condamnations

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 9/12/85, la Cour de sûreté de l'État a condamné Ahmad Akbar Haïdar à deux ans de prison pour « *début d'entente criminelle* » et « *entraînement à l'usage des armes* ». Deux autres détenus ont été acquittés.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 21/12/85, 3 Libanais et un Syrien ont été arrêtés alors qu'ils « *projetaient des actions terroristes contre des objectifs vitaux* ». Deux des Libanais feraient partie d'un « *mouvement armé libanais* ».

Selon *Al Kabass* du 21/12/85, la Cour de sûreté de l'État a condamné M. Aref M.Z. à 5 ans de prison suivis de son expulsion du Koweit pour « *diffusion de fausses rumeurs en temps de guerre* ». L'inculpé avait informé, à tort, l'administration que des explosifs avaient été placés à Koweit dans l'intention de « *semer la panique* ». La défense a mis en cause la composition du tribunal ainsi que la notion d'*« état de guerre »*.

LIBAN

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Beyrouth

Superficie : 10 400 km²

Population : 2 620 000 hab.

Densité : 254

Population urbaine : 77 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 39 %

PNB/hb : 1 800 \$ (1983)

Valeur de la production industrielle : 15 % du PNB

Exportations : 690 millions de \$ (1983)

Importations : 3 390 millions de \$ (1983)

Solde : - 2 700 millions \$

— Situation socio-culturelle

Taux d'analphabétisme : 27 %

Taux de scolarisation : 80 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 100 %, 2^e degré = 46 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 100 %, 2^e degré = 46 %

Nombre de médecins : 0,75 %o hab.

Mortalité infantile : 7,7 %

Sous-nutrition : 12 %

Espérance de vie : hommes = 54 ans, femmes = 58 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : république (basée sur un équilibre confessionnel)

Partis au pouvoir : selon le secteur considéré, tel ou tel parti détient la réalité du pouvoir

Journaux gouvernementaux : non

Journaux indépendants ou d'opposition : oui

Censure : pression des milices sur des journalistes

Radios et télévisions : sous le contrôle des milices

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux :

- Déclaration universelle (1948)
- Conventions de l'ONU (1966) : oui
- Convention contre la torture (1984) : non
- Charte africaine : non concerné

État d'urgence : guerre civile

Pratique de l'enlèvement : fréquente. Plusieurs milliers de « disparus »

Recours à la torture : oui (armée et milice)

Atteinte à la liberté de la presse : oui

Massacres collectifs : très nombreux

Associations des Droits de l'Homme : oui

- Ligue Libanaise des Droits de l'Homme *
- Comité de Sauvegarde des libertés démocratiques **
- Comité des parents des détenus et « disparus » ***

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : oui

**

La situation au Liban se dégrade de jour en jour et le nombre de victimes s'accroît de plus en plus. Par conséquent, il est difficile, voire impossible, de faire un bilan exact et complet de toutes les victimes qui tombent chaque jour.

* c/o M^e Mohsen Slim — 22 av. Foch — 75016 Paris

** c/o M^e Sinane Barraj — rue Mar Elias-Mousseïtbé — Beyrouth

*** c/o Dar El Fetoua — Beyrouth

Néanmoins, notre Association dénonce toutes les atteintes aux libertés individuelles et collectives dans ce pays déchiré tant par la guerre entre les différents groupes confessionnels que par l'occupation du Sud-Liban par les Israéliens.

Elle dénonce les affrontements entre différentes milices, toutes confessions confondues, et les méthodes meurtrières qu'utilisent ces groupes, dont les victimes sont la plupart du temps d'innocents civils.

Aussi s'inquiète-t-elle du sort des Palestiniens du Liban, surtout après la « *guerre des camps* », dont personne ne peut calculer le bilan exact des victimes. (Les organisations humanitaires, comme la Croix-Rouge internationale, les délégations médicales ou les journalistes du *Sunday Times* et de la *BBC*, les évaluent à des centaines de morts et de blessés.)

Le bilan ne peut être que dramatique après l'assaut de la milice du mouvement Amal et de la sixième brigade de l'armée contre les camps de Sabra, Chatila, Borj Al Brajneh ; assaut suivi de l'interdiction d'accéder aux camps pour sauver les blessés, lesquels sont morts pour la plupart faute de soins.

En même temps, notre Association dénonce les mesures répressives prises par les autorités syriennes pendant le bombardement des camps, contre tous les Palestiniens résidant en Syrie : arrestations, tortures, interdiction de toutes les revues palestiniennes qui paraissent à Damas, etc.

Avec la même vigueur, l'Association déplore tous les enlèvements dont sont victimes des milliers de personnes au Liban, et rappelle son soutien à tous les mouvements, toutes les organisations qui luttent pour faire la lumière sur le sort des disparus, toutes nationalités et toutes confessions confondues (Palestiniens, Libanais, Français, Américains, Britanniques, etc.)

L'Association rappelle et dénonce avec force l'occupation du Sud-Liban par l'armée israélienne, qui représente non seulement une violation du droit international quant à la souveraineté des pays, mais aussi une violation des Droits de l'Homme.

En employant des méthodes inhumaines contre les habitants du Sud, l'armée israélienne encercle les villages, les bombarde, les ratisse, dynamite les maisons et tue les habitants.

**

Janvier : le terrorisme israélien

Al Chark Al Ouassat du 4/1/85, citant *l'Orient le Jour*, annonce que 2 161 personnes ont été tuées au Liban en 1984 contre 3 625 en 1983. Le journal précise que 140 personnes sont mortes à la suite de raids israéliens et que 120 sont tombées au Liban-Sud sous les balles israéliennes.

Selon *Le Monde* du 4/1/85, les parents des disparus de Beyrouth-Ouest bloquaient depuis une semaine les points de passage entre les deux parties de la ville pour protester contre l'inefficacité des promesses gouvernementales et des commissions chargées du problème des « *disparus* ».

Selon *Le Monde* du 5/1/85, Éric Wehrli, diplomate suisse au Liban, a été enlevé le 3/1 « *par des éléments armés inconnus* ». Il a été libéré le 7/1, selon *Le Monde* du 9/1/85.

Selon *Le Monde* du 10/1/85, un prêtre américain a été enlevé le 8/1 par des hommes armés à Beyrouth-Ouest.

Selon *Le Monde* du 12/1/85, une explosion a tué 3 personnes et en a blessé 12 autres le 9/1 à Beyrouth-Ouest, et une autre explosion a fait plusieurs morts le 11/1 également à Beyrouth.

D'autre part, 24 libanais ont été arrêtés le 9/1 au Sud-Liban par les forces israéliennes. De plus, une unité israélienne a dynamité le 10/1 un magasin du village de Maarakeh.

Selon *Le Monde* des 13 et 14/1/85, une bombe a explosé à Beyrouth-Ouest le 11/1, faisant 3 morts et de nombreux blessés.

Selon *Le Monde* du 17/1/85, 22 personnes ont été blessées le 15/1 à la suite de deux attentats à l'explosif.

Selon *Le Monde* des 20 et 21/1/85, l'explosion d'une camionnette piégée a fait 2 morts et 14 blessés dans la

banlieue-sud de Beyrouth. D'autre part, les bombardements ont fait un mort et un blessé le 18/1 à Hazmieh.

Selon *Le Monde* du 22/1/85, les autorités israéliennes ont décidé de garder le camp de détention d'Ansar sous leur contrôle et de ne l'évacuer que lors de « *l'ultime repli* » de leur armée.

Selon *As Sabah* du 23/1/85, l'explosion d'une voiture piégée à Saïda a causé de graves blessures à Moustapha Saad, dirigeant nassérien. La fille de M. Saad âgée de 12 ans, est morte des suites de ses blessures. *Le Monde* du 26/1 annonce pour sa part que cet attentat a fait 1 mort et 35 blessés.

Février : voitures piégées

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 2/2/85, l'explosion d'une voiture piégée à proximité d'une mosquée à Tripoli a fait 70 morts et blessés. Selon la même source, 106 personnes ont été tuées en janvier 85, dont 27 au Sud-Liban du fait de l'armée israélienne ou de l'ALS.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 7/2/85, l'armée israélienne a encerclé, bombardé et ratissé 7 villages, dont celui de Maarakeh, en représailles contre une attaque qu'elle a subie.

Selon *Le Monde* du 8/2/85, Sami Rababi, l'un des dirigeants de la compagnie Middle East Airlines, a été enlevé le 5/2 à Beyrouth-Ouest.

Selon *Al Ahram* du 12/2/85, l'armée israélienne poursuit ses opérations de ratissage au Sud-Liban. 25 personnes ont été arrêtées. D'autre part, l'aviation israélienne a mené un raid contre une ancienne base palestinienne dans la Bekaa, causant la mort de 12 personnes dont une famille entière.

Selon *Le Monde* du 12/2/85, une voiture piégée a explosé à Tripoli devant une permanence du MUI, faisant 6 morts et 20 blessés.

Selon *Al Ahram* du 13/2/85, l'armée israélienne encercle plusieurs villages du Sud-Liban. 100 personnes environ ont été arrêtées, une personne tuée et deux maisons dynamitées.

Selon *Le Monde* du 15/2/85, Jeremy Levin, enlevé le 3/3/84 à Beyrouth-Ouest, s'est évadé.

Selon *Le Monde* du 16/2/85, 11 personnes ont été tuées et 9 autres arrêtées par l'armée israélienne le 14/2 alors qu'elles transportaient des armes et des munitions. D'autre part,

deux maisons ont été détruites et un habitant tué le 12/2 dans le village de Toura investi par l'armée israélienne, et un villageois a été tué et 60 autres arrêtés au cours d'une opération de ratissage menée par l'armée israélienne le 14/2 à Borj-Rahal.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 22/2/85, l'armée israélienne poursuit ses actions militaires contre les habitants des villages de la région de Tyr et Nabatiyeh, 9 habitants ont été tués le 20/2, une vingtaine de maisons dynamitées et 6 personnes arrêtées. Le gouvernement libanais a décidé de porter plainte au Conseil de Sécurité de l'ONU.

Selon *Al Chark Al Aoussat* 23/2/85, l'armée israélienne a tué le 31/2 environ 15 personnes et arrêté 250 autres personnes. Le journal annonce que des soldats israéliens ont tiré sur un journaliste libanais, Fadi Bardane et l'ont arrêté. La même source citant le *Times* annonce que 450 personnes ont été arrêtées depuis le 20/1/85.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 24/2/85, le nombre des victimes de l'armée israélienne s'élève à 21 depuis le début de la récente vague répressive.

Selon *Le Monde* du 26/2/85, les forces israéliennes ont mené le 23/2 des opérations de ratissage dans plusieurs villages, 9 personnes ont été tuées et 2 blessées ; il y a également eu des arrestations et des perquisitions.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 27/2/85, les parents des disparus ont bloqué le passage du Musée à Beyrouth pour exiger que la lumière soit faite sur le sort des disparus.

Selon *Le Monde* du 27/2/85, 7 personnes ont été tuées et 25 autres blessées par l'explosion de deux voitures piégées dans la banlieue-sud de Beyrouth.

Le journal signale que la répression israélienne au Sud, « massive à partir du lundi 18/2 », a fait au minimum 15 morts et 7 blessés, contraint plusieurs centaines de personnes à l'exode, provoqué l'arrestation de 112 « suspects » et la destruction de plus de 30 habitations.

Selon *Le Monde* du 28/2/85, l'armée israélienne a imposé le couvre-feu à tous les villages au sud du Litani et décrété de nouvelles mesures de sécurité (portées à la connaissance de la population par des tracts lâchés par hélicoptère) : les habitants n'ont plus le droit de circuler à motocyclette ni

d'être moins de deux dans une voiture : toute voiture vide stationnée le long d'une route sera aussitôt détruite.

De plus, seuls les journalistes en provenance d'Israël pourront désormais entrer au Liban-Sud ; ils doivent rester en liaison avec le porte-parole de l'armée et être accompagnés de militaires.

D'autre part, deux députés israéliens de la liste progressiste judéo-arabe ont cité des témoignages affirmant que des soldats israéliens ont froidement abattu des survivants d'un « *commando palestinien* » prêts à se rendre, le 15/2 près de Saïda.

Mars : Israël ratisse le sud

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 3/3/85, 800 soldats israéliens ont investi le village de Maarakeh, rassemblé les habitants, opéré des perquisitions et arrêté une centaine de personnes.

Selon *Le Monde* du 5/3/85, une opération de ratissage israélienne a eu lieu le 3 mars dans le village de Maarakeh, une violente explosion a détruit le 4 mars la mosquée du village faisant, au moins 11 victimes. Radio-Liban a accusé l'armée israélienne d'empêcher les secours de se rendre sur les lieux de l'explosion et d'avoir tiré sur les donneurs de sang faisant 3 blessés.

Selon *Le Monde* du 7/3/85, la milice phalangiste a remis le 5 mars aux autorités syriennes 54 Syriens, en majorité des militaires, qu'elle détenait depuis plusieurs années. Le journal signale que les autorités syriennes détiennent pour leur part environ 3 000 Libanais.

D'autre part, une unité motorisée israélienne a mené une opération de ratissage dans le village de Salaa, proche de Tyr, le 5/3, pour perquisitionner et interroger les habitants.

Selon *Le Monde* du 9/3/85, 5 journalistes ont été arrêtés par l'armée israélienne dans la région de Tyr puis relâchés ; leurs films ont été confisqués et ils ont reçu l'ordre de ne plus revenir dans le secteur.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 12/3/85, le porte-parole de l'armée israélienne a annoncé que 24 personnes ont été tuées le 11/3 par l'armée israélienne au cours d'une opération dans le village de Al Ghazyiah.

Selon *Le Monde* du 13/3/85, l'armée israélienne a mené une opération contre le village de Zrariyeh : il y a eu 34 morts selon le même quotidien daté du 14/4. Des dizaines d'hommes ont été arrêtés et emmenés dans 2 autobus ; les maisons ont été perquisitionnées ; toutes les voitures ont été écrasées ou mitraillées ; de nombreuses maisons ont été détruites et tous les volets de fer des garages et des magasins ont été arrachés.

Selon *Le Monde* du 14/3/85, les USA ont opposé leur veto à l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution condamnant les pratiques israéliennes contre les populations civiles au Liban du Sud.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 15/3/85, la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU a adopté une résolution qui dénonce les atteintes israéliennes aux droits de l'homme au Liban : « *Assassinats et arrestations d'un grand nombre de civils ; enlèvements, destructions de maisons et violations des lieux de culte.* » La résolution a été adoptée par 24 voix contre une seule voix (les États-Unis) et 16 abstentions.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 17/3/85, les forces israéliennes ont ouvert le feu pendant 2 heures dans la région de Nabatayah causant des dégâts matériels.

D'autre part, des forces israéliennes ont investi le village de Borj Rahal, soumis 150 personnes à un interrogatoire et interpellé 5 personnes dont un médecin.

Selon *Al Youm Assabeh* du 18/3/85, l'armée israélienne vient de transformer la caserne de Khiam, à proximité de la frontière, en prison.

Selon *Le Monde* du 21/3/85, les combats qui opposent à Saïda les Forces Libanaises à l'armée régulière et aux « *milices musulmanes* » le 19/3 ont fait 5 morts et 38 blessés, et provoqué l'exode de plus de 20 000 habitants musulmans de Saïda. Selon des témoignages cités par l'AFP, les milices chrétiennes fouillaient les maisons et en chassaient les habitants.

D'autre part, un habitant du village d'Aba a été tué par des soldats israéliens et un autre blessé, au cours d'une perquisition israélienne dans un village, le 19/3.

Enfin, un Jésuite de nationalité néerlandaise a été enlevé le 14/3 dans le village de Barka (Bekaa).

Selon *Le Monde* du 22/3/85, un porte-parole de l'armée israélienne a annoncé que 20 hommes armés ont été tués au cours d'opérations de ratissage dans deux villages proches de Nabatneh.

Selon *Le Monde* du 23/3/85, les soldats israéliens ont pénétré dans 9 villages au sud-est de Saïda et ont procédé à des opérations de ratissage, dynamitant 13 maisons. Selon la police libanaise, 22 personnes ont été tuées au cours de cette opération, dont deux journalistes de *CBS*.

Selon *Le Monde* du 26/3/85, des combats à Beyrouth ont fait un tué et deux blessés, le 24/3.

Selon *Le Monde* du 27/3/85, 13 ressortissants étrangers sont détenus par diverses organisations libanaises.

Selon *Le Monde* du 28/3/85, le Britannique Geoffroy Nash a été relâché par ses ravisseurs ; il est sain et sauf.

Selon *Le Monde* du 29/3/85, les forces israéliennes ont mené des opérations de ratissage à Chahour, où elles ont arrêté 10 personnes, et à Jall el Bahr, où elles ont arrêté 6 personnes.

Avril : 1 200 détenus transférés en Israël

Selon *Le Monde* du 2/4/85, les combats à Saïda et le bombardement des camps palestiniens de Mieh-Mieh et de Ain Héloué par les « Forces Libanaises » ont fait 28 morts et plus de 60 blessés en 48 heures.

D'autre part, 4 membres de la communauté juive et un dirigeant politique arménien ont été enlevés à Beyrouth-Ouest.

Enfin, 3 des 13 étrangers enlevés ont été relâchés.

Amnesty International a dénoncé dans un communiqué en date du 3/4/85 la détention au secret de prisonniers palestiniens et libanais en Israël, 4 femmes à la prison de Neve Tivra, et 121 hommes à Atlit, qui « sont privés de visite depuis le début de leur détention il y a plus de 16 mois ».

Selon un communiqué du CII en date du 4/4/85, les forces israéliennes ont fermé le camp d'El Ansar le 2/4/85 ; 752 détenus ont été libérés, et environ 1 200 autres ont été transférés en Israël en un lieu inconnu. Le CII proteste contre ce transfert illégal de détenus.

Selon *Le Monde* du 4/4/85, un Français enlevé le 23/3 à Tripoli a été libéré par ses ravisseurs.

Selon *Le Monde* du 5/4/85, Yasser Arafat a déclaré dans un message à l'ONU que les attaques contre les camps palestiniens de Mieh-Mieh et Aïn El Hélouè ont fait 46 morts et 82 blessés le 29/3. De son côté, l'UNWRA a annoncé que 22 000 habitants de ces camps ont fui leur domicile.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 14/4/85, l'armée israélienne a investi le village de Yohmor (Bekaa) et tiré sur les habitants ; une dizaine de civils ont trouvé la mort.

D'autre part, des soldats israéliens ont tué un palestinien, Jihad Moussa Kalil, alors qu'il circulait au volant de sa voiture à l'Est de Saïda.

Enfin, le journal donne un bilan de 10 ans de guerre : 100 000 victimes, en majorité civiles ; un tiers des habitants contraints à l'exil intérieur ou extérieur.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 15/4/85, l'armée israélienne a investi le camp de réfugiés palestiniens « *Al Boss* », aux environs de Tyr, et rassemblé 700 personnes pour les interroger.

D'autre part, les « *Forces Libanaises* » ont tué 6 jeunes âgés de 16 à 17 ans.

Selon *Le Monde* du 16/4/85, des affrontements ont éclaté à Beyrouth-Ouest entre les miliciens d'Amal et du PSP d'un côté et ceux des Mourabitoun, de l'autre. Il y a eu 1 mort et 5 blessés le 13/4.

Selon *Le Monde* du 17/4/85, les 18 jours d'affrontements à Saïda ont fait 81 morts et 375 blessés.

Selon *Le Monde* du 19/4/85, les combats de Beyrouth-Ouest se sont soldés par la défaite des Mourabitoun qui ont été dessaisi de leur radio et de leurs locaux ; le bilan officiel est de 35 morts et de 167 blessés.

Selon *Le Monde* des 28 et 29/4/85, plusieurs dizaines de milliers de citoyens de confession chrétienne ont fui leur domicile à la suite de la prise d'assaut de 7 villages de la région de Saïda. Le village de Myeh Myeh a été pillé et incendié.

Selon *Le Monde* du 30/4/85, l'assaut contre l'Iklim el Kharroub a fait 40 morts parmi les citoyens de confession

chrétienne de la région, et au moins 59 morts et 72 blessés en tout.

Mai-juin : « Guerre des camps »

Ces informations proviennent de *Al Chârk Al Auissat*, *Al Kabass*, *Falastine Al Thaoura* et *Le Monde*, de la période du 21 mai au 29 juin.

La « *guerre des camps* » a commencé à Beyrouth le 19 mai lorsque la milice du mouvement Amal et la sixième brigade de l'armée libanaise ont encerclé et bombardé les camps de Sabra, Chatila et Borj El Brajneh. Cette opération a bénéficié dès le début de la bénédiction des autorités syriennes qui ont soutenu l'action d'Amal. Les miliciens d'Amal ont tenté par tous les moyens d'empêcher les journalistes de mener leur travail d'information.

Dès le 31 mai, Akaf Haïder, dirigeant d'Amal, déclarait à Radio Monte-Carlo que les journalistes pourraient pénétrer dans les camps dès le lendemain. Mais il n'en fut rien. Par ailleurs, les correspondants du *Sunday-Times* et de la *BBC* ont reçu des menaces du Djihad islamique qui leur reprochait de « *diffuser de fausses nouvelles* ». N. Berri a protesté de son côté auprès de l'ambassadeur britannique à Beyrouth contre « *les informations imprécises et partisanes* » des médias britanniques. A la suite de ces menaces, la *BBC* a rapatrié ses 3 correspondants à Beyrouth...

La Croix-Rouge Internationale (CICR) a été empêchée de mener sa tâche humanitaire le 27 mai, le CICR signalait qu'une seule évacuation de blessés avait pu avoir lieu depuis le début des combats, et qu'il rencontrait les plus grandes difficultés pour poursuivre sa mission (*Le Monde* du 28/5/85).

Un nouveau témoignage dressait un « *tableau dramatique de la situation du camp de Borj Barajneh où l'on manquait de tout et où les blessés mouraient en grande quantité faute de soins* » (*Le Monde* 4/6/85).

A Chatila, on signalait la situation atroce des civils, entassés dans les abris, manquant d'eau et de nourriture, dévorés de vermine, baignant dans l'odeur des cadavres que l'on ne pouvait ramasser. Une épidémie de choléra aurait fait 20 morts parmi les enfants (*Le Monde* du 5/6/85).

Mme Fatima Makia a fui Borj Barajneh, portant d'une main

sa fille âgée de 3 ans et de l'autre un morceau de tissu en guise de drapeau blanc. Elle a déclaré : « *Pour un seau d'eau, il fallait un seau de sang* » faisant allusion aux miliciens d'Amal qui tiraient sur les femmes chaque fois qu'elles se risquaient à aller chercher de l'eau. « *A chaque expédition, une ou deux d'entre nous étaient touchées* » (*Al Chark Al Aoussat* du 21/6/85)

Fathia Moussa a raconté comment, au début des combats, son fils Ahmad âgé de 25 ans était parti à Chatila chercher sa sœur ; à leur retour, le frère et la sœur sont arrêtés par des miliciens d'Amal qui tuèrent Ahmad. L'autre fils de Moussa, Mahmoud âgé de 23 ans, partit pour enquêter sur le sort de son frère et fut abattu par des éléments de la 6^e brigade. Le troisième fils, Hussein âgé de 27 ans, qui se trouvait à Damas revint sur le champ ; il disparut dans la zone de Khaldé (*Palestine Al Thaoura* du 29/6/85).

Le bilan des affrontements, bien qu'incomplet, est très lourd. Selon des sources médicales libanaises, citées par *Al Kabass* du 21/6/85, il y aurait au total 653 morts et 2 386 blessés. *Le Monde* du 11/6/85 donnait à cette date 1 000 morts et environ 3 500 blessés.

Les dégâts matériels sont également très importants, en particulier à Sabra et Chatila, du fait de l'intensité des bombardements à l'arme lourde.

Plusieurs milliers de Palestiniens, 15 000 à la date du 10 juin selon l'*UNWRA*, ont quitté les camps pour aller se réfugier dans divers centres d'hébergement à Beyrouth, Saïda, Tyr et Tripoli. De nombreux Palestiniens se sont réfugiés dans les zones contrôlées par le PSP (Mousseitbé, le camp de Mar Elias etc.)

Tout au long des combats, les autorités syriennes ont pris des mesures répressives contre des Palestiniens résidant en Syrie. Des manifestations de solidarité ont été réprimées par les forces de sécurité syriennes qui ont tué, blessé ou arrêté de nombreuses personnes. A cela s'ajoute l'interdiction de revues palestiniennes paraissant à Damas, ainsi que l'ordre donné à des dirigeants palestiniens de ne pas quitter Damas.

Les combats prirent fin à la suite d'un accord conclu à Damas, sous l'égide des autorités syriennes, entre le mouvement Amal et le Front du Salut national palestinien.

Juin : Détournement d'un Boeing de la TWA

Selon *Le Monde* du 2/7/85, la chronologie du détournement d'un boeing 727 de la TWA s'établit ainsi :

— 14 juin : détournement de l'avion avec à son bord 8 membres d'équipages et 145 passagers dont deux « *pirates* ». Ceux-ci exigent la libération de 766 Libanais détenus en Israël. A Beyrouth, 19 passagers sont libérés. L'avion s'envole pour Alger où 22 personnes sont libérées.

— 15 juin : l'avion se pose de nouveau à Beyrouth. Un passager américain est tué. Des otages portant des noms « à consonnance israélite » sont emmenés vers un lieu de détention inconnu. Retour de l'avion à Alger où 66 passagers sont libérés.

— 16 juin : deuxième retour à Beyrouth. Un autre passager américain est libéré.

— 17 juin : les passagers gardés en otages sont conduits vers des lieux de détention inconnus.

— 18 juin : 3 passagers sont libérés.

— 24 juin : 31 prisonniers libanais sont libérés en Israël, où plus de 700 Libanais restent encore détenus.

— 26 juin : une délégation du CICR rencontre pour la première fois les otages. L'un d'eux, malade, est libéré.

— 30 juin : les 39 passagers américains restants sont libérés et emmenés à Damas puis à Francfort.

Les deux otages français, J.-P. Kauffman et M. Seurat, qu'il avait été question de libérer en même temps, restent détenus. 7 Américains restent également détenus au Liban.

Selon *Le Monde* du 3/5/85, 70 000 citoyens de confession chrétienne, dont 50 000 réfugiés, se trouvaient à cette date à Jezzine, et des pillages et des incendies étaient en cours dans les villages chrétiens de l'Iklim el Kharroub.

D'après la Croix-Rouge libanaise, 32 corps de civils de confession chrétienne, dont certains mutilés, avaient été retrouvés depuis le 28 avril près de Jyeh, village où il n'y a pas eu de combat.

Selon *Le Monde* des 5 et 6/5/85, 70 personnes au total auraient été massacrées dans l'Iklim el Kharroub.

Selon *Le Monde* du 11/5/85, un charnier a été découvert à Jyeh. Le médecin légiste a estimé que la mort des victimes,

environ une quinzaine, datait de 4 ou 6 mois, et que parmi elles, se trouvaient des hommes, des femmes et des enfants. Le journal signale que les Forces Libanaises ont contrôlé ce village de septembre 83 jusqu'au 30 avril 85, et que pendant cette période « *de nombreux enlèvements de musulmans ont été signalés dans cette région* ».

Selon *Le Monde* du 14/5/85, les combats qui avaient repris 2 semaines auparavant à Beyrouth avaient fait à cette date 86 morts et 459 blessés, selon un bilan officiel.

Selon *Le Monde* du 18/5/85, Aidan Walsh, directeur adjoint de l'UNRWA à Beyrouth a été enlevé, puis libéré 24 heures plus tard sur intervention du Premier ministre libanais et du vice-président syrien.

Selon *Le Monde* des 19 et 20/5/85, le bilan des victimes des combats à Beyrouth s'établissait à cette date à 99 morts et 567 blessés depuis les derniers jours d'avril.

Selon *Le Monde* du 22/5/85, Hussein Farrache, consul d'Arabie Saoudite au Liban, qui a été enlevé en janvier 84 à Beyrouth-Ouest, a été libéré « *grâce aux bons offices du gouvernement syrien* ».

Selon *Le Monde* du 24/5/85, les 250 maisons du « *village grec-catholique* » d'Aabra ont été entièrement détruites à coup de dynamite, ainsi que les deux églises de ce village ; le terrain a été ensuite nivelé au bulldozer. Les 60 maisons et l'église du « *village maronite* » d'Aalmane avaient connu le même sort 10 jours auparavant.

D'autre part, l'explosion d'une voiture piégée a fait 60 morts et 172 blessés dont beaucoup d'enfants, le 22 mai à Beyrouth-Ouest.

Selon *As Safir* du 27/5/85, Jean-Paul Kauffmann, journaliste français, et Michel Seurat, orientaliste, ont été enlevés à leur arrivée à Beyrouth.

Selon *Le Monde* du 31/5/85, 249 Libanais, qui avaient été détenus au camp d'Ansar, puis transférés par l'armée israélienne dans la prison d'Atlit, ont été libérés le 29/5. Plus de 700 autres restent détenus en Israël.

D'autre part, le Djihad islamique a revendiqué le 29 mai, outre l'enlèvement de 2 Français, celui du directeur de l'Hôpital américain de Beyrouth, survenu le 28 mai, et l'assassinat d'un ressortissant britannique, Denis Hill, maître

de conférence à l'Université américaine de Beyrouth. Cette dernière information a été démentie par le Djihad islamique, le 3 juin.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 4/6/85, des hommes armés ont attaqué dans la région de Chtoura le domicile de Mohamad Salim, responsable militaire du Parti Social Syrien. Salim a été tué au cours de l'accrochage.

Selon *Le Monde* du 5/6/85, une unité de l'ALS soutenue par des forces israéliennes a perquisitionné le 3 juin dans les villages de Majdal Selim et Atamaria, détruisant 5 maisons et arrêtant plusieurs dizaines d'habitants.

Selon *Le Monde* du 7/6/85, la journaliste libanaise Florence Raad, disparue dans le Chouf depuis le début de mai, se trouverait détenue au Liban par le PSP.

Selon *Le Monde* du 8/6/85, l'évêque grec-catholique de Tripoli a été légèrement blessé le 6 juin par des hommes armés qui l'ont frappé et lui ont volé sa croix pastorale, avant de tirer sur lui.

Selon *Le Monde* du 8/6/85, des combats ont éclaté le 6 juin à Tripoli, faisant 5 morts et 30 blessés.

Selon *Le Monde* des 9 et 10/6/85, l'ambassadeur d'Autriche et le directeur de l'UNRWA, qui avaient été appréhendés par des miliciens d'Amal le 7/6, ont été libérés au bout d'une heure.

D'autre part, le même jour, des miliciens de l'ALS ont enlevé 24 membres du contingent finlandais de la FINUL ; 2 officiers ont été gardés en otages par l'ALS qui voulait les échanger contre 11 des siens, prétendument détenus par Amal, mais qui avaient en réalité déserté au profit de celle-ci.

Selon *Le Monde* des 12 et 13/6/85, un avion jordanien a été détourné à Beyrouth le 11 juin avec 78 passagers et membres d'équipage à bord. Ceux-ci ont été libérés le 12 juin.

Selon *Le Monde* du 12/6/85, des soldats israéliens appuyés par des hélicoptères ont pénétré au Liban le 10 juin pour y mener une opération de ratissage à la suite d'une attaque à la roquette contre un *moshav* de Galilée.

D'autre part, M. Sutherland, de nationalité américaine, a été enlevé le 9 juin à la sortie de l'aéroport.

Selon *Le Monde* des 16 et 17/6/85, 23 personnes ont été tuées et 36 autres blessées le 14 juin par une attaque avec

voiture-suicide contre un poste de l'armée libanaise au sud de Beyrouth.

D'autre part, un rapport de Maître Georges Assaf sur le sort des « *populations chrétiennes* » au sud du Liban en avril-mai 85 indique que 57 « *villages chrétiens* » ont été dévastés : il y aurait plus de 9 000 maisons pillées, plus de 8 000 maisons incendiées, 82 sanctuaires détruits ainsi que 24 écoles et 17 couvents. 12 755 familles auraient été chassées de leurs foyers et il y aurait au total 73 000 citoyens de confession chrétienne réfugiés. Les pertes civiles en vies humaines sont estimées à 205 personnes, en majorité des vieillards et des enfants, et les blessés à 424. En outre, des centaines de personnes sont portées disparues.

Selon *Le Monde* du 19/6/85, un attentat à la voiture piégée devant une permanence d'Amal a fait un mort et un blessé à Beyrouth-Ouest, le 17 juin.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 21/6/85, une voiture piégée a explosé à Tripoli le 19 juin devant une pâtisserie. L'attentat a fait 75 morts et 150 blessés, tous des civils. 12 enfants au moins ont trouvé la mort.

Selon *Al Kabass* du 22/6/85, une grève a eu lieu le 21 juin à Beyrouth-Ouest, à l'appel de Kamel Chatila, leader de l'Union des Forces du Peuple Travailleur. K. Chatila avait critiqué le mouvement Amal et l'a accusé de vouloir « *mettre fin aux libertés et créer des conflits confessionnels* ». Les commerçants ont été victimes de menaces et de contre-menaces émanant des milices opposées.

D'autre part, Samir Rababi, enlevé le 5/2/85 a été relâché le 21 juin.

Selon *Le Monde* du 30/6/85, Alfred Yagobzadeh, photographe de presse d'origine iranienne, a été enlevé le 27 juin à Beyrouth-Ouest.

Juillet : plan de sécurité ?

Selon *Le Monde* du 12/7/85, l'aviation israélienne a attaqué le 10 juillet les camps de réfugiés palestiniens de Tripoli faisant au moins une quinzaine de morts et plus de 30 blessés (26 morts et 36 blessés selon une radio locale).

Par ailleurs, des combats opposent depuis une semaine le PAD (Parti arabe démocratique, pro-syrien) au MUI

(Mouvement d'unification islamique) à Tripoli ; on dénombre plusieurs victimes.

Selon *Le Monde* du 17/7/85, le plan de sécurité décidé le 9 juillet à Damas au cours d'une rencontre entre M. Khadam et les représentants de différents mouvements libanais est entré en vigueur le 16 juillet à Beyrouth-Ouest. 700 gendarmes se sont déployés avec pour instruction de tirer sans sommation sur tout élément armé. La veille, les miliciens avaient commencé à se retirer des rues principales.

Selon *Le Monde* des 18 et 19/8/85, le bilan des combats à Beyrouth pendant la semaine précédente s'établit à 51 morts et 250 blessés.

Selon *Le Monde* du 25/7/85, un navire de guerre israélien s'est approché à 400 mètres de la côte et a bombardé le 23/7 un cargo libanais, le « *Rula* » qui a coulé. Le capitaine et 11 membres d'équipage ont été repêchés, deux d'entre eux ont été blessés par les obus.

Les incidents avec des vedettes israéliennes sont devenus presque quotidiens, précise le journal.

Selon *Palestine Al Thaoura* du 27/7/85, les services de renseignements syriens et les troupes syriennes ont opéré des arrestations parmi les Palestiniens du Nord-Liban et de la région de Baalbeck. Le journal cite le nom de Abou Ouni, responsable de l'Association des familles des martyrs du Nord-Liban, qui aurait été transféré pour une destination inconnue.

Selon *Le Monde* des 28 et 29/7/85, les corps de quatre Palestiniens, dont un responsable du Fatah, ont été retrouvés à Saïda dans le coffre d'une voiture. Les quatre hommes ont été torturés avant d'être exécutés. Les victimes sont Medhat Fayed Taha, Wajih Soueylem, Salah Chehadé et Jalal Issa Shammar.

Al Anba du 30/7/85 publie un récit de la détention du photographe Alfred Yagobzadeh qui avait été enlevé par des milices libanaises au mois de juin dernier.

Août : bilan dramatique

Selon *Libération* des 3 et 4/8/85, deux membres du Parti syrien national social (PSNS) ont été tués et deux autres

blessés dans un raid lancé par l'aviation israélienne contre une base de ce parti à Chtoura.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 8/8/85, une délégation médicale britannique revenue d'une mission d'aide aux Palestiniens du Liban a tenu une conférence de presse à Londres. Ses informations à propos des camps sont les suivants :

- 1 500 Palestiniens ont disparu ;
- Des enlèvements et des assassinats se poursuivent malgré le cessez-le-feu ;
- 30 000 Palestiniens sont sans abri ;
- 638 morts et 2 000 blessés seraient à déplorer.

Selon *An Nahar* du 12/8/85, des éléments armés, qui appartiennent au PSP, ont fait sauter 22 maisons de citoyens de confession chrétienne, et occupées par des familles palestiniennes à Jiyeh. Le terrain a été ensuite aplani au bulldozer.

Selon *Al Chark* du 18/8/85, huit responsables palestiniens de l'OLP ont été arrêtés à Beyrouth par les miliciens d'Amal. Parmi ces personnes, Mustapha Diab, responsable du Fatah au Liban.

Selon *An Nahar* du 19/8/85, un porte-parole du FDLP à Saïda a demandé à Amal de libérer les Palestiniens que ce mouvement continue à détenir depuis la guerre des camps de juin dernier.

Selon *Al Anba* (Koweit) du 20/8/85, le mouvement Amal et les Forces Libanaises ont procédé à l'échange de 22 personnes enlevées au cours de ces derniers jours.

Selon *Le Monde* du 31/8/85, Madame Jacquement, déléguée du CICR au Liban, a été enlevée le 19/8.

Selon *Al Kabass* du 21/8/85 :

- cinq Libanais de confession chrétienne ont été enlevés ;
- Amal a arrêté à Nabatyeh trente Libanais soupçonnés d'aider l'OLP ;
- les combats de Tripoli entre le PAD et le MUI ont repris.

Selon *Le Monde* du 23/8/85, le bilan des affrontements des dix derniers jours s'établit à : 246 morts, 775 blessés, 1 138 voitures détruites, 2 500 appartements soufflés ou endommagés.

L'explosion de cinq voitures piégées (deux à Beyrouth-Est, deux à Beyrouth-Ouest et une à Tripoli) ont fait 144 morts et 300 blessés.

Les combats ont opposé tout particulièrement les miliciens des Forces Libanaises (FL) et les 5^e et 8^e brigades de l'armée, de l'autre.

Selon *Al Kabass* du 28/8/85, 30 Libanais au moins ont été enlevés ces derniers jours.

Selon *Le Monde* du 29/8/85, 113 détenus libanais de la prison d'Atlit ont été libérés par les Israéliens le 28 août. C'est le quatrième contingent de détenus libanais à être libérés par les Israéliens depuis le 3 juillet. (300 le 3/7 ; 100 le 25/7 et 101 le 13/8.)

Par ailleurs, l'armée israélienne a pénétré le 28 août dans le bourg de Qabriha (à 113 km au Sud-Est de Beyrouth) 300 soldats ont participé à l'opération. 70 hommes du bourg ont été rassemblés à l'école pour interrogatoire. Les « casques bleus » ont été autorisés à évacuer un civil libanais blessé par balles à la jambe.

Enfin, plusieurs enlèvements de Libanais de diverses confessions ont été signalés.

Septembre : toujours les affrontements et les enlèvements

Selon *Le Monde* des 1 et 2/9/85, les représentants d'Amal et des Forces Libanaises ont procédé le 29/8 à l'échange de 22 personnes, 11 de chaque côté, enlevées récemment dans les 2 secteurs de la capitale. Il semble que 27 personnes n'aient pas encore été libérées et restent aux mains de leurs ravisseurs.

A Beyrouth-Ouest, des manifestations assises ont été organisées dans certaines mosquées à la suite de la prière du vendredi en signe de protestation contre « les éléments incontrôlés de certains partis et mouvements ».

Selon *As Safir* du 4/9/85, un « comité de parents de détenus politiques » a publié à Beyrouth une liste de 99 Palestiniens détenus par Amal. *As Safir* annonce par ailleurs la « disparition » depuis le 20/8/85 d'un Libanais âgé de 15 ans, Mahdi Mohamed Al Afi.

Selon *Le Monde* du 4/9/85, un ancien garde du corps de Arafat a été assassiné le 31/8 dans le camp d'Aïn El Héloué,

et un ancien responsable militaire du Fath a été grièvement blessé par balles le 2/9 à Saïda.

Selon *Le Monde* du 5/9/85, une recrudescence des enlèvements s'est produite à Beyrouth-Ouest dans les jours précédents : Beyrouth-Est réclamerait le retour d'une cinquantaine d'otages, dont un prêtre et deux femmes. D'autre part, des miliciens du PSP auraient emmené en otages 50 personnes prises dans les villages chrétiens du Haut-Metn.

Selon *Le Monde* du 6/9/85, un attentat à la voiture piégée a fait de 10 à 14 morts et de 42 à 50 blessés le 4/9 à Zahlé. D'autre part, l'aviation israélienne a bombardé la Bekaa, faisant 6 morts et 10 blessés. Enfin, des combats au camp de Borj Barajneh ont fait 5 morts et 20 blessés.

Selon *Le Monde* du 7/9/85, les banques libanaises ont fait grève par solidarité avec la Banque centrale dont trois hauts fonctionnaires ont été enlevés il y a environ 3 semaines.

Selon *Le Monde* des 8 et 9/9/85, les combats se poursuivaient à Borj Barajneh le 7/9 pour la 5^e journée consécutive et avaient fait à cette date 22 morts et 143 blessés, sans compter les victimes d'un massacre de Palestiniens à Haret Hreik : il y aurait 5 morts selon Amal, plus 17 blessés selon les Palestiniens.

Selon *Le Monde* du 21/9/85, les combats en cours à Tripoli entre le MUI et le PAD auraient fait 97 morts et 269 blessés depuis le 15/9. Un bombardement intensif des quartiers résidentiels dans la nuit du 18 au 19/9 a fait 10 morts et 60 blessés civils.

D'autre part, un otage américain, le pasteur Weir, a été libéré le 14/9 par ses ravisseurs après 16 mois de détention.

Le Monde du 25/9/85 a publié un article décrivant la vie à Beyrouth, la pénurie de farine et d'essence, la recrudescence des enlèvements et la situation précaire des 40 à 50 000 chrétiens vivant encore à Beyrouth-Ouest.

Selon *Le Monde* du 27/9/85, les combats à Tripoli ont fait en 10 jours près de 200 morts et 600 blessés. D'autre part, un échange d'otages portant sur 5 personnes a eu lieu à Beyrouth. Le journal signale enfin « *l'intervention unanime des chefs religieux pour un minimum de respect du droit des gens, chrétiens et musulmans* », à l'occasion de la fête religieuse de l'Achoura.

Selon *Le Monde* du 28/9/85, deux ressortissantes britanniques, Hazel Moss et Amanda McGrath, ont été enlevées par des hommes armés le 26/9 à Beyrouth-Ouest.

Selon *Le Monde* des 29 et 30/9/85, une grève contre les abus des milices a été massivement suivie le 27/9 à Beyrouth-Ouest et à Saïda. Ce même jour, un massacre de 10 musulmans a été perpétré à Tripoli, signale par ailleurs le journal.

Selon *Le Monde* du 1/10/85, Tripoli était, depuis le 28/9, isolée du reste du pays et bombardée par les milices pro-syriennes. Le bilan des combats était à cette date de 300 morts et 800 blessés. A Beyrouth, les bombardements ont fait 32 morts et 76 blessés le même jour.

Selon *Le Monde* du 2/10/85, quatre ressortissants soviétiques ont été enlevés le 30/9 à Beyrouth-Ouest. Cet enlèvement a été revendiqué par le Djihad islamique qui menaçait, le 1^{er} octobre, d'exécuter les quatre otages si les combats de Tripoli ne cessaient pas; *Le Monde* signalait d'autre part que 200 000 personnes environ se trouvaient « piégées » à Tripoli « sous un déluge de feu, sans eau ni électricité ni téléphone ».

Octobre : otages exécutés

Selon *Le Monde* du 3/10/85, un des quatre otages soviétiques enlevés le 30/9/86 à Beyrouth-Ouest a été exécuté. Une grève était d'autre part observée à Beyrouth-Ouest le 2/10 à l'appel des dirigeants religieux sunnites.

Selon *Le Monde* du 5/10/85, le Djihad islamique a annoncé le 4/10 l'exécution de l'otage américain William Buckley, dont le corps n'a toutefois pas été retrouvé.

Selon *Le Monde* du 8/10/85, les bombardements des 5 et 6/10 à Beyrouth ont atteint les zones résidentielles, faisant 5 morts et 32 blessés civils.

Selon *Le Monde* du 9/10/85, des combats dans les camps de Sabra et Chatila ont fait de 5 à 9 morts et de 30 à 40 blessés le 7/10.

Pour sa part, le journal *Al Kabass* daté du même jour annonce que des chars T 54 de la milice Amal ont encerclé les camps à la suite des combats et avance le nombre de 8 morts et 30 blessés.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 10/10/85, 6 journalistes de *l'Orient-le Jour* ont été enlevés par des inconnus.

Selon *Le Monde* du 18/10/85, un commando-suicide a détruit dans la nuit du 16 au 17/10 la station de radio « *La voix de l'espoir* », organe de l'ALS, faisant au moins 5 morts.

Selon *Le Monde* des 20 et 21/10/85, 5 personnes ont été tuées et une blessée le 18/10 à Beyrouth-Ouest, lors d'un double attentat à l'explosif.

Selon *Le Monde* du 26/10/85, les Forces libanaises ont pris le contrôle du quotidien phalangiste *Al Amal* et ont interdit sa publication jusqu'au 6/11.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 29/10/85, un groupe de miliciens d'Amal a occupé le bureau de Kamal Chetila, dirigeant de l'Union des forces du peuple laborieux. D'autre part, deux vedettes israéliennes ont bombardé des objectifs civils dans le port de Saïda.

Selon *Le Monde* du 30/10/85, les Forces libanaises ont pris le 29/10 le contrôle du quotidien *Le Réveil* dont elles ont décidé d'interdire la parution.

Selon *Al Bayader Al Siyassi* (Jérusalem) du 2/11/85, les services de sécurité syriens ont ouvert un centre de détention à Anjar : près de 500 Palestiniens et Libanais s'y trouvent emprisonnés. Parmi ces personnes, Taoufik Al Tirawi et Wajih Al Hallak seraient dans un état critique.

Novembre : les journalistes font grève

Selon *Le Monde* du 13/11/85, une bombe a explosé le 12/11 au monastère St-Georges à Beyrouth où étaient réunis plusieurs dirigeants chrétiens. Camille Chamoun a été légèrement blessé.

D'autre part, une grève de la presse a eu lieu ce même jour à Beyrouth pour « *protester contre la recrudescence des agressions dont sont victimes la presse et les journalistes* », notamment « *les attentats à l'explosif contre les locaux de journaux, l'enlèvement de journalistes et l'assignation d'autres à résidence* ».

Selon *Le Monde* du 14/11/85, un attentat à la voiture piégée contre le front libanais a fait 4 morts et 21 blessés à Beyrouth le 12/11.

Selon *Le Monde* du 20/11/85, le vicaire de l'archevêché de

la Bekaa-Ouest et son neveu ont été assassinés par des éléments armés non identifiés à Bab-Mareh.

Selon *Le Monde* du 23/11/85, un conflit opposant le PSP à la milice Amal avait fait à cette date 17 morts et 60 blessés. Cette bataille a été si violente que, pour la première fois, les journaux *An Nahar*, *As Safir* et *l'Orient-le Jour* n'ont pu paraître faute de personnel.

Selon *Le Monde* du 29/11/85, des enlèvements ont eu lieu au cours du conflit qui a opposé, pendant plusieurs jours, le PSP et la milice Amal. La plupart des personnes enlevées ont été échangées par le PSP et Amal, mais on restait à cette date sans nouvelles de plusieurs des otages.

Décembre : les femmes manifestent

Selon *Le Monde* du 6/12/85, Ruth Blau, personnalité juive anti-sioniste qui a effectué une démarche pour obtenir la libération des 6 juifs libanais enlevés à Beyrouth-Ouest pendant le printemps et l'été 1985, a estimé à la suite de cette démarche, « que les otages étaient vivants ».

Selon *Le Monde* des 10 et 12/12/85, deux universitaires de l'Université américaine de Beyrouth ont été enlevés le 7/12 dans le secteur Ouest de Beyrouth et libérés le 10/12 à la suite de diverses démarches et protestations.

Ce même jour, plusieurs centaines de femmes ont manifesté à Beyrouth-Ouest à l'occasion de la Journée mondiale des personnes enlevées ou disparues, à l'appel du Comité Libanais des parents des disparus, qui s'occupe du cas de 2 111 personnes.

Selon *Le Monde* du 14/12/85, les rapt de chrétiens à l'Ouest, qui avaient connu une accalmie, ont repris. Ainsi, ont été enlevés un médecin de l'hôpital de l'université américaine et le neveu d'un député, ce qui a provoqué une manifestation du personnel de l'hôpital. Ces deux personnes ont été relâchées.

Selon *Le Monde* des 15 et 16/12/85, deux journalistes américains ont affirmé que 2 des 6 otages américains enlevés au Liban seraient morts.

D'autre part, les combats de Beyrouth ont fait 7 morts, le 14/12.

Selon *Le Monde* du 21/12/85, 10 chrétiens, dont 3 femmes,

ont été enlevés par des miliciens musulmans le 19/12 à Beyrouth-Ouest.

D'autre part, un gynécologue chrétien a été assassiné en plein jour dans son cabinet par des hommes armés, le 16/12. Cet assassinat a entraîné un mouvement de grève des médecins très largement suivi le 19/12.

Selon *Le Monde* du 22/12/85, 3 musulmans ont été enlevés à Beyrouth-Est alors qu'ils franchissaient la ligne de démarcation.

Selon *Ouest-France*, du 26/12/85, le corps de l'un des 6 otages juifs enlevés au Liban, Chaïm Cohen Halala, a été retrouvé le 24/12 à Beyrouth-Ouest. Ce meurtre a été revendiqué par l'Organisation des Opprimés de la Terre qui menaçait, dans le même message, de tuer 3 autres otages juifs.

LIBYE

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capital : Tripoli

Superficie : 1 759 540 km²

Population : 3 350 000 hab.

Densité : 2

Population urbaine : 58 %

Principales ressources : pétrole, gaz naturel

PNB/hb : 8 480 \$

PIB/hb : 6 721 \$

Valeur de la production industrielle industrielle : 64 % du PIB

Exportations : 11 136 millions \$

Importations : 6 673 millions \$

Balance des paiements : - 1 680 millions de \$ (1983)

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 3,9 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 42 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 50 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 38 %, 2^e degré = 6 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 21 %, 2^e degré = 2 %

Nombre de médecins : 1,52 % hab.

*Mortalité infantile : 92 %
Espérance de vie : 46 ans*

— *Institutions politiques*

Nature du régime : Jamahiriya (Pouvoir des masses)

Partis au pouvoir : pas de partis, mais des Congrès populaires

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux indépendants ou d'opposition : aucun

Censure : totale

Radios et télévisions : sous contrôle de l'État

— *État des Droits de l'Homme*

Engagements internationaux

— *Déclaration universelle (1948)*

— *Conventions de l'ONU (1966) : signé et ratifié*

— *Convention contre la torture (1984)*

— *Charte africaine : signée en mars 1985*

État d'urgence : non

Détenus politiques : des centaines

Pratique de l'enlèvement : oui

Recours à la torture : signalé

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse indépendante

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats indépendants

Associations des Droits de l'Homme : non

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : oui.

**

Trois phénomènes dominent l'année 1985 :

— La poursuite de la politique d'élimination des opposants en exil et de la répression intérieure.

— L'élimination de « *l'influence occidentale* » (destruction des instruments de musique !!).

— Et surtout, l'expulsion brutale, et la spoliation de plusieurs milliers de travailleurs étrangers.

La politique de répression commence à être mieux connue. Le fonctionnement des « *Tribunaux populaires* » ne respecte aucune des normes internationales garantissant aux prévenus

un procès équitable, y compris pour des activités politiques n'impliquant aucune violence. Des listes nominatives de victimes de la répression sont publiées. Devant l'ampleur des violations systématiques des Droits de l'Homme, une demande d'examen confidentiel de ces communications a été introduite auprès de l'ONU par *Amnesty International*.

L'événement le plus marquant reste l'expulsion brutale d'une partie de la population étrangère. Des milliers de Tunisiens, d'Égyptiens, de Mauritaniens, de Maliens, etc. ont dû quitter le pays. Les autorités ont justifié ces mesures en expliquant que la récession économique rend leur présence inutile et que ces personnes ont refusé de prendre la nationalité libyenne. Les vexations, brimades, et spoliations qui ont accompagné ces expulsions montrent à l'évidence que les objectifs poursuivis dépassent très largement les intentions affichées.

Ces méthodes montrent à l'évidence le peu de cas que les autorités libyennes font du respect de la dignité de l'homme.

**

Janvier : attentat

Selon *Le Monde* du 15/1/85, M. Farag, attaché de presse à l'ambassade de Libye a été assassiné le 13/1 à Rome. L'attentat a été revendiqué par le groupe d'opposition Al Borkane.

Février : libérations

Selon *Le Monde* des 10 et 11/2/85, 4 Britanniques détenus en Libye depuis mai 1984 ont été libérés.

Selon *Le Monde* du 2/3/85, un ancien ambassadeur de Libye en Autriche a été blessé le 28/2 dans un attentat à Vienne.

Mars : la Libye signe la Charte Africaine

Selon *Al Chark Al Ouissat* du 18/3/85, les autorités libyennes ont décidé de supprimer le visa d'entrée pour les ressortissants arabes.

Selon *Maghreb-Tribune* (avril-mai 1986), la Libye a signé le 30 mars 1385 la charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Avril : exécutions ?

Selon *Le Monde* des 14 et 15/4/85, les services de renseignement américains rapportent que « *plusieurs dizaines d'officiers dissidents avaient été exécutés* » après des tentatives d'assassinat du colonel Kadhafi.

D'autre part, M. Omar Sodani, soupçonné d'être l'un des responsables de la « *chasse aux opposants* » libyens, aurait séjourné à Bruxelles d'où il aurait organisé l'assassinat, samedi 4 avril à Bonn, de l'opposant libyen Gebril Denali.

Juin : violons brûlés

Selon *Le Monde* du 5/6/85, des milliers de guitares, violons et pianos ont été brûlés par la population à Tripoli et Benghazi dans « *le cadre d'une campagne de destruction des instruments de musique occidentaux* ». Ceux-ci sont considérés par l'agence de presse libyenne comme « *portant atteinte à notre art et notre héritage* ».

Septembre : document

Ennashra du 9/9/85 publie un document du Comité libyen de défense de la démocratie (basé à l'étranger) fournissant des listes nominatives de :

- 20 personnes arrêtées en 1973 (tous des étudiants) ;
- 11 personnes arrêtées en 1974 ;
- 3 personnes arrêtées en 1975 ;
- 61 étudiants arrêtés en 1976 dont certains ont été jugés à plusieurs reprises ;
- 53 personnes arrêtées en décembre 1980, parmi lesquelles des commerçants, des militaires, des juristes, etc. ;
- 14 personnes arrêtées en 1981 ;
- 37 personnes arrêtées en 1982 ;
- 29 personnes arrêtées en 1983 ;
- 27 personnes mortes sous la torture, parmi lesquelles des avocats, des militaires, des étudiants... ;
- 15 personnes mortes dans des conditions suspectes ;
- 17 personnes exécutées à l'étranger ;

- 11 personnes ayant échappé à des attentats à l'étranger ;
- 16 étrangers morts ou « disparus » en Libye ;
- 3 étudiants pendus en public en avril 1984.

Selon *Le Monde* du 17/9/85 citant l'agence égyptienne *Mena*, des officiers libyens auraient été arrêtés à la suite d'une tentative d'assassinat contre le chef de l'État.

Novembre : exécution ou accident ?

Selon *Le Monde* du 29/11/85, le Front National pour le Salut de la Libye a annoncé à Londres le 27/11/85 que le Colonel Hassan Eskhal, beau-frère du Président Khadafi, avait été « liquidé », et « enterré discrètement » le 26/11. A Tripoli, on affirme que le Colonel Eskhal est décédé le 24/11 d'un accident de voiture.

Août : expulsions massives

Selon *Le Monde* des 11 et 12, 15, 16 et 22/8/85, et *Libération* du 24 et 25/8/85, les autorités libyennes ont entamé au début du mois d'août 1985 une vaste campagne d'expulsion de travailleurs tunisiens, maliens, égyptiens etc. Vers la fin du mois d'août le bilan provisoire s'établissait à 23 205 Tunisiens, 3 175 Nigériens, 2 556 Maliens, 1 200 Égyptiens, 530 Mauritaniens ainsi qu'un nombre indéterminé de Soudanais et de Sénégalais. Le bilan partiel s'établit donc à 30 666 personnes expulsées à la date du 23 août 1985.

Les expulsions ont lieu dans des conditions draconiennes puisque les victimes n'ont pas la possibilité d'emporter tous leurs biens personnels ni toutes leurs économies, et se voient souvent confisquer leur passeport.

Selon des témoignages de travailleurs mauritaniens, des agents libyens maltraitent et torturent les travailleurs expulsés ; certains ont montré les blessures causées par les sévices infligés dans « des camps de concentration » où « des milliers et des milliers de personnes croupissent encore » (*Le Monde* du 22/8/85).

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 12/8/85, les autorités égyptiennes ont déjoué une « tentative des services de sécurité libyens visant à assassiner un opposant libyen résidant à

Alexandrie, M. Gaïth Saïd Mabrouk ». Le ministère égyptien de l'Intérieur affirme dans un communiqué que les services libyens ont recruté deux Égyptiens pour exécuter l'attentat ; ces derniers ont été arrêtés ainsi que deux autres personnes, le 6 août ; des armes ont été saisies.

Institut kurde de Paris

MAROC

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Rabat

Superficie : 446 550 km²

Population : 22 800 000 hab

Densité : 51,1

Population urbaine : 42 %

Principales ressources : phosphate, pêche, agriculture

PNB/hb : 600 \$ (1983)

PIB/hb : 864 \$ (1984)

Valeur de la production industrielle : 25 % du PIB

Exportations : 2 060 millions \$ (1983)

Importations : 3 300 millions \$ (1983)

Solde : - 1 240 millions \$

Balance des paiements : - 890 millions \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 6 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 67 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 55 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 78 %

Taux de scolarisation : 49 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 55 %, 2^e degré = 20 %

Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 42 %, 2^e degré = 11 %

Nombre de médecins pour mille habitants : 0,06 (1981)

Mortalité infantile : 23 % (- de 4 ans)

Sous-nutrition : 30 %

Espérance de vie : hommes = 46 ans, femmes = 49 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : monarchie

Partis au pouvoir : Istiklal, Rassemblement des indépendants et Union constitutionnelle

Partis d'opposition légale : Union socialiste des forces populaires, Parti du progrès et du socialisme et Organisation d'action démocratique et populaire

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux indépendants ou d'opposition : plusieurs

Censure : oui

Radios et télévision : contrôle de l'État.

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

- Déclaration universelle (1948)
- Conventions de l'ONU (1966) : signé et ratifié
- Convention contre la torture (1984) : non
- Charte africaine

État d'urgence : non

Détenus politiques : plusieurs centaines au moins

Pratique de l'enlèvement : signalée

Recours à la torture : signalée

Atteinte à la liberté de la presse : censure, saisies et interdictions

Atteinte aux libertés syndicales : signalée

Massacre collectifs : le 23 mars 1965, plusieurs centaines de personnes ont été tuées ou blessées par l'armée ; répression des émeutes de la faim de janvier 1984. Le bilan officiel fait état de 29 morts, 114 blessés et 1 800 condamnations. D'autres sources avancent des chiffres allant de 150 à 400 morts.

Associations des Droits de l'Homme : oui

- Association marocaine des Droits de l'Homme
- Ligue marocaine des Droits de l'Homme

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : oui

- Comité de lutte contre la répression au Maroc *
- ASDHOM **
- ASDHM ***
- APAD ****

*
**

Après les émeutes de la faim de janvier 1984 qui ont coûté la vie à des dizaines de citoyens et abouti à la condamnation de près de 1 800 personnes, la répression s'est poursuivie au Maroc à un rythme plus « modéré ».

Cependant, cette « modération » n'est que relative et l'Association a recensé de nombreuses atteintes aux Droits de l'Homme.

Plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées en raison de leurs opinions. Signalons, en particulier, l'arrestation en octobre et novembre 1985 d'une quarantaine d'étudiants, de professeurs, d'avocats ou d'ingénieurs dans plusieurs villes. Ces détenus ont été gardés pendant un mois et demi dans les locaux de la police, les mains ligotées et les yeux bandés. L'Association s'est particulièrement inquiétée du cas d'un jeune ingénieur de 29 ans, Amine Ettahani, enlevé à son domicile le 27 octobre à Casablanca, et mort dans des conditions fort suspectes dans la nuit du 4 au 5 novembre 1985 ; l'Association craint qu'il n'ait subi des sévices ayant entraîné la mort.

Les services de sécurité marocains continuent de pratiquer l'enlèvement. Plusieurs familles ont écrit début mars aux autorités pour demander des informations sur le sort de leurs enfants « disparus » pour la plupart en janvier. D'autres « disparus » ont été relâchés au début de l'année 1985 sans jamais avoir été ni inculpés ni jugés.

Saluons la libération de MM. Balouk, Banou Hachem et

* 14, rue de Nanteuil — 75015 Paris

** c/o M^c Gillman 11 bis, rue Lunain — 75014 Paris

*** Case postale 2041 — 1002 Lausanne CH

**** BP 186 — 75263 Paris cédex 06

El Harizi qui avaient « disparu » depuis une dizaine d'années. Ces personnes avaient été gardées au secret pendant de longues années sans que leurs proches aient la moindre information sur leur sort.

Tout en se félicitant de la libération de ces « disparus », l'Association condamne une nouvelle fois la pratique de l'enlèvement et de la séquestration, et réclame la libération de plusieurs dizaines de citoyens portés « disparus » ou leur traduction devant la justice dans les plus brefs délais.

Lors de leur période de garde à vue dont la durée est plus ou moins longue, les détenus sont parfois soumis à des mauvais traitements et à la torture. Nous avons déjà signalé le cas de Amine Ettahani et celui de ses co-détenus gardés pendant un mois et demi les mains ligotées et les yeux bandés. Signalons également le cas de plusieurs étudiants qui ont montré à la Cour des traces de torture, lors de leur comparution devant la justice en avril 1985.

Ces dures conditions de détention dans les prisons marocaines ont abouti au suicide de deux détenus de droit commun. Quant aux détenus politiques, auxquels cette qualité continue à être déniée par les autorités, ils poursuivent un combat courageux pour l'amélioration de leurs conditions de détention.

L'un des mouvements de protestation les plus durs et les plus angoissants a été mené par neuf jeunes détenus du « groupe de Marrakech » qui ont lancé une grève de la faim illimitée à partir du 23 juin. Trois d'entre eux sont tombés dans le coma le 12 juillet, et depuis, les 9 ont été hospitalisés dans un état grave. L'Association note que les autorités marocaines ont encore une fois fait le blocus autour de ce mouvement. Aucune information n'a été fournie ; les milieux officiels, et les familles des grévistes de la faim ont le plus grand mal à savoir dans quel état se trouvent leurs enfants.

L'Association continue à s'inquiéter du sort des grévistes de la faim ; leur situation est d'autant plus alarmante qu'ils avaient déjà participé, l'été dernier, à un mouvement analogue qui avait abouti à la mort de deux grévistes, et qu'ils

ont mené de longues grèves de la faim en avril, mai et juin 1985.

Dès les premiers jours du mois de juillet, l'Association a engagé une action en faveur des grévistes de la faim. Le président de l'Association, M. Ayman Arabi-Katbi, a adressé une lettre le 17 juillet 1985 à Sa Majesté le Roi Hassan II. Le secrétaire général de l'Association, M. Khaled Falah, a écrit au Président Mitterrand, au ministre des Relations extérieures, M. Roland Dumas, et à d'autres personnalités pour solliciter leur intervention strictement humanitaire. L'Association a reçu une réponse de M. Roland Dumas. Enfin, l'Association a signé l'appel pour le rassemblement qui a eu lieu le 23 juillet devant l'Ambassade du Maroc à Paris.

L'Association est intervenue une nouvelle fois, à l'occasion de la visite de Sa Majesté le Roi Hassan II en France, en novembre 1985, pour attirer l'attention du souverain sur le sort de :

- M. Abraham Serfaty qui purge une peine de prison à perpétuité et dont l'état de santé est préoccupant ;
- Maître Abderrahman Ben Ameur, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, qui purge une peine de trois ans de prison ;
- Plusieurs grévistes de la faim du « *groupe de Marrakech* » qui sont dans un état d'épuisement avancé.

Pour terminer ce tour d'horizon, l'Association tient à saluer le rôle joué par plusieurs organes de presse et par de nombreux journalistes marocains ; ceux-ci, malgré de nombreuses difficultés, réservent une large place à la dénonciation des atteintes aux libertés individuelles et collectives. Grâce à ces organes de presse, les détenus politiques et leurs familles trouvent le moyen d'informer l'opinion sur leur situation.

*
**

Janvier : des « disparus » réapparaissent !

Selon les Comités de lutte contre la répression au Maroc (*Bulletin janvier-février 85*), des disparus ont été relâchés :

- Balouk Habib, arrêté en mars 1973 et disparu depuis 13 ans ;
- Banou Hachem et El Harizi, disparus depuis 9 ans ;
- Mouhamad Rafik, disparu depuis 3 ans ;
- Fouad El Moumini, disparu depuis plus de deux ans.

Aucun d'entre eux n'a jamais été inculpé ni jugé et même présenté à la justice. Leur famille ignorait leur sort. Ils étaient séquestrés dans des centres de détention clandestins, comme le commissariat Derb Moulay Cherif à Casablanca.

Toujours selon la même source, des arrestations ont eu lieu en décembre dans les milieux islamistes de Casablanca à la suite de la publication et de la diffusion d'une brochure.

Selon l'*ASDHOM* (Rapport mensuel, janvier-février 85), plusieurs arrestations ont eu lieu en janvier 85 à Rabat (5 personnes, dont les frères Ben Ali Oulhaj), à Kenitra (13 personnes, dont 2 membres de l'Association marocaine pour l'Éducation de la Jeunesse, MM. Mejlaoui et Karmam), à Casablanca (4 étudiants) et à Oujda (24 étudiants).

Selon la même source, 4 adolescents de 16 à 17 ans, arrêtés le 6/7/84, ont été condamnés à 5 ans de prison par le tribunal correctionnel de Rabat. Il s'agit de MM. Dhif, Kssaf, Belmoun et Saoudi.

Selon *Le Monde* du 12/1/85, 334 détenus ont bénéficié d'une grâce royale et ont obtenu une remise, totale ou partielle, de peine. On ignore l'identité de ces détenus.

Selon *Le Monde* du 22/1/85, plusieurs détenus qui avaient fait la grève de la faim à Marrakech l'an dernier seraient de nouveau en danger, leur séjour à l'hôpital ayant été interrompu. Il semble d'ailleurs que les autorités marocaines soient revenues sur leur promesse d'allonger les visites aux détenus et de laisser ceux-ci recevoir des journaux.

Selon l'agence *Reuter*, 53 condamnés politiques de Kenitra ont fait une journée de grève de la faim à la mi-janvier pour attirer l'attention sur l'insuffisance des soins médicaux. De plus, 9 détenus auraient entamé une grève de la faim à

Tanger pour protester contre leurs mauvaises conditions de détention.

Enfin, plusieurs étudiants, condamnés à des peines de prison pour « *participation aux événements de janvier 84* » à Fez ont été transférés à Tétouan et jugés à nouveau. Deux d'entre eux, MM. Hayman et Hajjan, ont été condamnés à 30 ans de détention.

Mars : arrestations et procès

Selon le rapport mensuel de l'*ASDHOM* daté de mars 1985 :

— Lettre des familles de personnes enlevées au Premier ministre et au ministre de la Justice demandant des informations sur le sort de leurs enfants et demandant leur libération ou leur jugement.

Il s'agit de : Benalioulhaj Mohsin étudiant (12.1.), Benalioulhaj Ahmed ingénieur (14.1), Bouzdif Abdelaziz étudiant instituteur (12.1), Trachli Mustapha étudiant instituteur (14.1), Jaouali Anouar étudiant (14.1), El Majlaoui Abdelhak étudiant (29.1), Derkaoui Nourreddine (6.2) agriculteur (région de Fez), Hayrour Mellali (14.1), Chaffi Mustapha (30.1).

— L'un des ouvriers (Mountacir Lahbib) poursuivis pour incitation à la grève au sein de l'usine Filorca a été condamné à 6 mois de prison ferme et 300 Dn. d'amende, le 1/3/85 à Casablanca.

— Arrestation de Omari Abdelali étudiant en 2^e année chimie membre de la corporation de la faculté des sciences, le 1/3/85 à Rabat.

— Arrestation de Belfrouh Mustapha, étudiant en lettres à Ainchok, à son domicile le 1/3/85 à Casablanca.

— Arrestation le 6/3/85 à Rabat de Zaoui Fatima, 4^e année de physique, membre du conseil de classe. L'UNEM a appelé à une grève de 48 h à compter du lundi 11 mars pour protester contre les pressions et les arrestations, les agressions des vigiles contre les étudiants ; 3 militants dont Zaoui ont été arrêtés. Disparition d'une autre étudiante.

— Mokhlani, élève du lycée Mohamed V, condamné à 5 ans de prison ferme, le 6/3/85 à Casablanca.

— Khalid Moustapha, membre de la corporation arrêté le 24/1/85 a été condamné à 8 mois de prison ferme, le 7/3/85.

— Depuis le 7 mars, un syndicaliste marocain se trouve bloqué dans son pays : Mohamed Naciri délégué syndical et du personnel à l'usine New-Holland de Longvic. La police marocaine lui reprochant son militantisme lui a retiré son passeport.

— Arrestation de Chikhi Yahia, étudiant en 3^e année de lettres, pendant un rassemblement d'étudiants. Il a été grièvement blessé et reste en état d'arrestation (21 mars).

— Grève de la faim de 72 heures, de 37 prisonniers politiques appartenant aux courants islamistes, à Safi et Essaouira le 19/3/85.

— Lettre en date du 20/3/85 au ministre de la Justice de 8 prisonniers politiques de Safi et Essaouira condamnant les privations de soins dont ils souffrent avec le reste de leurs camarades : Boussif Abderahmane qui a été victime des coups de la police au sein de l'hôpital Ibn Zahr à Marrakech, transfert de Bikari Abderhim et Nariddah Khalid à la prison de Safi de l'hôpital Avicenne de Rabat.

— Zaoui Fatima a été condamnée à 8 mois de prison ferme et 1 000 Dn. d'amende. Omari Abdelali condamné à 6 mois de prison ferme, le 27/3/85 à Rabat.

Avril : torture

L'Association des Parents et Amis des Disparus au Maroc annonce dans un communiqué en date du 6/4/85 que 12 personnes disparues pour la plupart en janvier 1985 ont été présentées au procureur du Roi à Casablanca le 1/4/85 ; elles ont été inculpées d'atteinte à la sécurité de l'État. Parmi ces personnes : Hassan Saïba, Nourdine Derkaoui, Abdelaïz Bouzdif...

Selon *Le Monde* du 20/4/85, un groupe d'une vingtaine d'étudiants emprisonnés ont décidé le 18/4 d'observer une grève de la faim de 24 heures pour protester contre leurs mauvaises conditions de détention.

Selon *Anoual* du 25/4/85, 16 jeunes arrêtés en janvier 85 et poursuivis pour « atteinte à l'ordre public », « incitation à la grève », « appartenance à une organisation non reconnue », ont été condamnés le 19 avril à des peines allant de 2 à 4 ans

de prison par un tribunal de Casablanca. Il s'agit de militants de l'Union nationale des Étudiants marocains ; certains d'entre eux ont montré à la cour des traces de torture. Bouzdif Abdelaziz et Tarachli Moustapha ont été condamnés à 4 ans.

Selon *Falastin Al Thaoura* du 4/5/85, la police a interpellé le 4 avril des responsables de l'Association marocaine des Droits de l'Homme, le lendemain de la parution dans le quotidien *Le Monde* d'un rapport de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM, basée à Paris) sur le centre d'El Hank.

Mai : grévistes de la faim en danger de mort

Anoual du 9/5/85 publie un communiqué signé par trois détenues de la prison civile de Rabat qui dénoncent leurs mauvaises conditions de détention : Fatima Zaoui, Rhadia Benhadouia et Mina Od Miloud protestent contre les interdictions de visite, l'absence de soins médicaux, etc.

Selon *Anoual* du 16/5/85 :

— Boutagha Al Hanafi a été arrêté le 9 mai alors qu'il se présentait au commissariat de Taznit pour retirer sa carte d'identité. Il aurait été transféré à Agadir et accusé d'avoir « inscrit un signe sur sa carte d'identité ».

— La mère de Abderrazak Nekhili « disparu » depuis le 2/2/83 à l'âge de 17 ans, a adressé une lettre au ministre de la Justice. M^{me} Nekhili indique qu'elle est restée « *en contact* » avec son fils au cours des trois premiers mois qui ont suivi son arrestation et que depuis, elle n'a plus aucune nouvelle de lui.

Selon *Anoual* du 23/5/85, 9 détenus politiques du « *groupe de Marrakech* » ont entamé une grève de la faim illimitée à partir du 25 avril. Ces jeunes avaient mené l'été dernier une grève de la faim de 62 jours qui avait abouti au décès de deux grévistes. Les revendications des grévistes sont toujours les mêmes : rassemblement des détenus dans une même prison ; droit de visite ; droit à l'information ; droit aux soins médicaux ; amélioration des conditions de vie dans les cellules.

Le 11 mai, des policiers ont attaqué les grévistes pendant

leur sommeil : trois d'entre eux ont été atteints à la tête et aux mains.

Le 16 mai, les familles des grévistes ont appris que 6 d'entre eux ont été enlevés, après avoir été enchaînés, et emmenés vers une destination inconnue qui s'est avérée être l'hôpital de Marrakech.

Le Monde du 21/6/85 annonce que les grévistes ont interrompu leur mouvement « *par respect du mois sacré du Ramadan* », et annoncé qu'ils reprendraient leur grève plus tard.

Selon *Anoual* du 27/6/85, les familles des 9 grévistes ont annoncé que leurs enfants s'apprétaient à entamer une nouvelle grève illimitée de la faim à partir du 23 juin 1985. Les 9 grévistes sont : Ahmed Bouzaïani, Moulay Tahar Douraïdi, Habib Lakdour, Kamal Skitti, Nouredine Jouhari, Abderrahim Sayef, Lahcen Ahrath, Mohamed Khechal et Houssine Bari.

Juin : bilan accablant

Selon *Le Monde* du 21/6/85, 349 prisonniers ont été grâciés à l'occasion de l'Aïd El Fitr. Aucune indication n'a été fournie sur les bénéficiaires de cette grâce royale.

Selon *Anoual* du 27/6/85, la famille Al Ourachi informe de l'arrestation de Brahim Al Ourachi à son domicile le 17 juin à 22 h 30. B. Al Ourachi est étudiant et responsable de l'U.N.E.M. à la faculté des Lettres de Rabat. Il avait été arrêté et condamné à 8 mois de prison après les émeutes de janvier 84.

Selon l'*ASDHOM*, pour la seule année 1984-85, 84 procès politiques ont été recensés au Maroc. 1 600 condamnations ont été prononcées : 13 à la peine capitale, 37 à la réclusion à perpétuité, 26 acquittements, le reste des peines cumulées atteint quelque 25 siècles d'emprisonnement...

JUILLET : DES DÉTENUS SE SUICIDENT

Anoual du 4/7/85 publie une lettre des familles des grévistes de la faim de Marrakech ; ces derniers qui ont repris leur mouvement le 23 juin 1985 ont été isolés dans des cachots et privés d'eau et de sucre.

Anoual du 11/7/85 annonce que les familles ont pu rendre

visite à leur enfant le 2 juillet. Par ailleurs, plusieurs détenus politiques de Laalou (Rabat), Kénitra, Oued Laou et Marrakech ont déclenché des grèves de la faim en solidarité avec les neuf jeunes de Marrakech.

Anoual du 18/7/85 annonce que trois des grévistes de la faim sont tombés dans le coma ; cette information a été communiquée aux familles le 11 juillet par le directeur de la prison de Marrakech. Aucune précision n'a cependant été fournie sur l'identité de ces trois personnes.

Anoual du 25/7/85 annonce que les familles n'ont pas été autorisées à rencontrer les grévistes de la faim, en dépit des nombreuses démarches entreprises auprès des autorités.

Anoual du 15/8/85 publie une déclaration des familles selon laquelle les grévistes de la faim ont été transférés de la prison de Marrakech à l'hôpital Averroès de Casablanca. Les familles n'ont toujours pas reçu l'autorisation de leur rendre visite.

Selon *Anoual* du 4/7/85 :

— Le 18^e congrès des avocats marocains s'est tenu du 27 au 29 juin à Fès. Les congressistes ont lancé un appel pour le respect des libertés individuelles et collectives, pour l'indépendance de la magistrature et pour une amnistie générale. Le congrès a également lancé un appel pour la libération de Maître Abderrahman Ben Ameur.

— Madame Hadda Chabari annonce que son fils Abdelmoumen a été enlevé le 25 juin 85, au moment où il passait un oral à la faculté des lettres de Aïn Al Chak (Casablanca).

— Deux détenus de droit commun se sont suicidés. Il s'agit de Bennour Ibrahim qui s'est suicidé le 27 juin en raison des mauvais traitements qu'il aurait subis, et de Ayouch Salâh qui s'est donné la mort le 1^{er} juillet pour des raisons inconnues.

— Un jeune ingénieur agronome, ancien membre de l'association des étudiants de l'institut supérieur agronome et vétérinaire, Zoubir Charfi, a été arrêté le 28 juin 85. *Anoual* du 15/8/85 annonce que Charfi a été condamné le 30 juillet 85 à 6 mois de prison ferme ; il était poursuivi pour « *appartenance à une organisation illégale* » (en l'occurrence, l'association des étudiants) ; il était également considéré comme étant en fuite depuis les émeutes de janvier 1984.

Selon *Le Monde* du 18/7/85, le ministre marocain de l'Intérieur a accusé les services de sécurité algériens d'avoir entraîné en Algérie « *un groupe de terroristes marocains dont la mission est de commettre des actes relevant du terrorisme collectif* ». Deux membres de ce groupe, les frères Hakimi, ont été arrêtés dans la nuit du 10 au 11 juillet alors qu'ils venaient de traverser la frontière entre les deux pays, porteurs d'un lot d'armes et de munitions. A Alger, le ministère des Affaires étrangères a démenti « *toute implication* » dans cette affaire.

Le Monde du 31/8/85 rapporte que le procureur du Roi a requis le 29 août la peine capitale à l'encontre de 26 Marocains, dont neuf sont en fuite, accusés d'atteinte à la sécurité de l'État. Trois des accusés présents, les frères Hakimi et Moustapha Okeil, ont reconnu s'être rendus en Algérie et y avoir suivi un entraînement militaire. La plupart des autres inculpés ont rejeté en bloc les accusations portées contre eux, et ont affirmé avoir « *signé les yeux bandés* » les procès-verbaux de police. Le tribunal doit entendre le 30 août les plaideoiries de 17 avocats commis d'office.

Anoual du 25/7/85 annonce la condamnation à 3 mois de prison de Mohamed Zinabi correspondant à Djedaïda du journal *Al Alam*. M. Zinabi a fait appel.

Août : mauvais traitements

Anoual du 1/8/85 publie un article sur les conditions de détention à la prison agricole de Oued Laou (près de Kénitra) : les détenus souffrent du manque d'eau, d'une nourriture défectueuse, de mauvaises conditions d'hygiène et de soins médicaux insuffisants. A cela s'ajoute un vaste trafic de haschich échangé contre des denrées alimentaires.

Selon *Anoual* du 15/8/85, des détenus politiques de la prison de Casablanca se plaignent des mauvais traitements dont ils sont victimes de la part de certains gardiens (insultes, coups etc.). Deux d'entre eux ont été frappés le 30 juillet, et l'un d'eux, Nadir Hassan, a été atteint de surdité partielle.

Septembre : condamnations à mort

Selon *Ennashra* du 9/9/85, le tribunal criminel de Casablanca a prononcé le 2/9 son verdict dans l'affaire du groupe

dirigé par Abdelkarim Motii : 14 condamnations à mort, dont 9 par contumace, ont été prononcées. Les autres accusés ont été condamnés à des peines allant de 5 ans de prison à la prison à perpétuité.

Toujours selon la même source, les autorités ont ordonné la suspension de l'hebdomadaire *Al Kawalisse*.

Octobre-novembre : mort sous la torture ?

Selon *Maroc Répression* n° 77 (février-mars 1986), une quarantaine d'étudiants, de professeurs, d'avocats, etc. ont été arrêtés en octobre et novembre 1985 dans plusieurs villes marocaines. Ces détenus ont été gardés pendant un mois et demi dans les locaux de la police, les mains ligotées et les yeux bandés.

Un communiqué de notre Association en date du 12/11/85 fait état de la mort dans des conditions suspectes de Amine Ettahani. A. Ettahani, né le 4/11/56, ingénieur et membre du syndicat national des ingénieurs avait été enlevé devant son dimicile le 27/10/85 à Casablanca. Son arrestation a été suivie de celle de son épouse qui a été finalement relâchée le 9/11/85. Les autorités hospitalières ont prévenu le 11/11/85 la famille du décès de A. Ettahani. De santé fragile, il aurait été détenu au commissariat de Derb Moulay Cherif à Casablanca et on craint qu'il n'ait subi des sévices ayant entraîné sa mort.

Selon *Al Anba* (Koweit) du 5/11/85, M^{me} Sâadia Douraïdi a annoncé l'arrestation de son fils Moulay Ahmad Douraïdi. Un autre fils, Moulay Boubakr, avait décédé lors d'une grève de la faim en septembre 84. Un troisième enfant, Moulay Tahar, fait partie du groupe des grévistes de la faim qui sont encore alimentés de force à l'hôpital Averroes de Casablanca.

Décembre : tension à Ceuta et Melilla

Selon *Al Kabass* du 9/12/85, la tension demeure vive dans les enclaves de Ceuta et Melilla sous occupation espagnole à la suite de l'adoption par le parlement espagnol d'une loi relative au séjour des étrangers en Espagne. Les autorités espagnoles cherchent aussi à expulser des deux enclaves les Marocains qui y résident « *de façon illégale* ». Ces mesures ont provoqué de nombreuses manifestations de protestation.

MAURITANIE

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Nouakchott

Superficie : 1 030 700 km²

Population : 1 820 000 hab.

Densité : 1,8

Population urbaine : 26 % (1982)

Jeunes en dessous de 15 ans : 42 %

Principales ressources : mines de fer et pêche

PNB/hb : 440 \$ (1980)

PIB/hb : 460 \$ (1983)

Valeur de la production industrielle : 7 % du PNB

Exportations : 310 millions \$ (1983)

Importations : 380 millions \$ (1983)

Solde : - 70 millions \$

Balance des paiements : - 200 millions de \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 3,2 % PIB (en 1980)

Taux d'analphabétisme : 83 % (1976)

Taux d'analphabétisme : 82,6 % (1976)

Nombre de médecins : 0,07 % hab.

Mortalité infantile : 28 % (- de 4 ans)

Espérance de vie : hommes = 45 ans, femmes = 47 ans

— *Institutions politiques*

Nature du régime : régime militaire

Partis au pouvoir : aucun

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés :

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition : aucun

Censure : oui

Radios et télévisions : contrôle de l'État

— *État des Droits de l'Homme*

Engagements internationaux :

— *Déclaration universelle (1948)*

— *Conventions de l'ONU (1966)*

— *Convention contre la torture (1984) : non*

— *Charte africaine*

Détenus politiques : une dizaine

Pratique de l'enlèvement : non

Recours à la torture : non signalé

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse libre

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats libres

Massacres collectifs : non

Associations des Droits de l'Homme : oui

— *Ligue mauritanienne des Droits de l'Homme **

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire :

**

Après le coup d'État du 12/2/84, de nombreux détenus politiques ont été libérés. Plusieurs d'entre eux font état d'arrestations arbitraires, de tortures et de mauvais traitements au cours des interrogatoires... Aucune enquête n'a été ordonnée pour vérifier la véracité des faits et traduire les responsables devant le tribunal malgré les recommandations de la sous-commission de l'ONU.

* BP 597 — Nouakchott, Mauritanie.

Lors de la commémoration du coup d'État, le colonel Maaouya Ould Sid Ahmed Taya a donné la priorité au redressement économique sur l'accomplissement des promesses de rétablissement de la démocratie. Les militaires semblent choisir la lenteur et promettent l'élection d'institutions locales pour la fin de l'année 1986.

Entre-temps, plusieurs personnes ont été condamnées à des peines de prison pour avoir manifesté contre le « *chômage* ». D'autres Mauritaniens, expulsés de Libye, ont été refoulés à leur arrivée en Mauritanie !

L'Association continue à s'inquiéter du sort des 300 000 anciens esclaves (Harratines) qui, en dépit du décret anti-esclavagiste de 1978, ont été forcés à travailler pour leurs anciens maîtres.

**

Février : déclaration de A. Baba Miské

Le Monde du 19/2/85 publie une interview de A. Baba Miské qui déclare avoir été arrêté le 24/4/84, placé en résidence surveillée en juin de la même année et libéré le 16/12/84 après le coup d'État du 12/12. M. Miské déclare que « *plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées et maintenues en prison sans être jugées (par les anciens dirigeants du pays)... On a appris après leur libération que presque tous ont été gravement torturés. Il y a eu plusieurs morts.* »

Septembre : refoulements

Selon *Maghreb-Tribune* (avril-mai 1986), 62 Mauritaniens expulsés de Libye le 5/9/85 se sont vus interdire l'entrée dans leur propre pays. Les autorités mauritanienes n'ont pas expliqué les raisons de ce refus.

La même source fait état d'une manifestation de chômeurs à Nouakchott mi-septembre 1985 ; 45 personnes ont été arrêtées et 15 d'entre elles ont été condamnées à 6 mois de prison.

OMAN

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Mascate

Superficie : 212 460 km²

Population : 1 190 000 hab.

Densité : 5

Population urbaine : 20 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 45 %

Principales ressources : pétrole, pêche

PNB/hb : 6 250 \$ (1985)

PIB/hb : 5 261 \$ (1983)

Valeur de la production industrielle . 23 %

Exportations : 4 060 millions de \$

Importations : 2 500 millions de \$

Solde : 1 560 millions \$

Balance des paiements : 90 millions \$ (1983)

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 2,3 % du PIB (1980)

Taux d'analphabétisme (hommes) : 45 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 80 %

Taux de scolarisation (hommes) : 2^e degré = 30 %

Taux de scolarisation (femmes) : 2^e degré = 18 %

Nombre de médecins : 0,67 %o hab.

Mortalité infantile : 6 % (- de 4 ans)

Sous-nutrition : 16 % de la population

Espérance de vie : hommes = 60 ans, femmes = 63 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : monarchie

Partis au pouvoir : aucun

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : le Front Populaire de Libération d'Oman

Journaux gouvernementaux :

Journaux indépendants ou d'opposition : non

Censure : totale

Radios et télévisions : contrôle de l'État

— État des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

- Déclaration universelle (1948) :*
- Conventions de l'ONU (1966) :*
- Convention contre la torture (1984) : non*
- Charte africaine : non concerné*

État d'urgence : non

Détenus politiques : plusieurs dizaines, au moins

Pratique de l'enlèvement :

Recours à la torture : non signalée

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse libre

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats libres

Massacres collectifs :

Associations des Droits de l'Homme : non

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : non

*
**

L'Association dispose de peu d'informations au sujet des atteintes aux Droits de l'Homme dans le Sultanat d'Oman. Il faut signaler qu'à Oman les partis politiques ne sont pas autorisés et que la presse ne dispose d'aucune liberté.

La seule information reçue par l'Association, quatre mois après les faits, concerne une vague d'arrestations ayant touché de nombreuses personnes dans plusieurs villes du Sultanat.

**

Décembre : arrestations

Ennashra du 21/4/86 publie un communiqué du Front populaire de libération d'Oman selon lequel de nombreuses personnes ont été arrêtées à partir du 20 décembre 1985. Le communiqué se termine par une liste nominative de 18 personnes arrêtées à Salala, Tamrit, etc.

Institut kurde de Paris

PALESTINE

La répression israélienne à l'encontre des Palestiniens, en particulier en Cisjordanie et à Gaza, s'est accentuée au cours de l'année 1985.

Le 4 août 1985, le gouvernement israélien a décidé de remettre en vigueur les pratiques de la détention administrative et de la déportation.

En vertu de l'ordonnance militaire n° 378, une personne peut être placée en détention administrative pour une période renouvelable, d'une durée maximum de six mois. Des procédures de révision et d'appel sont prévues mais leur effet est pratiquement nul pour diverses raisons : les juges sont des officiers d'un rang inférieur au commandant militaire qui a signé le décret ; les séances se tiennent à huis-clos, etc.

Au mois d'octobre 1985, une centaine de personnes étaient placées en détention administrative. Parmi ces personnes, signalons les cas de Zahi Jaradat et Ghazi Al Shashtari — tous deux membres de l'Association « *Le Droit au service de l'Homme* » *, filiale de la Commission internationale des Juristes — qui ont été placés en détention administrative en septembre 1985.

Depuis août, Israël a également intensifié la pratique de la déportation. Une vingtaine de Palestiniens ont été ainsi

* Main Street — Ramallah (*Via Israël*).

chassés de leur propre pays. Parmi les déportés figurent Azmi Shouaïbe, dentiste d'Al Bireh et membre du conseil municipal destitué par les Israéliens, et Hassan Abdeljaouad, membre de l'Association des journalistes.

La déportation est une mesure inhumaine qui constitue, en outre, une violation de l'article 49 de la IV^e Convention de Genève.

Par ailleurs, le gouvernement israélien a annoncé de nouvelles mesures répressives en septembre 1985 : renforcement de la présence militaire et policière dans les territoires occupés ; quadrillage des agglomérations et des abords des camps ; patrouilles plus nombreuses ; dispersion immédiate des manifestations à l'aide de lances à eau et de balles en caoutchouc ; contrôles routiers, etc.

Selon des informations partielles recueillies par l'Association, 1449 Palestiniens ont été arrêtés au cours de l'année 1985, et 366 condamnés à diverses peines de prison pour des motifs politiques. Selon une avocate nord-américaine, Maître Judy Chomsky, qui a mené une enquête sur place, 300 000 Palestiniens ont connu la prison depuis 1976, et 3 500 étaient incarcérés en mai 1985 pour « *des raisons de sécurité* ».

Les soldats israéliens n'hésitent pas à tirer sur des manifestants et des « suspects » ; l'Association a recensé une dizaine de morts et de blessés par balles. Signalons le cas d'un adolescent de 15 ans, Issam Mohamed Ismaïl Issam, qui a été abattu au cours d'une manifestation à Gaza en avril 1985.

L'armée israélienne continue à pratiquer la torture sur les détenus. Selon des témoignages concordants, des Palestiniens ont été soumis à divers sévices : brûlures, coups de cable électrique, privation de sommeil et de nourriture, etc.

Le gouvernement israélien essaie, par divers moyens, de démanteler les structures sociales, économiques et culturelles palestiniennes.

Ainsi, le dernier hôpital palestinien de Jérusalem, l'hôpital-hospice, a été fermé en juillet 1985. Israël s'oppose à la création par l'Organisation mondiale de la santé de trois centres sanitaires dans les territoires occupés.

La politique de colonisation de la Cisjordanie et de Gaza

se poursuit. Le mouvement israélien des droits civiques a affirmé en décembre 1985 qu'au moins douze des implantations juives en Cisjordanie ont été édifiées sur des terres acquises frauduleusement.

La presse palestinienne est victime de nombreuses tracasseries ; les universités sont souvent fermées ; les organismes culturels, tels le théâtre Al Hakaouati, sont soumis à un contrôle policier...

Les camps et les villages sont souvent astreints au couvre-feu.

L'organisation « *Le Droit au service de l'Homme* » apporte un témoignage documenté sur le couvre-feu qui a été imposé le 4 août au camp de Ein Beit Al Ma, après qu'un cocktail molotov ait été jeté sur un véhicule militaire :

- les soldats ont réagi en tirant au hasard ;
- au cours de la rafle qui a suivi, tous les hommes et jeunes gens âgés de plus de 14 ans ont été rassemblés dans la cour de la mosquée et ont dû y rester toute la nuit ; certains contraints à rester debout, les mains en l'air, pendant que les autres étaient allongés par terre. Il était interdit de fumer ou d'aller aux toilettes ;
- pendant ce temps, les soldats ont perquisitionné la plupart des maisons, cassé des portes et des fenêtres et ont obligé des femmes à s'agenouiller ;
- les hommes ont été relâchés sans que leur carte d'identité leur soit rendue ; les soldats ont tiré en l'air dans leur direction pendant qu'ils rentraient chez eux.

L'Association tient à condamner avec la plus grande rigueur les atteintes israéliennes aux Droits de l'Homme, et à réaffirmer sa position en faveur des droits humanitaires et nationaux du peuple palestinien.

**

Janvier : vague de répression en Cisjordanie

Selon le Centre international d'Information sur les Prisonniers, Déportés et Disparus palestiniens et libanais, un avocat palestinien résidant à Om El Fahm, M^e Hussein Abou Hussein, a été arrêté dans son cabinet le 6/12/84 ; son cabinet et son domicile ont été perquisitionnés sans mandat, les

dossiers de ses clients consultés en toute illégalité. Libéré le 23/12, il est contraint de verser une caution de 4 millions de shekels, et son passeport lui a été confisqué.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 6/1/85, le représentant de l'OLP à Aden (Yémen du Sud) a dénoncé l'immigration en Palestine des Juifs éthiopiens organisée sur une vaste échelle par Israël.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 7/1/85, les forces israéliennes ont arrêté jusqu'à ce jour 320 habitants du camp de Douheïcha. Les habitants protestaient contre le siège organisé par le rabbin Levinger et ses partisans depuis 50 jours. Le camp ne dispose plus que d'une seule entrée ; des fils barbelés ont été posés autour du camp, où l'armée patrouille et perquisitionne. Une centaine de demeures ont été perquisitionnées 11 fois en deux semaines.

Selon *Le Monde* du 12/1/85, un accord est intervenu au sein du gouvernement israélien pour la création de 6 nouvelles implantations juives en Cisjordanie.

Al Chark Al Ouassat du 21/1/85 cite un rapport publié à Genève par la Commission internationale des juristes sur les détenus palestiniens en Cisjordanie. Selon ce rapport, le camp d'El Faria, où se trouvent 140 détenus, est devenu un centre d'interrogatoire où les détenus sont empêchés de dormir et frappés à coups de câble électrique pour leur extorquer des aveux. Le même journal en date du 1/2/85 publie d'autres éléments de ce rapport contenant des témoignages de 20 anciens détenus du camp. Selon ces témoignages, d'autres formes de mauvais traitements ont cours dans ce centre : brûlures, bandeau sur les yeux pendant les interrogatoires, privation de sommeil et de nourriture, obligation de se tenir nu sous la pluie...

Selon *Le Monde* du 25/1/85, l'UNRWA manque de 26 millions de dollars pour boucler son budget de 1985 (déjà réduit de 20 %), ce qui menace la quantité et la qualité des prestations qu'elle fournit aux Palestiniens, notamment en matière d'éducation et de santé.

Selon *Al Bayader Al Siyassi* du 26/1/85, 148 Palestiniens sont actuellement soumis à l'assignation à résidence.

Février : expulsion de A. Chahine

Selon *Al Yom Assabeh* du 4/2/85, 23 jeunes Palestiniens de Saïr ont été arrêtés entre le 19/2/84 et le 14/1/85 et détenus au camp d'El Faria pour des périodes allant de 18 à 40 jours.

Selon *Le Monde* du 5/2/85, à la suite de divers incidents et manifestations en Cisjordanie, l'armée israélienne a arrêté le 1/2 23 personnes « *soupçonnées d'avoir participé à des actions violentes ou de les avoir encouragées* » au camp de Douheïcha. Ce camp a été verrouillé par l'armée le 4/2, tandis qu'un couvre-feu était imposé à Ramallah et à El Bireh, ainsi qu'au camp d'El Amari. L'armée a procédé à des perquisitions et arrêté plusieurs dizaines de Palestiniens.

Selon *Al Chark Al Auissat* du 6/2/85, à la suite de la mort par balle d'un soldat israélien, l'armée a obligé les propriétaires d'une centaine de magasins de Ramallah à fermer boutique.

Selon *Al Chark Al Auissat* du 11/2/85, l'armée israélienne a effectué au cours de la semaine précédente 1 017 arrestations, dont 49 femmes et 53 enfants de moins de 13 ans. 713 personnes ont été relâchées le 9/2. Elles avaient été transférées en majorité au camp d'El Faria. D'autre part, 3 262 personnes ont été dessaisies de leur carte d'identité, et plusieurs centaines de magasins ont été fermés par l'armée israélienne à Hébron, Naplouse, Ramallah, etc. Enfin 35 % des habitants de Cisjordanie sont interdits de voyage en Jordanie.

Selon *Al Chark Al Auissat* du 18/2/85, les autorités israéliennes ont interdit cette année à tous les citoyens palestiniens âgés de moins de 35 ans et résidant dans les territoires de 1948 de se rendre en pèlerinage à la Mecque.

Selon *Al Chark Al Auissat* du 19/2/85, les autorités israéliennes ont expulsé vers le Liban Abdelaziz Chahine, l'un des dirigeants du Fatah. A. Chahine avait été condamné à 15 ans de prison en 1967 ; à sa sortie de prison, il avait été assigné à résidence avant qu'un tribunal n'ordonne son expulsion.

Selon *Al Yom Assabeh* du 25/2/85, un jeune Palestinien de 14 ans, Imad Edine Kalbouna, détenu au camp d'El Faria, s'est plaint devant le tribunal militaire de Naplouse des

tortures que lui ont fait subir les soldats israéliens. La famille Kalbouna a lancé un appel pour sa libération.

Selon *Le Monde* du 5/3/85, plus de 300 prisonniers palestiniens de la prison d'Ashkelon observaient depuis plusieurs jours une grève partielle de la faim, n'acceptant que du pain, pour protester contre l'insuffisance des soins médicaux et la surpopulation dans la prison.

Mars : mauvais traitements

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 3/3/85, l'armée israélienne a occupé l'université de Bir-Zeit pour empêcher la tenue d'une exposition ; une cinquantaine d'étudiants ont été arrêtés.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 7/3/85, la troupe théâtrale palestinienne Al Hakaouati a présenté un recours devant la Haute-Cour israélienne à la suite d'une décision censurant le film *Le Ghetto de Gaza*. D'autre part, des responsables de la troupe et 4 de leurs proches ont été interpellés et interrogés par la police avant d'être relâchés.

Selon *Le Monde* des 10 et 11/3/85, le ministre israélien de la Défense a décidé la fermeture de l'université de Bir-Zeit pour 2 mois. C'est la 10^e mesure de fermeture depuis l'occupation de la Cisjordanie.

Selon *Al Chark Al Aoussat* du 15/3/85, 6 étudiants palestiniens de Haïfa ont été arrêtés pour avoir manifesté dans l'enceinte de l'université et seront traduits devant un tribunal.

Selon *Al Bayader Al Siyassi* du 16/3/85, le couvre-feu a été imposé aux habitants des camps de Al Dhahiriya et Al Amaari.

Selon *Al Yom Assabeh* du 18/3/85, 180 000 Israéliens détiennent un permis de port d'arme.

D'autre part, le village de Souaïr dans la région d'El Khalil est soumis au couvre-feu et considéré comme zone militaire. 50 Palestiniens ont été arrêtés dans ce camp et transférés au centre d'El Faria.

La même source, citant un témoin, donne des précisions sur les conditions de détention au centre d'El Faria. Au cours de la détention, qui dure de 18 à 60 jours, les détenus sont frappés avec des matraques, arrosés d'eau froide, etc. La

plupart des détenus, âgés de 12 à 25 ans, ne sont pas déférés devant un tribunal à l'issue de cette garde à vue.

Avril : un adolescent abattu

Selon *Le Monde* du 2/4/85, 3 Palestiniens de Douhaïshé ont été blessés par balle par des soldats israéliens lors des manifestations organisées à l'occasion de la Journée de la Terre.

Selon *Al Chark Al Auissat* du 15/4/85, les autorités israéliennes ont démis de leur fonction 10 maires en Cisjordanie et ont désigné leurs remplaçants.

Selon *Le Monde* du 20/4/85, les autorités israéliennes ont libéré 105 détenus palestiniens et libanais qui étaient incarcérés dans des prisons israéliennes ; ils ont été remis au CICR et transférés au Liban.

Selon *Al Chark Al Auissat* du 22/4/85, l'armée israélienne a ouvert le feu contre des manifestants à Gaza tuant une jeune fille de 15 ans, Issam Mohamed Ismaïl Issam, et blessant un homme. L'armée a également dynamité une maison au camp de Jabaliyé, à Gaza, et arrêté une soixantaine de Palestiniens.

Selon *Al Yom Assabeh* du 29/4/85, un tribunal israélien a condamné à Jérusalem 3 membres d'un groupe terroriste israélien à des peines de 2 ans et demi de prison (peine la plus élevée).

D'autre part, l'université de Bir Zeit a été déclarée zone militaire ; des barrages ont été installés devant les entrées.

Mai : 3 500 détenus

Selon *Le Monde* du 4/5/85, Jebra Choumali, président du Conseil des étudiants de l'université de Bethléem, a été assigné à résidence le 2 mai pour 6 mois. Cette mesure fait suite à une perquisition dans les locaux de l'université qui, selon l'armée israélienne, a permis de saisir du « matériel séditieux » et des « documents de propagande ». Les présidents des Conseils d'étudiants de Bir Zeit et d'Al Najah sont également assignés à résidence depuis quelques mois.

Selon *Le Monde* du 10/5/84, les cours ont repris le 8 mai au nouveau campus de l'université de Bir Zeit qui avait été fermé pour 2 mois, le 3 mars dernier.

Par ailleurs, les forces israéliennes ont arrêté plusieurs dizaines de jeunes Palestiens soupçonnés d'avoir lancé des bombes incendiaires contre des autocars ou des bâtiments militaires israéliens à Tulkaram, Hébron et Kalkiya, en Cisjordanie.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 14/5/85, plusieurs associations américaines mènent une campagne aux États-Unis en faveur des détenus palestiniens. Une responsable du syndicat des Avocats, M^e Judy Chomsky, de retour d'une mission d'enquête, a révélé que 300 000 Palestiniens ont connu la prison depuis 1976, et que 3 500 sont actuellement incarcérés. Elle a cité le cas d'un terroriste israélien condamné à 4 ans de prison alors qu'il a tué deux Palestiniens et attaqué des lieux saints ; cela fait ressortir la sévérité des peines infligées à trois jeunes Palestiniens qui ont été condamnés à 7 et 8 ans pour jet de pierres n'ayant causé aucun dégât ni humain ni matériel.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 21/5/85, un échange de prisonniers a eu lieu le 20 mai entre Israël et le Front Populaire de Libération de la Palestine (Commandement général). Trois soldats israéliens capturés au Liban ont été échangés contre 1 155 militants en majorité Palestiniens et Libanais détenus dans les prisons israéliennes. 761 détenus ont été libérés dans les territoires occupés alors que les autres ont été conduits à Genève ou à Tripoli.

Le Monde du 23/5/85 signale l'arrestation le 21 mai de 42 manifestants qui célébraient dans les rues de Gaza la libération des prisonniers palestiniens.

Le Monde du 29/5/85 signale aussi que « *les résidents juifs des territoires occupés ont multiplié les actes d'intimidation, parfois violents afin de contraindre les Palestiniens libérés à quitter le pays* ».

A Yatta, un groupe de colons a ouvert le feu sur la maison d'un ex-détenu. A Naplouse, un groupe de colons a pénétré au domicile des parents d'un ancien détenu, en leur demandant de faire en sorte que leur fils quitte la région au plus vite.

Juin : encore un Palestinien abattu

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 3/6/85, les autorités israéliennes ont censuré la publication d'un rapport d'enquête par une mission de la Fédération internationale des Journalistes. Ce rapport dénonce la « *discrimination qui s'exerce en faveur de la presse juive au détriment de la presse palestinienne* », ainsi que les conditions de travail difficiles des journalistes palestiniens. Il indique que les ordonnances militaires israéliennes « *visent essentiellement à étouffer la liberté des écrivains et journalistes palestiniens* ».

Selon, *Al Chark Al Ouassat* du 16/6/85, la police israélienne a dispersé le 14 juin une manifestation à Jérusalem et a arrêté 15 Palestiniens.

D'autre part, les autorités israéliennes ont décreté l'expropriation de 50 *dounems* de terres agricoles appartenant à des Palestiniens d'El Khalil (Hébron). Cette décision porte à 80 *dounems* la superficie de terres expropriées au cours des derniers jours.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 21/6/85, des soldats israéliens ont tué par balles un Palestinien, à Al Bireh. La radio israélienne qui a donné l'information a indiqué « *que les soldats ont tiré sur un groupe de Palestiniens au moment où l'un d'entre eux s'apprétait à porter un coup de couteau à un soldat* ».

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 25/6/85, les autorités israéliennes ont relâché 31 des 766 Libanais détenus dans des prisons israéliennes. Le gouvernement israélien a déclaré qu'il n'y avait aucun lien entre ces libérations et les revendications des pirates qui retenaient les passagers d'un Boeing américain à Beyrouth.

Selon *Le Monde* du 22/6/85, le CICR a rendu visite aux prisonniers libanais détenus en Israël. Plusieurs libérations ont eu lieu : 32 prisonniers d'Atlit le 11 avril, 151 le 2 mai et 249 le 30 mai.

Selon *Falestine Al Thaoura* du 22/6/85 :

— L'avocate Felicia Langer a adressé le 4 juin une lettre aux autorités judiciaires israéliennes leur demandant la fermeture du centre de détention militaire de Tulkaram. Maître Langer indique que les conditions de détention dans

ce centre sont lamentables : provocations, insultes et parfois coups assénés aux détenus, détenus enchaînés pour rencontrer leurs avocats, etc.

— 23 Palestiniens ont été condamnés à des peines allant de un mois à 25 ans de prison. Le journal qui publie la liste nominative de ces personnes indique qu'elles ont été poursuivies pour divers motifs : jets de pierres, participation à des manifestations, détention d'armes, tir sur des patrouilles israéliennes, etc.

— 7 Palestiniens ont été relâchés après avoir purgé leur peine ou à l'issue de la période de garde à vue.

Selon *Falestine Al Thaoura* du 29/6/85 :

— Une poétesse de la région de Haïfa, Siham Daoud, a été interrogée pendant 6 heures par 4 policiers israéliens au sujet de son récent voyage en France et à Chypre. Elle est suspectée d'avoir pris contact avec un « agent étranger ». Elle a été relâchée après avoir payé une caution.

— 26 Palestiniens ont été condamnés à des peines allant de 2 mois à 6 ans de prison pour jets de pierres, manifestations, etc.

— 13 Palestiniens ont été libérés après avoir purgé leur peine ou à l'issue de la garde à vue (de 21 à 45 jours).

Juillet : Fermeture d'un hôpital

Selon *Al Chark al Aoussat* du 6/7/85, les autorités israéliennes ont ordonné la fermeture du théâtre Al Ha-kauati de Jérusalem pour 24 heures afin d'empêcher la tenue du congrès d'une organisation syndicale.

Selon *Falestine Al Thaoura* du 6/7/85, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié le 16/5/85 un document sur l'état sanitaire dans les territoires occupés. Ce document affirme que l'occupation violente entraîne de graves conséquences psychologiques, morales et physiques. Il dénonce la politique israélienne qui vise, par le démantèlement des organismes sanitaires palestiniens, à rattacher la Palestine aux structures israéliennes. Le rapport indique qu'Israël place de nombreux obstacles devant l'initiative de l'O.M.S. visant à créer trois centres sanitaires dans les territoires occupés.

Selon *Le Monde* des 7 et 8/7/85, cinq jeunes « *Arabes israéliens* » (Palestiniens des territoires de 1948) ont été condamnés à de lourdes peines pour avoir lancé une bouteille d'essence sur un véhicule militaire ; l'incident n'avait fait ni victime ni dégâts. Le plus âgé d'entre eux — 19 ans — a été condamné à 12 ans de prison dont 8 fermes.

Selon *Falestine Al Thaoura* du 13/7/85, 2 bombes ont explosé le 8 juillet à la mosquée Hassan Beck de Jaffa ; un autre attentat avait démolî le minaret de cette mosquée l'année dernière.

Par ailleurs, les locaux du journal *Al Fajr de Jérusalem* ont été saccagés le 8 juillet.

Selon *Falestine Al Thaoura* du 20/7/85, un attentat contre le chargé d'affaires du bureau de l'OLP à Chypre a eu lieu le 17 juillet ; l'attentat a fait un blessé et des dégâts matériels.

Selon *Libération* du 23/7/85, le procès de 15 colons israéliens de Cisjordanie poursuivis pour actions terroristes, s'est terminé à Jérusalem. Trois des accusés reconnus coupables du meurtre d'étudiants palestiniens de Hébron en juillet 1983, ont été condamnés à la prison à perpétuité. Selon le journal, les condamnés « *ont bon espoir de sortir bientôt de prison, sous la pression des partis de droite qui réclament l'amnistie des terroristes juifs* ». Quatre accusés reconnus coupables des attentats qui avaient blessé grièvement les maires palestiniens de Naplouse et Ramallah, MM. Chakaa et Khallaf ont été condamnés à 3 ans de prison ferme. Le quotidien précise que la plupart des inculpés vont bientôt « *quitter les murs de la prison, après réduction automatique du tiers de la peine* ».

Selon *Al Kabass* du 29/7/85, trois mineurs palestiniens âgés de 16 et 17 ans ont été arrêtés ; la police a déclaré que les 3 jeunes Palestiniens avaient « *reconnu* » avoir assassiné un couple israélien.

Al Chark al Ouassat du 30/7/85 annonce que l'armée israélienne a dynamité les domiciles des 3 Palestiniens.

Selon *Le Monde* du 31/7/85, « *Israël a fermé manu militari, lundi 29 juillet, l'hôpital-hospice de Jérusalem, le dernier établissement arabe de la ville, faisant évacuer médecins, infirmiers et patients par les forces de l'ordre* ». Quelques infirmières ont été interpellées par la police. Une trentaine

de patients ont été transférés sur des civières ou à pied vers un hôpital israélien.

Selon *Libération* du 31/7/85, « *un administrateur civil de l'administration militaire israélienne* » a été abattu par balles à Naplouse. Le couvre-feu imposé immédiatement par l'armée à Naplouse et dans les camps de réfugiés voisins, est le plus rigoureux depuis de nombreuses années. Des dizaines d'arrestations ont eu lieu, tandis que l'armée entreprenait des perquisitions.

Falestine Al Thaoura des 6/7, 13/7, 20/7 et 27/7/85 publie des listes nominatives de 78 Palestiniens qui viennent d'être condamnés à des peines allant de 18 jours de garde à vue à 16 ans de prison pour divers motifs : « *jet de pierres* », « *jet de cocktails Molotov* », « *raisons de sécurité* », etc...

La même revue publie des listes nominatives de 41 Palestiniens qui ont été libérés après avoir été détenus pendant des périodes allant de 10 jours à 4 ans.

Août : Maisons dynamitées

Le Monde du 1/8/85 publie un portrait de Samiha Khalil, responsable d'une organisation familiale et humanitaire palestinienne « *Inaash Al Ousra* » (Pour une famille prospère) qui a été empêchée par les autorités israéliennes de se rendre à Nairobi, où se tenait la Conférence internationale des Femmes.

La même source annonce qu'un employé de l'armée israélienne a été tué par des inconnus le 30 juillet à Naplouse. L'armée a immédiatement imposé un couvre-feu total, arrêté plusieurs « *suspects* » et fermé l'université palestinienne Al Najah.

Enfin, les corps déchiquetés de deux jeunes Palestiniens qui avaient disparu le 26 juillet ont été retrouvés près de Naplouse.

Selon *Falestine Al Thaoura* du 3/8/85, des journalistes palestiniens assignés à résidence ont adressé un appel aux « *journalistes du monde* » pour attirer leur attention sur les atteintes israéliennes à la liberté de la presse. Les signataires sont Moussa Jaradate du journal *Al Fajr*, assigné à résidence dans le village de Doura, Talal Abou Afifa, secrétaire général de la Ligue des Journalistes palestiniens des

Territoires occupés, rédacteur à *Al Fajr* et assigné au camp de Châafata, Nabhane Kharicha, correspondant d'*Al Fajr*, assigné à Thanaba, Mohamed Amira, correspondant d'*Al Qods* assigné au camp de Balata et Hamdi Faraj, rédacteur à *Al Mithak*, assigné au camp de Douheïshé.

Selon *Al Chark* du 8/8/85, un couple de Palestiniens, Fatima et Riad Chihane ont été retrouvés morts à Gaza dans des conditions peu claires. Les corps, criblés de coups de couteau, ont été retrouvés brûlés dans une voiture, elle-même brûlée.

Selon *Falestine Al Thaoura* du 10/8/85, les autorités israéliennes ont de nouveau arrêté le Palestinien Ziad Abou Aïn qui avait été libéré le 20 mai 1985. Abou Aïn avait été condamné par un tribunal à six mois de détention administrative pour « *incitation des étudiants à la lutte* ». La peine de détention administrative, prévue par les lois d'urgence, peut être reconduite par un juge.

Selon *Le Monde* du 15/8/85, le général israélien Itzhak Mordekhaï, commandant en chef des parachutistes, comparaîtra sans doute devant un tribunal militaire, non pas pour homicide mais pour répondre à l'accusation de « *coups et blessures* ». L'affaire remonte au 12/4/84, quand un commando de quatre Palestiniens avaient détourné un autobus. Les autorités militaires avaient affirmé que les quatre hommes étaient morts au cours de l'assaut lancé par les soldats contre l'autobus. Or des photographes israéliens avaient pris des clichés de deux membres du commando traînés hors du véhicule par des soldats israéliens. Le 24/6/84, une commission affirmait que les deux Palestiniens avaient été capturés vivants et qu'ils avaient eu « *le crâne brisé par des coups de crosse* ». Le général Mordekhai est partiellement disculpé puisqu'il n'est pas tenu pour responsable de la mort des deux hommes.

Selon *Al Chark al Aoussat* du 19/8/85, le ministre israélien Ariel Shaaron s'est rendu à Hébron pour manifester sa solidarité avec des députés extrémistes qui occupent une maison palestinienne en plein centre de la ville.

Les autorités israéliennes ont ordonné la fermeture de l'université An Najah de Naplouse.

Selon *Le Monde* du 21/8/85, l'armée israélienne a expulsé

les parlementaires qui avaient occupé un appartement à Hébron, afin d'encourager les implantations juives dans cette ville de Cisjordanie.

Selon *Palestine Al Thaoura* du 24/8/85 :

— Le gouverneur militaire de Rafah a agressé verbalement et physiquement le Moufti de la région de Khan Younes, le Cheikh Mohamed Abou Souleiman, et ce dernier a porté plainte.

— Des inconnus ont incendié le 8/8 des dossiers, à la municipalité de Barka (Naplouse/Jehine) ; Ces dossiers concernent des affaires de terrains expropriés au profit des Israéliens ;

— Une grève de la faim se poursuit à la prison de Al Maqkoubia (Jérusalem) pour les raisons suivantes : amélioration des conditions de détention et droit à la visite.

Selon *Al Kabass* du 24/8/85, l'armée israélienne a dynamité deux maisons à Al Cham'a Al Ahnar, à Gaza. Selon le porte-parole de l'armée, les propriétaires des maisons sont poursuivis pour des « *actions armées* » contre Israël.

Al Chark al Ouissat du 27/8/85, citant l'AFP, informe qu'une jeune Palestinienne a été blessée par balles par un soldat israélien à Khan Younès.

Selon *Libération* du 30/8/85, l'armée israélienne a ordonné l'expulsion de trois Palestiniens et la mise en détention de 15 autres. C'est la première fois depuis 1980 que des ordres d'expulsion sont prononcés. Par ailleurs, face au refus d'une commission de justice d'expulser Khalil Abou Ziad, le ministère de la Défense a négocié un compromis avec l'intéressé, au terme duquel celui-ci a quitté la Cisjordanie de son plein gré pour trois ans.

Le journal signale enfin qu'une ordonnance décrétée le 4/8 permet la détention sans procès pendant six mois des Palestiniens arrêtés pour « *activité politique subversive* ».

Selon *Le Monde* des 1 et 2/9/85, 14 Palestiniens ont été arrêtés par l'armée israélienne dans la nuit du 29 au 30/8 et placés en détention administrative, ce qui porte le nombre des Palestiniens touchés par cette mesure à 29 en 24 heures et 34 en une semaine.

Septembre : Intensification de la répression

Selon *Le Monde* du 5/9/85, à la suite d'une attaque contre deux soldats israéliens qui montaient la garde à Hébron dans une maison de la casbah achetée par des colons juifs, les forces de sécurité ont imposé le couvre-feu et procédé à des perquisitions.

Selon *Le Monde* du 11/9/85, la Knesset a voté le 9/9 un projet de loi interdisant tout contact entre citoyens israéliens et responsables de l'OLP. La peine encourue est de 3 ans de prison.

D'autre part, le gouvernement israélien a décidé d'accroître la présence militaire et policière dans les territoires occupés : quadrillage des agglomérations et des abords des camps, patrouilles plus nombreuses, dispersion immédiate des manifestations (à l'aide de lances à eau et de balles en caoutchouc), contrôles routiers, recours accru aux mesures de détention administrative en vertu desquelles 68 « *suspects* » Palestiniens ont été arrêtés depuis juillet. Les colons de leur côté poursuivent leurs tentatives de « *patrouilles sauvages* » et « *d'implantations sauvages* » : ainsi, certains colons ont tenté d'incendier une maison où vivent une veuve et ses cinq enfants parce qu'ils « croyaient » qu'elle appartenait à un ancien détenu palestinien.

Toujours selon la même source, le porte-parole militaire israélien a annoncé que 119 détenus libanais ont été libérés le 10/9 de la prison d'Atlit où ils avaient été transférés depuis le camp d'Ansar le 2/4/85.

Palestine Al Thaoura du 14/9/85, citant des sources israéliennes, indique que les autorités militaires ont aménagé un centre de détention provisoire formé de tentes en face de la prison de Naplouse pour faire face à l'encombrement des prisons. Le journal, citant un rapport officiel, annonce que 3 500 Palestiniens sont actuellement détenus pour « *raisons de sécurité* ».

Selon *Le Monde* du 17/9/85, 18 anciens détenus palestiniens libérés en mai 85 ont été expulsés vers la Jordanie le 5/9. Originaires des territoires occupés, ils ne s'y trouvaient pas en 1967 et n'ont donc pas été enregistrés comme « *résidents* » par les autorités israéliennes. Trois autres

Palestiniens, résidents de Cisjordanie, sont sous le coup d'un ordre d'expulsion. Ils ont saisi la Cour suprême.

Selon *Al Chark al Aoussat* du 22/9/85, les autorités israéliennes ont interdit à M^{me} Samiha Khalil et à Bassam Chaka'a de se rendre aux USA où ils devaient assister à un congrès sur les droits de l'homme en Palestine.

Selon *Le Monde* du 25/9/85, 7 militaires israéliens ont été sanctionnés pour avoir maltraité des Palestiniens de la région de Gaza. *Le Monde* fait état de « *témoignages concordants* » sur les actes de brutalités et les traitements humiliants dont se rendent coupables les soldats israéliens à l'égard de la population palestinienne.

Selon *Falestine Al Thaoura* des 7, 14, 31 et 28/9/85, les tribunaux militaires ont prononcé des verdicts allant de l'amende à 13 ans d'emprisonnement à l'encontre de 91 Palestiniens. Ceux-ci étaient poursuivis pour « *raisons de sécurité* », « *jets de pierres ou de cocktails Molotov* », « *port du drapeau* »... Fayez Mohamed Amr a été condamné à une amende de 200 000 shekels pour avoir arboré un tee-shirt portant l'inscription : « *Palestine, je t'aime* ».

Toujours selon la même source, 48 Palestiniens ont été relâchés après avoir été retenus en garde à vue pendant 18 jours ou après avoir purgé des peines de prison allant jusqu'à 15 ans.

Octobre : Municipalités en grève !

Selon *Le Monde* du 8/10/85, les cadavres d'un jeune couple d'Israéliens ont été découverts le 5/10 près de Jérusalem. Ce meurtre a été revendiqué par la « *Force 17* ». Un autre Israélien, Haïm Falah, avait été assassiné le 4/10.

D'autre part, le 5/10, un soldat égyptien a ouvert le feu sur un groupe de touristes israéliens en excursion au Sinaï : sept d'entre eux, dont trois enfants, sont morts des suites de leurs blessures. Selon les témoins survivants, un médecin et un infirmier présents sur les lieux auraient été empêchés de porter secours aux victimes.

Selon *Al Kabass* du 14/10/85, 48 municipalités palestiniennes situées dans les territoires de 1948 ont fait grève pour protester contre la ségrégation financière dont elles sont victimes.

Selon *Le Monde* du 17/10/85, la Knesset a décidé le 15/10 de limiter l'immunité parlementaire d'un député arabe, Mohamed Miari, accusé d'avoir établi un parallèle entre les attentats « arabes » et les actions de représailles d'Israël. Cette décision prive M. Miari du droit de visiter certaines installations militaires, ainsi que du droit de visiter les prisons.

Selon *Palestine Al Thaoura* des 5, 12 et 19/10/85, les tribunaux militaires israéliens ont prononcé des verdicts allant de l'amende à 10 ans de prison à l'encontre de 70 Palestiniens poursuivis pour divers motifs : « *manifestation* », « *jet de pierres* », « *raisons de sécurité* », etc...

Toujours selon la même source, 35 Palestiniens ont été relâchés après une période de garde à vue de 18 jours ou après avoir purgé des peines allant jusqu'à 10 ans de prison.

Selon *Attalia* (Koweit) du 30/10/85, les autorités militaires israéliennes de Naplouse ont reconduit pour 6 mois l'ordre de résidence surveillée signifié à Hicham Abderrahmane et Abdallah Daoudi.

Selon *Le Monde* du 1/11/85, 4 nouvelles personnalités palestiniennes sont sous le coup d'un ordre d'expulsion pour s'être adonnées, selon l'administration militaire, à des « *activités contre la sécurité de l'État* » : Ali Abou Hilal, Azmi Shouyabi, Hassan Farraj et Zahi Abou Stita.

Par ailleurs, plus de 90 Palestiniens se trouvent placés en détention administrative, sanction réintroduite pendant l'été, qui permet d'incarcérer des suspects sans jugement pour une période de 6 mois renouvelable.

Novembre : Israël condamné à L'ONU

Palestine Al Thaoura des 2, 9, 16, 23 et 30/11/85 publie des listes nominatives de 133 Palestiniens condamnés à des peines allant de l'amende à la prison à perpétuité pour divers motifs : « *port du drapeau palestinien* », « *raisons de sécurité* », « *jet de pierres* », « *détention d'armes* », etc...

La même source publie 4 listes nominatives de 56 Palestiniens qui ont été relâchés après une période de garde à vue allant de 7 à 70 jours, ou après avoir purgé des peines allant de 2 mois à 2 ans.

Selon *Al Chark al Aoussat* du 3/11/85, les forces israé-

liennes ont décrété le couvre-feu à Gaza à la suite d'un attentat contre 2 soldats israéliens, qui avaient été légèrement blessés. Par ailleurs, les forces israéliennes ont dispersé des manifestations qui avaient éclaté en Cisjordanie à l'occasion du 68^e anniversaire de la Déclaration Balfour. Plusieurs Palestiniens ont été arrêtés.

Le Monde du 9/11/85 publie le texte de la déclaration faite au Caire le 7/11/85 par Arafat, qui affirme notamment :

« ...Dans le cadre de la réalisation d'un règlement juste et pacifique et de la lutte de l'Organisation par tous les moyens légitimes pour rétablir les droits et libertés nationaux fondamentaux du peuple palestinien, l'Organisation dénonce toutes les violations des droits de l'homme, spécialement celles qui concernent les vies et la sécurité, sans discriminations fondées sur la religion, la race et la couleur.

« Afin d'encourager les efforts visant à réunir une conférence de paix internationale, l'Organisation proclame ici sa dénonciation et sa condamnation de toutes les opérations terroristes, qu'elles impliquent des États ou qu'elles soient commises par des individus ou des groupes, contre des personnes innocentes et désarmées, où que ce soit. »

Selon *Al Chark al Aoussat* du 10/11/85, la Commission politique spéciale de l'O.N.U. a adopté à une écrasante majorité plusieurs résolutions :

— l'une d'entre elles réclame la libération du militant palestinien Ziad Abou Aïn et de tous les autres détenus politiques ;

— une autre exige d'Israël le respect de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des civils en cas de guerre. Cette résolution a été adoptée à 164 voix contre 1 voix, celle d'Israël, et 5 abstentions : les États-Unis, la Côte-d'Ivoire, le Libéria, le Malawi et le Zaïre.

Décembre : Mort suspecte d'un journaliste

Selon *Le Monde* du 4/12/85, M. Aziz Shehadeh, personnalité « modérée » de Cisjordanie, âgé de 73 ans, a été assassiné le 2/12 à Ramallah. Cet attentat n'a pas été revendiqué.

Selon *Al Chark al Aoussat* du 7/12/85, un millier de détenus palestiniens des prisons de Jounaïd et Jénine ont déclenché une grève de la faim pour protester contre la

situation de 200 « *détenus administratifs* » et contre les conditions de détention.

Selon *Al Kabass* du 10/12/85, 2 Palestiniens de Gaza, Mahmoud Douhaïch et Younes Salem Rajab, ont été extradés vers la Jordanie.

Selon *Le Monde* du 10/12/85, deux des membres du « *réseau terroriste anti-arabe* » arrêtés en mai 1984 pour avoir tenté d'organiser un attentat contre les mosquées de Jérusalem ont été grâciés par le Président de la République israélienne après avoir purgé moins des 2/3 de leur peine, qui était de 3 ans de prison.

Selon *Le Monde* des 10 et 17/12/85, des détenus politiques palestiniens ont entamé le 5/12 un mouvement de grève de la faim illimitée qui s'est étendu le 8/12 à l'ensemble des prisons israéliennes, y compris celles des territoires occupés. Cette grève avait pour objet de dénoncer des mauvais traitements subis par les détenus et d'exiger l'amélioration de leurs conditions de détention. Ce mouvement a été suspendu le 12/12 à la suite de négociations avec l'administration pénitentiaire qui a restitué aux détenus les effets personnels qu'elle leur avait confisqués.

Selon *Le Monde* du 11/12/85, une enquête sur un scandale financier a révélé les affaires frauduleuses réalisées par certains entrepreneurs israéliens acquéreurs de terres en Cisjordanie. Le journal fait état de dizaines de plaintes déposées par des Palestiniens affirmant avoir été victimes d'escroqueries foncières. Plusieurs dirigeants du Mouvement des droits civiques affirment qu'au moins 12 implantations juives en Cisjordanie ont été édifiées sur des terres acquises frauduleusement.

Selon *Al Chark al Ouissat* du 12/12/85, les forces israéliennes ont commencé les travaux de construction d'un aéroport sur des terrains expropriés près du camp de Khan Younès à Gaza.

Selon *Le Monde* du 17/12/85, les autorités israéliennes ont refusé d'autoriser le voyage de 13 personnalités palestiniennes qui désiraient se rendre à Amman pour y rencontrer Yasser Arafat.

Selon *Al Chark al Ouissat* du 20/12/85, les autorités israéliennes ont coupé l'eau et l'électricité aux habitants du

camp de Rafah à Gaza dans le but de forcer les Palestiniens à s'installer sur un autre emplacement.

Selon *Al Chark al Ouissat* du 21/12/85, le cadavre du journaliste palestinien, Hassan Abdelhalim, « *disparu* » depuis octobre dernier, a été retrouvé le 20 décembre près de la colonie israélienne de Beit Houroun (Cisjordanie). Ce journaliste qui effectuait une enquête sur la vente de terrains aux colons israéliens avait disparu le 3 octobre dernier.

Une publicité parue dans *Le Monde* du 21/12/85 proteste contre les nombreuses arrestations qui ont touché le mouvement syndical palestinien en octobre 1985 et contre l'expulsion d'Ali Abou Hillal, secrétaire général du Bloc de l'Unité Ouvrière, et du docteur Azmi El Chaïbi, président du Comité pour la Défense des Libertés démocratiques, le 26/10/85.

**

DOCUMENTS

LA PRESSE DANS LES TERRITOIRES OCCUPÉS

(*Falessine Al Thaoura* du 23/11/85 publie une étude sur les difficultés de la presse palestinienne dont nous rendons compte ci-dessous).

La création d'Israël en 1948 s'est accompagnée de la destruction des institutions palestiniennes et parmi elles, des moyens d'information.

Ainsi, les journaux palestiniens qui paraissent à Haïfa, tels *Al Ittihad* ou *Al Ghad*, ont pu continuer à paraître en tant qu'organes de presse israéliens. Quant aux journaux qui paraissaient à Jérusalem, ils se sont transformés en journaux jordaniens jusqu'à l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza en 1967,

Depuis cette date, de nombreux titres ont paru à Jérusalem : *Al Chaab* (1970), *Al Fajr* (1972), *Al Bayader* (1974), *Attalia* (1978), etc...

Cependant, les journaux palestiniens paraissant à Jérusalem ont été soumis aux lois d'urgence décrétées par la Grande-Bretagne en

1945, ce qui permettait aux autorités militaires de multiplier des actes de répression, de censure, etc...

La censure militaire

Sur la base des lois d'urgence de 1945, la presse palestinienne des Territoires occupés est soumise à la censure militaire. Ainsi, doit-elle soumettre tout à la censure militaire : information, éditorial, photo, annonce, et même les mots croisés et les annonces de décès. Les autorités militaires israéliennes peuvent aussi éliminer tout texte indésirable sans avoir à donner une explication. Il est de même interdit aux journaux de publier des « blancs » ; il leur faut donc remplacer les textes censurés par des annonces ou des articles de rechange.

Suspension et retrait du visa de publication

Toujours sur la base des lois d'urgence, les autorités militaires peuvent retirer l'autorisation de publier un journal, ou le suspendre sans fournir la moindre explication.

Parmi les journaux auxquels les autorités militaires israéliennes ont retiré le visa de publication, on signale *Nour Al Yakine* (en 1980 à Gaza), *Al Chiraâ* (en 1983 à Jérusalem), *Al Ittihad* (fin 1983 à Jérusalem), *Al Darb* (en septembre 1985 à Jérusalem).

Quant aux suspensions provisoires, elles sont très fréquentes et ont touché la quasi-totalité des titres palestiniens : *Al Chaab*, *Al Fajr*, *Al Qods*, *l'Agence de presse palestinienne* dirigée par Raymonda Tawil, etc...

Diffusion soumise à limitation

Les autorités militaires israéliennes exigent des journaux paraissant à Jérusalem l'obtention d'un permis de diffuser dans les autres localités de Cisjordanie et de Gaza. Ce permis, renouvelable, est valable trois mois, et de temps à autre il n'est pas accordé pour faire pression sur la presse palestinienne de Jérusalem. Plusieurs journaux ont été ainsi interdits de vente en dehors de Jérusalem : *Al Fajr* et *Al Chaab* (dix jours en 1980, puis de fin 1982 à début 1983, puis en mai 1985), *Al Bayader Al Siyassi* (15 jours en octobre 1985) etc...

Entraves matérielles

Parallèlement, les autorités israéliennes multiplient les entraves devant la presse palestinienne. Ainsi, les autorités ont refusé à *l'Agence de presse palestinienne* l'acquisition d'un télex ; le journal *Attalia* a dû attendre trois ans pour obtenir une ligne téléphonique...

Arrestation de journalistes

De nombreux journalistes palestiniens ont été arrêtés dans l'exercice de leur fonction ou pour détention de « documents interdits »...

— Akram Hania, rédacteur en chef de *Al Fajr*, a été détenu pendant 31 jours en octobre 1981.

— Radouane Abou Ayache, du journal *Al Aouda*, a été détenu pendant 11 jours en juin 1982, puis condamné à trois mois avec sursis pour détention de documents interdits.

— Hassan Al Ouhidi, du journal *Al Fajr*, a été détenu pendant 61 jours en mai 1983 pour des « appels hostiles aux autorités ».

— Talal Abou Afifa (du journal *Al Fajr*) a été détenu pendant quatre mois à partir de juillet 1983, puis jugé pour détention de « livres hostiles à l'occupation ».

— Ibrahim Karaïne, de l'*Agence de presse palestinienne*, a été arrêté le 21/10/83, puis remis en liberté sous caution après qu'on l'ait menacé de fermer l'agence.

— Zouheïr Abou Mayala, de *Attalia*, a été arrêté le 2/4/85, et placé en détention administrative.

— Mohamed Amira, de *Al Qods*, a été arrêté le 8/10/85 et placé en détention administrative pour six mois pour « activités hostiles à Israël ».

Résidence surveillée

Les journalistes palestiniens sont soumis à des restrictions qui limitent le droit à la libre circulation aussi bien à l'intérieur des Territoires occupés qu'à l'extérieur. En voici quelques exemples :

— 1/9/83 : Abdelmajib Hamdan, de *Attalia*, est empêché de se rendre à Gaza pour une durée de un an.

— 26/9/83 : Mohamed Awad, du journal *Al Qods*, est empêché de se rendre à Amman (Jordanie).

— mars 1985 : Moayed Hilal, du groupe *Al Hilal*, est empêché de se rendre en Jordanie.

— 15/9/85 : Akram Hania, du journal *Al Chaâb*, est empêché de se rendre à Chypre à l'invitation d'un organisme international de défense des journalistes.

Aggressions

Les journalistes et les sièges des journaux sont souvent soumis à des agressions. Plusieurs journalistes ont été agressés par des inconnus ou par des garde-frontières israéliens : c'est le cas de Mohamed Zaahayika, du journal *Al Fajr*, le 23/3/85.

Quant aux sièges des journaux, ils sont périodiquement incendiés

ou saccagés par des « *inconnus* » ou par les forces de police israéliennes. C'est le cas des bureaux de *Al Fajr*, saccagés par des inconnus le 8/7/85.

PALESTINE : EXTRADITIONS

Falestine Al Thaoura du 23/11/85 publie un article à l'occasion de l'ordre d'expulsion signifié par les autorités militaires israéliennes à 4 Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza : Ali Abou Hilal, Azmi Al Chaïbi, Zaki Abou et Hassan Abdeljaouad.

Se référant à une étude effectuée par le quotidien *Al Fajr* paraissant à Jérusalem, l'hebdomadaire révèle que depuis l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza en juin 1967, plus de 3 000 Palestiniens ont été expulsés en direction de la Jordanie. Ce chiffre ne tient pas compte de ceux qui ont été surpris par la guerre alors qu'ils étaient hors des territoires, et qui n'ont pas eu l'autorisation de revenir dans leur foyer.

Ces 3000 expulsions ont eu lieu à différentes dates :

- environ 250 personnes ont été expulsées dans les mois qui ont suivi l'occupation ;
- une cinquantaine de personnes ont été expulsées entre 1967 et 1971 ;
- plus de 2 700 personnes ont été expulsées au cours des années 1970.

Après une suspension des mesures d'expulsion entre 1980 et 1985 les autorités israéliennes ont de nouveau recours à cette pratique depuis août 1985. 23 Palestiniens ont été chassés et des ordres d'expulsion ont été prononcés à l'encontre de plusieurs autres.

Pour donner une base juridique à ces expulsions, les autorités s'appuient sur les lois d'exception promulguées par la Grande-Bretagne en 1945, et en particulier la loi n° 112 qui autorise le gouverneur britannique à donner l'ordre d'expulser n'importe quelle personne de Palestine et d'empêcher toute personne d'y pénétrer.

Il faut signaler que les avocats juifs, avaient publié une déclaration datée du 2/7/46 qui qualifiait cette réglementation de « *nazie* ».

QATAR

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Doha

Superficie : 11.400 km²

Population : 294.000 hab.

Densité : 26,7

Population urbaine : 87 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 37 %

Principales ressources : pétrole

PNB/hb : 21 210 (1985)

PIB/hb : 27 720 (1984)

Exportations : 3384 millions de \$

Importations : 1456 millions de \$

Solde : 1928 millions de \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 3,4 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 67 %

Taux de scolarisation : 91 %

Nombre de médecins : 0,75 % hab.

Mortalité infantile : 3 % (- de 4 ans)

Espérance de vie : Hommes = 61 ans ; femmes = 65 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : monarchie

Partis au pouvoir : aucun

Partis d'opposition légale : aucun

Journaux gouvernementaux :

Journaux indépendants ou d'opposition :

Censure :

Radios et télévision : contrôle de l'Etat

— Etat des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

- *Déclaration universelle (1948) :*
- *Conventions de l'ONU (1966) :*
- *Convention contre la torture (1984) : non*
- *Charte africaine : non concerné*

Etat d'urgence : non

Détenus politiques : Pas de détenus signalés

Patique de l'enlèvement : non

Recours à la torture : non signalée

Atteinte à la liberté de la presse :

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats libres

Massacres collectifs : non

Associations de Droits de l'Homme : non

Associations de Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : non.

**

Peu d'informations nous parviennent de Qatar. Signalons, cependant, l'ouverture d'une université ultra-moderne qui a été interdite aux jeunes filles par suite des craintes des milieux religieux pour la « vertu » des étudiantes de Qatar.

Ainsi, l'accès à la culture pour les jeunes filles continue à être freinée par les forces rétrogrades...

Notre Association rappelle avec force sa position en faveur de l'égalité des sexes, et en particulier le droit des femmes à l'instruction, au vote, au travail, à l'égalité des salaires, au choix du conjoint, etc...

**

Août : pas d'université pour les jeunes filles !

Le Monde des 17 et 18/3/85 publie un reportage sur l'émirat de Qatar. Il en ressort :

— Une université « superbe » a été inaugurée le 22/2/85 ; prévue pour 6000 jeunes gens des deux sexes, elle n'abritera jusqu'à nouvel ordre que quelque 1500 étudiants. Les autorités hésitent à l'ouvrir aux jeunes filles à cause de la contestation des « milieux religieux ultra-conservateurs » qui estiment que les locaux universitaires n'offrent pas de garanties suffisantes pour « *la protection de la vertu* ».

— La population de Qatar s'élève à 200 000 personnes dont seulement 50 000 citoyens de l'Emirat. L'enseignement est gratuit ainsi que les soins médicaux, l'eau et l'électricité.

— Les travailleurs immigrés sont contraints de partir dès la fin de leur contrat, généralement de courte durée. Tout étranger suspect d'idées ou d'activités subversives est discrètement déporté. Les Qatars, comblés de priviléges, s'abstiennent, eux aussi, de toute activité politique.

SOMALIE

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Mogadiscio

Superficie : 637 660 km²

Population : 5 580 000 hab.

Densité : 8,6

Population urbaine : 32 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 43 %

Principales ressources : agriculture (sorgho, maïs, sésame, banane)

PNB/hb : 176 \$ (1983)

PIB/hb : 250 \$ (1983)

Exportations : 90 millions \$

Importations : 360 millions \$

Solde : - 270 millions \$

Balance des paiements : - 150 millions \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 24 millions \$ (1,8 % PIB en 1980)

Taux d'analphabétisme : 89 % (1985)

Taux d'analphabétisme : 93,9 %

Taux de scolarisation : 23 % des 6-11 ans

Nombre de médecins : 0,08 % hab. (1980)

Mortalité infantile : 44 % (enfants en dessous de 5 ans) ou 143 % en 1980-85

Espérance de vie : hommes = 56 ans ; femmes = 59 ans.

— Institutions politiques

Nature du régime : république

Partis au pouvoir : Parti socialiste de la Révolution (p. unique)

Partis d'opposition légale : non

Partis non autorisés : 2 mouvements de guérilla

Journaux gouvernementaux :

Journaux indépendants ou d'opposition : aucun

Censure : totale

Radios et télévision : contrôle de l'Etat

— Etat des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

- *Déclaration universelle (1948)* :

- *Conventions de l'ONU (1966)* : oui, mais pas le protocole additionnel

- *Convention contre la torture (1984)* : non

- *Charte africaine* :

Etat d'urgence :

Détenus politiques : quelques centaines

Pratique de l'enlèvement :

Recours à la torture :

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse libre

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats autonomes

Massacres collectifs : 200 paysans massacrés par l'armée en mars-avril 1984

Associations des Droits de l'Homme : non

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : non

**

Les informations présentées sur la Somalie pourraient paraître anodines. Rien d'étonnant de lire qu'un des pays les plus pauvres du monde, victime de la sécheresse et submergé par les réfugiés venus d'Éthiopie, demande une aide internationale,

Cependant, il y a quelques années, les organisations d'aide

aux réfugiés ont cherché à résERVER les secours aux personnes déplacées, les détournements des aides devenant un sport national. Dans quelles conditions s'effectue l'accueil des réfugiés ? Comment l'aide est-elle répartie ?

Pourquoi ne pas rêver à ce que nous aurions souhaité apprendre cette année : par exemple, la suppression de la Cour de Sûreté nationale et de ses antennes régionales, l'abrogation de la loi sur la sécurité nationale qui interdit la création de toute association non gouvernementale ou la participation à celle-ci, la libération des détenus politiques dont certains n'ont jamais été traduits devant un tribunal bien qu'ils soient emprisonnés depuis des années...

Janvier : élections gagnées à 99,86 %

Selon *Le Monde* du 15/1/85, les élections générales ont eu lieu le 31/12/84. 99,86 % des électeurs ont répondu « oui » à la liste des 171 candidats du Parti socialiste révolutionnaire somalien seul autorisé.

Avril : famine

Selon *Le Monde* du 20/4/85, l'ambassadeur de Somalie en France a lancé un appel pressant à l'aide internationale pour combattre les effets de la sécheresse et l'afflux des réfugiés éthiopiens.

SOUUDAN

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Khartoum

Superficie : 2 505 810 km²

Population : 20,8 millions hab. (1983)

Densité : 8,3

Population urbaine : 23 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 44 %

Principales ressources : agriculture (sorgho, millet), pétrole au sud

PNB/hb : 410 \$ (1982)

PIB/hb : 400 \$ (1983)

Exportations : 623,5 millions \$ (1983)

Importations : 1.354,4 millions \$ (1983)

Balance des paiements : - 220 millions \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 4,8 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 74 %

Taux de scolarisation : 40 %

Nombre de médecins : 0,12 % hab.

Mortalité infantile : 118 % (1980-85)

Sous-nutrition : 40 %

Espérance de vie : 46 ans

— Institutions politiques

Nature du régime : République

Partis au pouvoir : Parti al Oumma et Parti unioniste

Partis d'opposition légale : Parti communiste, Front national islamique, etc...

Partis non autorisés : Alliance socialiste se réclamant de Nemeiry

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition : plusieurs

Censure : relative

Radios et télévision : contrôle de l'Etat

— Etat des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

- Déclaration universelle (1948) :
- Conventions de l'ONU (1966) : non
- Convention contre la torture (1984) :
- Charte africaine :

Etat d'urgence : pas depuis avril 1985

Détenus politiques : quelques dizaines

Pratique de l'enlèvement : non

Recours à la torture : non signalé

Atteintes à la liberté de la presse : non signalées

Atteintes aux libertés syndicales : non signalées

Massacres collectifs : l'armée a commis de nombreux massacres au Sud-Soudan

Associations des Droits de l'Homme :

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire :

**

L'événement de l'année aura été l'effondrement de la dictature de Nemeiry en avril 1985.

L'année 1985 avait commencé par une vague d'arrestations et de procès : procès du père Philippe Abbas Gabouche et de ses partisans ; procès de Mohamed Mahmoud Taha condamné à mort et pendu pour « hérésie » ; procès des militants du parti Baas...

Mais c'est la décision d'augmenter sensiblement le prix des denrées de base qui va mettre le feu aux poudres. Des manifestations éclatent à Khartoum le 27 mars. La répression

est violente : plusieurs morts et plus de 1500 arrestations suivies de 300 condamnations. Ces événements provoquent la rupture de l'alliance entre Nemeiry et les Frères musulmans ; Hassan Tourabi, le dirigeant des Frères musulmans, et plusieurs centaines de ses partisans, sont arrêtés.

Un appel à la grève générale est lancé pour le 1^{er} avril 1985 par des associations de médecins, d'avocats, d'étudiants, etc... Après une série de manifestations, Nemeiry est renversé le 6 avril par une junte dirigée par le général Sewar Al Dhahab, ancien ministre de la Défense.

Ces événements qui ont mis fin à la tyrannie de Nemeiry étaient la conséquence d'une situation qui, au fil des années, était devenue intolérable.

Après le coup d'Etat du 15 mai 1969, Nemeiry dissout l'Assemblée et supprime les libertés (Constitution suspendue, interdiction des partis politiques, etc...). La dictature est féroce, et, pour consolider son pouvoir, Nemeiry s'allie avec les Frères musulmans et instaure la loi dite « *islamique* ». L'instauration de la *Charia*, jointe à la division du Sud en trois provinces, provoquent la colère des populations sudistes et relancent la guérilla menée par le Mouvement de libération des peuples du Soudan du colonel John Garang (MLPS).

A cela s'est ajoutée la famine qui sévit dans le pays depuis 1982 et qui frappe des milliers de citoyens. Ces facteurs ont provoqué l'effervescence qui devait aboutir à la chute d'un dictateur, lâché, non seulement par les Frères musulmans, ses derniers alliés, mais aussi par les Etats-Unis, son principal bailleur de fonds, et par l'Egypte, le « grand voisin » du nord.

Les nouveaux dirigeants soudanais ont pris une série de mesures positives en ce qui concerne les Droits de l'Homme :

- libération des détenus politiques ;
- suspension de la loi dite « *islamique* », et suppression des tribunaux d'application de la *Charia* ;
- retour à la légalité des partis politiques, et instauration de mesures permettant la publication de journaux et périodiques.

Cependant, en dépit des mesures prises pour régler la

question du sud (amnistie, cessez-le-feu unilatéral), le nouveau gouvernement n'est pas parvenu à un accord avec le MLPS. Plusieurs hommes politiques du Sud, en particulier le père Philippe Gabouche, sont de nouveau arrêtés et accusés de « *complot* ». Les combats se poursuivent.

Le nouveau gouvernement demeure confronté au grave problème de la famine que le maréchal Nemeiry avait tenté de dissimuler à l'opinion publique.

En dépit de ses limites, l'exemple du Soudan montre que la dictature et la tyrannie ne sont pas une fatalité, et qu'il est possible de réaliser des avancées significatives dans le domaine de la lutte pour les Droits de l'Homme et les libertés démocratiques.

Pour conclure, reprenons les termes d'un communiqué publié, à l'occasion de la pendaison de Mohamed Mahmoud Taha, par le syndicat des professeurs de Khartoum : « *On ne peut étrangler les opinions avec les cordes des potences.* ».

**

Janvier : parodie de justice

Selon *Al Chark al Aoussat* du 7/1/85, le procès de Philip Abbas Gabouche et de ses co-accusés devait s'ouvrir devant la Cour de sûreté de l'Etat. Ces personnes sont poursuivies pour tentative de renversement du régime et atteinte à l'unité nationale.

Selon *Le Monde* du 8/1/85, les autorités ont ordonné le renvoi des quelque 60 000 sinistrés originaires du Khordofan qui s'étaient réfugiés dans le camp d'Oum Dourman vers leur province d'origine, à au moins trois jours de marche de la capitale.

Selon *El Ayam* du 18/1/85, le président Nemeiry a confirmé la veille la sentence de mort prononcée contre Mohamed Mahmoud Taha, et a réduit à 3 jours le délai pour « *se repentir* » accordé aux 4 autres condamnés. M. Taha était poursuivi pour « *hérésie* ».

Selon *Al Sahafa* du 19/1/85, M. Taha a été pendu le 18/1 à la prison de Kobar « *en présence de ses co-accusés et d'un grand nombre de citoyens* ».

Selon *Le Monde* du 29/1/85, 4 otages détenus par l'Armée de libération du peuple du sud ont été libérés le 28/1. Deux personnes de nationalité suisse restent détenues par l'ALPS.

Février : famine et autodafé

Selon *Le Monde* du 9/2/85, les experts de l'ONU estiment que 15 millions de Soudanais, soit environ les 3/4 de la population, seront frappés dans les prochains mois par la famine : environ 4 500 000 personnes en souffrent déjà dans le Darfour et le Khordofan. Plus d'un million de réfugiés de pays voisins fuyant les guerres et la famine sont d'autre part hébergés sur le territoire soudanais.

Selon *Le Monde* du 13/2/85, un tribunal de Khartoum a infligé des peines consistant en morsures et coups de pied à la tête et au ventre, en plus des coups de fouet et des amendes infligés aux condamnés.

Selon *Al Chark al Ouissat* du 18/2/85, l'université de Khartoum a été fermée à la suite d'affrontements entre étudiants « de gauche » et « Frères musulmans ». La police est intervenue à deux reprises.

Selon *Le Monde* du 26/2/85, quatre membres du parti Baas (interdit au Soudan) ont été condamnés à des peines de deux à cinq ans de prison et à 80 coups de fouet pour avoir été trouvés en juin 84 en train de rédiger et fabriquer des tracts anti-gouvernementaux. Les tracts incriminés ont été brûlés.

Selon l'agence *Kouna* (Koweit), 50 000 volumes représentant 200 ouvrages de Mohamed Taha ont été brûlés à Khartoum le 29/2, conformément à la sentence rendue par la Cour criminelle n° 4 d'Om Durman.

Mars : manifestations

Selon *Le Monde* du 5/3/85, le Maréchal Nemeiry a proclamé le 3 mars un cessez-le-feu unilatéral au Sud du Soudan. Il a réitéré son appel « *au repentir, avec garantie d'amnistie* ». D'autre part, le président soudanais a évoqué la sécheresse et l'afflux de plus d'un million de réfugiés des pays voisins.

Selon *Le Monde* du 12/3, le président Nemeiry a rompu son alliance avec les Frères musulmans en les accusant de comploter contre son régime. De nombreux membres de la

confrérie qui occupaient des postes-clés dans les rouages de l'Etat ont été limogés. Leurs dirigeants, dont Hassan Tourabi — jusque-là conseiller présidentiel — ont été arrêtés.

Libération du 13/3 précise que la rupture avec les Frères musulmans intervient au lendemain de la visite à Khartoum du vice-président américain George Bush, et de vives critiques de Washington à l'égard du pouvoir soudanais.

Selon *Le Monde* du 15/3/85, le président Nemeiry a désigné le 13/3 une « *commission nationale* » pour engager des négociations avec « *les rebelles* » du Sud.

Cette démarche intervenait 48 heures après l'arrestation de centaines de membres de la confrérie des Frères musulmans.

Selon l'envoyé spécial du *Times*, les provinces du Sud sont presque entièrement aux mains des rebelles de l'ALPS. Environ 60 % de la population du Sud souffre de la famine ; enfin, une épidémie de la maladie du sommeil dévaste des villages entiers de la province d'Equatoria où la tuberculose, la bilharzioze et les trachomes sont endémiques.

Selon *Le Monde* du 29/3/85, des manifestations contre la hausse des prix des produits de première nécessité (pain, riz, etc...) ont éclaté à Khartoum et ont été sévèrement réprimées par l'armée et la police. Des sources diplomatiques font état de 5 à 8 tués ; plus de 1500 personnes ont été arrêtées, dont 300 ont été déjà condamnées à diverses peines.

Avril : chute de Nemeiry

Selon *Le Monde* du 2/4/85, la situation s'aggrave après les « *émeutes de la faim* » des 27 et 28 mars. Les associations de médecins, d'avocats, d'étudiants, etc..., ont tenu une réunion secrète et décidé de déclencher un mouvement pour renverser le régime ; un appel à la grève générale a été lancé pour le 1^{er} avril.

D'autre part, on apprend de source officielle que 2 642 personnes ont été arrêtées dans la seule ville de Khartoum ; 851 d'entre elles ont été sommairement jugées et condamnées à des peines de prison ou de flagellation ; les 1 791 autres personnes, originaires des provinces en proie à la famine, sont gardées à vue en attendant d'être refoulées vers leurs villages d'origine.

Selon *Libération* du 4/4/85, une manifestation anti-

gouvernementale s'est déroulée le 3/4 dans la matinée et a été dispersée à coups de grenades lacrymogènes.

Selon l'agence *Souna* les responsables de la manifestation ont été arrêtés. Les liaisons téléphoniques entre Khartoum et le Caire ont été coupées le 3/4.

Selon *Le Monde* du 5/4/85, le président Nemeiry, qui se trouve en visite aux Etats-Unis, a déclaré : « *je n'ai nullement l'intention de renoncer au pouvoir et personne n'est capable de m'en chasser.* » Il a assuré qu'il « *n'existe aucun opposition* » au Soudan et que ceux qui le critiquent ne sont que des « *agents* » et des « *poltrons* » réfugiés à l'étranger.

Selon *As Sabah* du 7/4/85, le président Nemeiry a été renversé le 6 avril par une junte dirigée par le ministre de la Défense, le Général Seouar Al Dhahab.

Selon *Le Monde* des 14 et 15/4/85, 36 personnalités de l'ancien régime ont été arrêtées. D'autre part, 4443 personnes — dont 371 détenus politiques — ont été libérés des prisons de Khartoum.

Selon *Le Monde* du 16/4/85, les Frères musulmans ont annoncé qu'ils s'opposeraient par des « *manifestations de rue* » à toute tentative d'abolir la loi dite « *islamique* ».

D'autre part, les 3 gouverneurs des provinces du Sud ont été arrêtés.

Selon *Le Monde* du 24/4/85, un « *gouvernement de transition* » a été formé le 22 avril ; il est dirigé par l'ancien président de l'Ordre des médecins, Dafallah Djazouli et comprend 15 membres représentant l'armée, les partis et les syndicats. Le portefeuille de la Justice a été laissé vacant faute de consensus.

Le même journal indique que la « *Charia* » n'a pas été suspendue et que 3 femmes ont été fouettées le 22 avril pour consommation d'alcool.

Selon *Al Kabass* du 27/4/85, les autorités ont annoncé le 26 avril un cessez-le-feu unilatéral au Sud-Soudan et ont proclamé une amnistie générale en faveur de tous les inculpés dans des affaires politiques et des personnes qui ont pris les armes contre l'ancien régime.

Mai : dissolution des tribunaux « islamiques »

Selon *Al Chark al Ouassat* du 18/5/85, le Conseil militaire transitoire a dissout les tribunaux d'application de la « *charia islamique* ».

Juin : 18 publications autorisées

Selon *Le Monde* du 12/6/85, le gouvernement soudanais a indiqué le 10/6 que des rebelles armés ont attaqué un village du Sud, faisant 150 morts et de nombreux blessés.

Selon *Al Chark al Ouassat* du 19/6/85, les autorités ont accordé un visa au PC et au parti du Front national islamique pour publier les journaux. Le journal indique que seuls les partis sont pour l'instant autorisés à publier leurs journaux. 80 demandes émanant de partis et de particuliers ont été présentées et 18 visas accordés.

Juillet : 20 000 enfants morts de faim

Selon *Le Monde* du 6/7/85, 40 000 personnes ont manifesté à Khartoum devant l'ambassade d'Egypte pour réclamer l'extradition de l'ancien président Nemeiry, réfugié en Egypte.

Selon *Le Monde* du 17/7/85, pour la première fois depuis la chute du président Nemeiry, la police a dispersé le 15 juillet une manifestation d'employés de banque en tirant des grenades lacrymogènes. Selon les organisateurs, 15 personnes ont été blessées, dont Hassan Mohamed Ali, dirigeant du syndicat des employés de banque.

Selon *Le Monde* du 25/7/85, le Premier ministre soudanais a déclaré que 20 000 enfants sont morts de faim dans la région de Khordofan, et que 12 000 autres risquent de mourir d'ici au mois de septembre. 500 000 enfants souffrent de malnutrition dans cette région.

Septembre : affrontements

Selon *Al Chark al Ouassat* du 1/9/85, un tribunal de Khartoum a condamné à 5 ans de prison plusieurs tortionnaires de l'ancien régime de M. Nemeiry, à la suite d'une plainte déposée par M. Bechir Hamad et par d'autres membres du parti Baas.

Selon *Al Chark al Ouassat* du 22/9/85, une manifestation

contre les opérations des « *rebelles* » du Sud-Soudan s'est heurtée à une contre-manifestation à Khartoum. Des affrontements ont eu lieu et la police est intervenue. Deux personnes sont mortes dans des circonstances qui n'ont pas été précisées.

Relatant le même événement, *Le Monde* du 24/9/85 fait état de 4 morts et d'une cinquantaine de blessés « *selon un bilan obtenu de source occidentale* » et ajoute que la police a procédé à des arrestations. On ignore le nombre de personnes appréhendées.

Toujours selon *Al Chark al Ouissat* du 22/9/85, les autorités soudanaises ont annoncé que les « *rebelles* » ont mené au cours du mois précédent 14 opérations qui ont fait 52 morts parmi les civils.

Selon *Al Kabass* du 28/9/85, les autorités soudanaises ont arrêté 46 personnes qui avaient mené une action contre un poste de l'armée.

Selon *Le Monde* du 28/9/85, un militaire a été tué et sept autres personnes, dont 6 civils, ont été blessées, à la suite de tentatives de mutinerie le 25/9.

Selon *Le Monde* du 1/10/85, à la suite de ces tentatives de mutinerie, le couvre-feu a été décrété à Khartoum le 28/9 et 162 personnes ont été arrêtées.

Décembre : tension

Selon *Al Chark al Ouissat* du 2/12/85, le Procureur général a ordonné la libération de 34 détenus, arrêtés en septembre 1985 et poursuivis pour « *tentative de complot* » sur insuffisance de preuves. Neuf autres personnes avaient été déjà relâchées la semaine précédente. Enfin, l'instruction se poursuit pour 27 autres détenus.

Selon *Al Chark al Ouissat* du 13/12/85, les autorités ont arrêté 5 personnes qui distribuaient des tracts comportant des menaces de mort contre les dirigeants de l'Etat et des partis. Ces personnes seraient membres de l'organisation du Jihad islamique.

Selon *Al Kabass* du 18/12/85, la police a ouvert le feu contre des manifestants dans la ville Moujalid (province du Khordofan), blessant 2 personnes. Les manifestants protestaient contre la répression exercée par les forces de sécurité.

taient contre la présence dans la localité d'une délégation du Front national islamique.

Par ailleurs, 26 personnes appartenant à l'Alliance socialiste ont été arrêtées. Ce parti, récemment constitué, se réclame de l'ancien président Nemeiry.

Selon *Al Kabass* du 19/12/85, des étudiants soudanais ont manifesté au Caire devant l'ambassade du Soudan pour réclamer la démission de l'ambassadeur et de l'attaché culturel. Les étudiants protestent contre les droits d'inscription qu'ils doivent payer en livres sterling.

Selon *Al Chark al Ouissat* du 21/12/85, une manifestation a eu lieu à Khartoum pour protester contre le maintien en détention depuis septembre 85 du Père Philip Ghabouch poursuivi pour « *tentative de coup d'Etat* ». La police est intervenue contre les manifestants et a opéré plusieurs arrestations.

Par ailleurs, l'Armée de libération du peuple a annoncé qu'elle a occupé la caserne de Yaroual.

**

DOCUMENT :

DOSSIER SOUDAN

APERÇU HISTORIQUE

La domination britannique

Le Soudan est devenu une colonie britannique en 1898. Par la suite, le 19 janvier 1899, une convention a été signée établissant un condominium anglo-égyptien. L'Egypte étant elle-même sous domination britannique, la totalité du pouvoir au Soudan était entre les mains des Anglais. Le rôle de l'Egypte se limitait à maintenir un bataillon à Khartoum et à fournir quelques dizaines de fonctionnaires à l'administration soudanaise tout en partageant avec la Grande-Bretagne les frais de la gestion du pays.

La Grande-Bretagne avait la main-mise sur l'économie et l'administration soudanaise ; elle avait orienté l'économie du

Soudan dans le sens de ses intérêts. Ainsi, les Anglais ont favorisé la monoculture du coton qui servait à l'industrie textile britannique. La superficie consacrée à la culture du coton a été multipliée par 13 entre 1907 et 1920.

Entre les deux guerres mondiales, le mouvement national soudanais a commencé à s'affermir en liaison avec le mouvement national égyptien mené à l'époque par le Wafd de Saad Zaghloul. Ce mouvement connaîtra un plus grand développement après la seconde guerre mondiale en particulier avec l'apparition de l'Union des Syndicats. Malgré la répression britannique, les manifestations et les actions se multiplient en faveur de l'indépendance.

Après la proclamation de la République en Egypte, en 1952, les nouvelles autorités égyptiennes proclament le droit à l'autodétermination du Soudan ; et en février 1953, un accord fut conclu au Caire entre l'Egypte et la Grande-Bretagne reconnaissant l'indépendance du Soudan après une période transitoire de 3 ans.

La période de transition

Cette période de transition de 3 ans se déroula sous le contrôle de la Grande-Bretagne qui s'efforça de préserver ses intérêts au Soudan et de susciter les divisions entre le Nord et le Sud. Aussi, lors du retrait des forces britanniques, en 1955, et leur remplacement par des unités soudanaises, des mutineries éclatèrent dans le Sud annonçant le début du conflit armé entre des mouvements sudistes et le gouvernement central de Khartoum.

Cependant, des élections eurent lieu en novembre 1953 pour l'élection du parlement provisoire. Ces élections furent remportées par la Parti National Unioniste de M. Ismaïl al Azhari. Celui-ci constitua un gouvernement transitoire en janvier 1954 et proclama l'indépendance du Soudan le 1^{er} janvier 1956. De même, une Constitution provisoire fut adoptée en 1956 ; elle instituait un régime parlementaire, l'égalité de tous les citoyens devant la loi et le droit de vote pour les femmes.

Le gouvernement Khalil

En juillet 1956, Abdallah Khalil forma un gouvernement de coalition avec la participation du parti Al Oumma, du Parti populaire démocratique et du Parti libéral du Sud.

Cette période fut marquée par le conflit entre le Soudan et l'Egypte au sujet des eaux du Nil, par la conclusion d'un accord de coopération entre le Soudan et les Etats-Unis d'Amérique octroyant à ces derniers des facilités militaires et par la détériora-

tion du climat social. Ainsi, le 21/10/58 les syndicats déclenchèrent une grève générale de protestation contre la baisse du pouvoir d'achat et contre l'accord américano-soudanais. Cette situation aboutit à l'intervention de l'armée.

Coup d'Etat de Ibrahim Aboud

Le 17/11/1958, Ibrahim Aboud déclencha un coup d'Etat militaire. Il prit d'emblée une série de mesures répressives :

- arrestation de plusieurs centaines de personnes,
- proclamation de l'état d'urgence,
- censure sur la presse,
- dissolution du parlement et suspension de la Constitution,
- interdiction des partis, syndicats, etc...

La dictature de Aboud sera confrontée à 2 grands problèmes :

1) La détérioration de la situation économique et sociale : très importante hausse des prix des denrées alimentaires, diminution du pouvoir d'achat, forte augmentation du chômage. Ce qui engendra de nombreux mouvements de protestation.

2) Le problème du Sud-Soudan que Aboud a tenté de régler par la répression violente : ainsi, la moitié de l'armée soudanaise a été lancée contre des guérilleros du Sud ; de grandes vagues d'arrestations, de procès et de condamnations eurent lieu en 63-64 et des milliers de citoyens du Sud durent s'exiler dans les pays limitrophes.

Cette situation a abouti à un mouvement insurrectionnel lorsque la police tira le 21 octobre 1964, sur une manifestation d'étudiants. Grève générale, manifestations et batailles des rues se déclenchèrent.

Le gouvernement Sir Al Khatm Al Khalifa

Le mouvement anti-dictatorial aboutit le 30/10/64 à la formation du premier gouvernement provisoire dirigé par Sir Al Khatm Al Khalifa. Ce gouvernement de coalition était formé de représentants des syndicats, et des partis (Al Oumma, Parti Unioniste Nationaliste, Frères musulmans, P.C., Parti Démocratique Populaire, etc...). Ce gouvernement prit de nombreuses mesures :

- abrogation de l'état d'urgence en vigueur depuis 1958,
- retour à la Constitution provisoire de 1956 (légèrement modifiée),
- libération des détenus politiques,
- droit de vote pour les femmes,

— égalité entre les citoyens du Sud et du Nord et garantie des libertés politique et religieuse au Sud.

La période d'instabilité

A la suite d'élections à l'Assemblée constituante, boycottées par le Sud le 21/4/65, le Vice-président du parti Al Oumma, M. Mohamed Ahmad Mahjoub, devient Premier ministre.

Le 27/7/66, M. Sadek Al Mahdi, Président du parti Al Oumma, prit la place de M. Mahjoub. Ce dernier redevient Premier ministre le 15/5/67.

Au cours de cette période, des reclassements politiques eurent lieu :

— la fusion du Parti unioniste nationaliste et du Parti populaire démocratique en décembre 1967. Le nouveau parti dirigé par M. Ismail Al Azhari prit le nom de Parti unioniste démocratique.

— la mise hors-la-loi du P.C. en décembre 1965, l'exclusion des députés communistes et la confiscation des biens du P.C.

De même, la situation au Sud-Soudan, où 15 000 soldats affrontaient 5 000 guérilleros, devint de plus en plus tendue.

Coup d'Etat du colonel Nemeiry

Alors, le 25/5/1969 le colonel Nemeiry prend le pouvoir. Il dissout l'Assemblée, interdit les partis politiques et suspend la Constitution. Le pays allait être soumis à une dictature féroce.

QUELQUES DONNÉES GÉNÉRALES

Situation géographique

Situé au nord-est de l'Afrique, le Soudan présente une façade de 600 km sur la Mer Rouge. Il est entouré de 8 pays frontaliers : l'Egypte et la Libye au nord ; l'Ouganda, le Kenya et le Zaïre au sud ; l'Ethiopie à l'est et la République Centrafricaine et le Tchad à l'ouest.

Le Soudan est le plus vaste pays d'Afrique. Avec ses 2,5 millions de km², il a une superficie comparable à celle de l'ensemble de l'Europe occidentale.

Le Soudan est le pays des deux Nils : le Nil Blanc qui traverse le pays du Sud au Nord et le Nil Bleu qui se jette dans le Nil Blanc dans la région de Khartoum.

Grâce à ses ressources hydrauliques, le Soudan a été considéré

par les experts comme un virtuel « grenier du monde arabe ». Cependant sur les 840 000 km² de terres fertiles, seuls 72 000 km² sont effectivement exploités.

Parmi les principales ressources agricoles du pays figurent le coton, l'arachide, le sésame et les céréales, la gomme arabique. En dehors de terres irriguées, c'est l'élevage qui occupe la première place dans la vie des nomades et des semi-nomades. Quant à l'industrie, elle demeure à un faible niveau.

La population

Pays vaste, le Soudan est un pays peu peuplé. Le recensement de février 1983 donne une population de 22 millions d'âmes parmi lesquelles :

- 14,3 millions de ruraux soit environ 65 %
- 2,2 millions de nomades soit 10 %
- 5 millions dans le Sud-Soudan soit 22 %
- 1,8 million à Khartoum, la capitale.

Parmi les autres villes du pays, citons Om Dourman, ville jumelle de Khartoum, Ouad Madami, Al Obeid, Kasti, Kassalo, Geneina, Jouba. Le seul port actif du pays est Port-Soudan sur la mer Rouge.

La population du Nord est liée, du point de vue historique, culturel et géographique, au monde arabe et en particulier à l'Egypte. La langue arabe et la religion musulmane y sont prédominantes. La population du Sud parle des dialectes locaux et adopta plusieurs religions : animisme, christianisme, etc...

Éducation et Culture

La majorité de la population souffre de l'analphabétisme, le taux d'analphabétisation était de 74 % en 1980 (contre 58 % en Egypte, le voisin du nord).

Le taux de scolarisation est également très bas, il est de :

- 40 % pour les enfants âgés de 6 à 11 ans (contre 70 % en Egypte),
- 25 % pour les 12-17 ans (15 % en Egypte).

La dictature de Nemeiry consacrait peu de moyens à l'éducation ; ainsi, en 1980 les sommes consacrées à l'éducation étaient inférieures à 5 % du produit intérieur brut (PIB).

Le nombre de livres publiés au Soudan s'élevait à 138 titres en 1979 contre 1680 en Egypte ce qui prouve la stagnation de la vie culturelle.

Santé

La situation sanitaire de la population est catastrophique. Selon le ministère de la Santé (cité par *Le Monde diplomatique* de juillet 1984) :

— Environ 40 % de la population souffre d'une maladie endémique.

— Les cas de malaria sont passés de près d'un million à 3 millions entre 1975 et 1981.

— Les maladies des yeux sont passées d'environ 600 000 à 1,5 million dans la même période.

D'autres chiffres sont également significatifs :

— La mortalité infantile est de 122 pour mille (contre 74 pour mille en Egypte).

— L'espérance de vie est d'environ 46 ans.

Face à cette situation, le nombre de médecins s'élève à 2 100 soit environ 1 pour dix mille habitants. Les conditions d'exercice de la médecine sont tellement précaires que 60 % des médecins soudanais se sont expatriés. L'Association des médecins soudanais a mené de nombreuses luttes pour l'amélioration de ces conditions (démission collective en 1984 ; participation au récent mouvement contre la dictature de Nemeiry). Voilà comment un responsable de cette association décrivait la situation sanitaire :

« Exercer la médecine est démoralisant, particulièrement dans les campagnes. On manque de tout. Les malades qui entrent dans un hôpital doivent apporter leurs draps, leurs médicaments et même les pansements. Aucun équipement nouveau n'a été introduit dans ce pays depuis 10 ans. Il y a des hôpitaux où on ne peut pas faire d'anesthésie. » (Le Monde Diplomatique, Juillet 1984).

Famine et endettement

Le Soudan figurait parmi les 25 pays les plus pauvres du monde en 1978 ; à cette date, il devait importer le quart de ses ressources alimentaires.

Il semble que la situation ait empiré depuis. Le Maréchal Nemeiry et son équipe ont tenté de dissimuler la famine qui sévit au Soudan depuis 1982. Plusieurs organes de presse ont publié des enquêtes sur l'extension du mal. Ainsi, *Le Monde* (du 26 au 29/12/1984) a publié un reportage faisant état « d'enfants squelettiques, affalés, comme hébétés ».

Les prix augmentent à un rythme très rapide. Ainsi, le *doura*

(essentiel pour la fabrication du pain) a vu son prix multiplié par 20 entre 1982 et fin 1984.

Les autorités en sont réduites à quémander l'aide extérieure. Les principaux bailleurs de fonds sont les Etats-Unis d'Amérique, l'Arabie Saoudite et le Koweit. Le Soudan est l'un des 10 principaux pays bénéficiaires de l'aide américaine. En 1983, la dette extérieure s'élevait à 8 milliards de dollars alors que le PIB ne dépassait pas 7,4 milliards de dollars.

Le Soudan, incapable de rembourser ses dettes, était complètement à la merci des bailleurs de fonds internationaux.

LES ATTEINTES AUX LIBERTÉS

Arrestations

Durant les 16 ans qu'il a passés au pouvoir, le Président Nemeiry a érigé la répression en méthode de gouvernement. Des dizaines de milliers de personnes ont été arrêtées, détenues, condamnées, voire exécutées, pour délit d'opinion.

La répression a frappé la plupart des partis non reconnus par le régime. A titre d'exemple citons :

- 30 membres du Parti Baas, arrêtés en mars 1979, pour s'être opposés aux accords de Camp David.
- 120 membres du Parti Communiste arrêtés à la suite des manifestations contre la vie chère de 1979.
- Plusieurs dizaines de membres du Parti Unioniste Démocratique arrêtés en mai 1980 et novembre 1981.
- Arrestations de dirigeants sudistes en janvier 1982 et mars 1983.
- Arrestation de Sadek El Mahdi et de plusieurs dizaines de membres du Parti de la Nation (Al Oumma) en septembre 1983.
- Interdiction du Parti des frères républicains et arrestation de son chef Mohamed Mahmoud Taha en décembre 1983 ; il sera pendu, pour ses idées, en janvier 1985.
- Les syndicalistes ne sont pas épargnés. Certains d'entre eux ont été arrêtés en juin 1983 après les grèves et les manifestations de juin 1981.

Arrestations collectives

A plusieurs reprises, les autorités ont procédé à des arrestations massives de citoyens.

— Ainsi, en juillet 1981, des milliers de personnes des « *colporteurs, criminels, vagabonds ou étrangers* » selon les autorités, ont été arrêtées et détenues pendant plusieurs mois sur des terrains de foot-ball, dans des conditions très pénibles. Ces arrestations faisaient suite aux grèves et manifestations de juin 1981.

— Un millier de personnes ont été arrêtées au cours de la première semaine de l'état d'urgence proclamé le 29 avril 1984.

Les associations hors-la-loi

Non seulement la plupart des partis politiques étaient interdits durant le règne de Nemeiry, mais les associations syndicales et professionnelles étaient également pourchassées :

— En janvier 1981, le président Nemeiry dissout l'Association des journalistes et désigne 7 journalistes pour réviser le statut de l'Association.

— En avril 1984, il dissout l'Association des médecins après que ceux-ci aient présenté leur démission collective.

Arsenal répressif...

Le régime de Nemeiry s'est doté d'un véritable arsenal juridique pour réprimer toutes les manifestations de protestation :

— En juin 1981, le Président Nemeiry a ajouté un amendement à la loi sur la sécurité de l'Etat, selon lequel est frappée de **peine de mort** ou d'emprisonnement à vie toute personne reconnue avoir organisé ou participé à une grève. Par la suite, il est revenu sur cet amendement.

— En janvier 1983, est publié un « *Acte de protection de l'ordre et de la paix publique* » destiné à réprimer les manifestations et les rassemblements : des **peines de fouet** pourront être appliquées, séance tenante, par un officier de police aux participants à des manifestations illégales.

— Le 29/4/1984, les autorités décrètent l'état d'urgence qui prévoit l'instauration du couvre-feu, de tribunaux d'exception, etc...

...et Loi « Islamique »

Pour compléter le règne de la terreur, le Président Nemeiry publie un décret en date du 8/9/1983 annulant le Code Pénal et instaurant un nouveau Code basé sur la loi dite « *islamique* ». Les peines prévues sont :

- amputation de la main droite (pour le vol),
- amputation de la main droite et du pied gauche (vol avec récidive ou agression armée),
- flagellation (pour l'alcool et l'adultère commis par un célibataire par exemple),
- lapidation (adultère commis par une personne mariée),
- pendaison (pour les crimes avec la possibilité de libérer le criminel si la famille de la victime accepte une compensation).

Dès octobre 1984, selon des déclarations officielles, quelque 70 « *malfaiteurs* » ont été amputés de la main. A cela s'ajoutant de nombreuses peines de flagellation et autres pratiques inhumaines.

La loi dite « *islamique* » a été également appliquée à des non-musulmans ce qui a provoqué la colère des citoyens originaires du Sud-Soudan.

De nombreux partis et personnalités soudanais se sont prononcés contre ces pratiques et ont dû payer leur tribut à la répression. C'est le cas de Sadek Al Mahdi et Mohamed Mahmoud Taha ; ce dernier ayant été pendu pour « *hérésie* ».

LA QUESTION DU SUD

La population du Sud-Soudan s'élève à environ 5 millions d'âmes (recensement de février 1985).

Alors que la population du Nord est imprégnée de culture arabo-islamique, celle du Sud se rapproche, par son mode de vie et ses croyances, des populations du Zaïre, de l'Ouganda, etc...

Les tribus du Sud-Soudan ont leurs propres dialectes et sont, dans leur majorité, animistes. Ces populations appartiennent à deux grands groupes :

- Les Nilotes qui se subdivisent eux-mêmes en trois sous-groupes : les Dounka, les Nouer et les Shillouk.
- Les Nilo-Hamites.

La colonisation britannique et le Sud

Dès 1919, l'administration britannique accorde un statut particulier aux trois provinces du Sud (Bahr El Ghezal, Equatoria et Haut-Nil). L'objectif des Britanniques est de susciter un courant sudiste opposé aux liens qui se tissent entre les mouvements de libération en Egypte et au Soudan.

Signalons que les Anglais avaient imposé leur protectorat à l'Egypte en décembre 1914, et que dès la fin de la première guerre,

le mouvement national égyptien (le Parti Wafd de Saad Zaghloul) allait se développer et imposer l'annulation du protectorat en 1922.

La première guerre du Sud

En 1955, le remplacement des officiers britanniques par des officiers soudanais du Nord provoque une mutinerie dans les rangs des soldats sudistes.

Des groupes de guérilleros, les Anya-Nya se forment et harcèlent les troupes gouvernementales.

La situation allait s'aggraver sous le règne du Maréchal Abboud (1958-1964) qui avait engagé un processus forcé d'arabisation et d'assimilation du Sud-Soudan. Vers la fin du règne d'Abboud, la moitié des effectifs de l'armée était consacrée à la répression de l'insurrection sudiste. Des milliers de citoyens durent se réfugier au Kenya, en Ouganda, au Zaïre, etc...

Après la chute du Maréchal Abboud, plusieurs tentatives de règlement, basées sur l'autonomie des trois provinces du Sud dans le cadre de la République, échouent. Aussi, une table ronde, organisée le 16/3/65 n'aboutit pas à un accord entre les différentes parties, les partis politiques du Sud réclamant soit l'indépendance soit l'établissement d'une fédération.

Le conflit armé entre les forces gouvernementales et les guérilleros sudistes se poursuivit faisant des milliers de victimes.

Les Accords d'Addis-Abeba

Il faudra attendre les accords d'Addis-Abeba, conclus en 1972, pour voir un calme relatif s'instaurer au Sud-Soudan.

Ces accords accordent une large autonomie aux trois provinces du Sud :

— Les provinces de Bahr El Ghazal, d'Equatoria et du Haut-Nil constitueront une région auto-gouvernée à l'intérieur de la République démocratique du Soudan et qui se dénommera Région Sud (article 4).

— Cette région « *aura des organes législatifs et exécutifs* » (article 5).

— « *Jouba en sera la capitale* » (article 33). Les forces armées dans le Sud seront formées de 1 200 hommes et officiers dont la moitié sera originaire du Sud.

La deuxième guerre du Sud

Les accords d'Addis-Abeba ne réglèrent pas tous les problèmes du Sud-Soudan. Loin de là ! La situation économique et sociale de la région était demeurée catastrophique. Misère de la population, excès de la dictature militaire du Maréchal Nemeiry, corruption, etc...

La découverte de pétrole à Baoutour, au Sud, dans une région limitrophe du Nord, amena le Président Nemeiry à envisager le redécoupage des frontières entre les deux zones.

A la fin de l'année 1982, le Président Nemeiry décida le principe de la rotation des troupes : Nordistes au Sud et Sudistes au Nord. Cette décision provoqua une mutinerie à Boz en mai 1983. Le colonel John Garang passe à la rébellion et forma le Mouvement de Libération du Peuple du Soudan et son bras armé l'ALPS sur la base du mot d'ordre : « *Unité nationale, Socialisme, Autonomie et Liberté religieuse* »,

La colère des Sudistes, en majorité animistes avec une minorité chrétienne, s'accentua avec l'instauration de la loi dite « *islamique* » en septembre 1983.

Depuis cette époque, les combats sont quotidiens. L'armée gouvernementale ne contrôle plus que les grandes villes soumises au couvre-feu ; la capitale régionale Jouba est coupée de Khartoum.

SYRIE

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Damas

Superficie : 185 180 km²

Population : 9 930 000 hab.

Densité : 54

Population urbaine : 49 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 43 %

Principales ressources : pétrole, agriculture

PNB/hb : 1760 \$

PIB/hb : 1717 \$

Valeur de la production industrielle : 25 % du PIB

Exportations : 1875 millions \$

Importations : 4180 millions \$

Solde : - 2305 millions \$

Balance des paiements : - 810 millions \$ (1983)

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 4,3 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 46 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 26 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 86 %

Taux de scolarisation : 91 %

Nombre de médecins : 0,4 % hab.

Mortalité infantile : 23 % (- de 5 ans)

Sous-nutrition : 10 % de la population

Espérance de vie : Hommes = 43 ans ; Femmes = 45 ans.

— *Institutions politiques*

Nature du régime : République

Partis au pouvoir : Parti Baas arabe socialiste allié à des partis de moindre importance (Parti communiste, ...)

Partis d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition : non

Censure : totale

Radios et télévision : contrôle de l'Etat

— *Etat des Droits de l'Homme*

Engagements internationaux

- *Déclaration universelle (1948) :*
- *Conventions de l'ONU (1966) : signé*
- *Convention contre la torture (1984) : non*
- *Charte africaine : non concerné*

Etat d'urgence : depuis 1963

Détenus politiques : Estimé à 10 000

Pratique de l'enlèvement : oui

Recours à la torture : oui

Atteinte à la liberté de la presse : pas de presse libre

Atteinte aux libertés syndicales : pas de syndicats indépendants

Massacres collectifs :

- *Ecole militaire d'Alep : 162 morts en 1979*
- *Prison de Palmyre : 600 morts, le 27/6/80*
- *Hama : 15 000 morts en février-mars 1982*

Associations des Droits de l'Homme : non

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : oui

**

Il est extrêmement difficile de dresser un bilan précis des violations des Droits de l'Homme dans un pays soumis à l'état d'urgence depuis 23 ans (décret du 8 mars 1963).

Cependant, d'après des sources bien informées, le nombre des détenus politiques serait de l'ordre de 10 000, en dépit de l'amnistie annoncée par les autorités en décembre 1984 en faveur des membres à l'étranger de « *l'Avant-garde combattante des Frères musulmans* ».

Notre Association dispose, de son côté d'une liste nominative de plus de deux mille prisonniers politiques détenus sans jugement. Certains d'entre eux viennent de passer leur 15^e année de détention ; c'est le cas du D^r Nouredine Al Atassi, de Salah Jedid, Ahmad Souaidani, Rabah Al Tawil...

D'autres viennent de passer leur 6^e année de détention sans inculpation ni jugement. C'est le cas de membres de l'Ordre des avocats qui ont réclamé aux autorités, en 1978 et 1979, la levée de l'état d'urgence, la modification de la législation d'urgence et la mise en liberté de tous les détenus politiques ou leur comparution devant les tribunaux ordinaires garantissant les droits de la défense. Dans ce groupe d'une vingtaine d'avocats arrêtés en avril et mai 1980 figurent Maîtres Abdelmajid Manjouné, Adnan Ourabi, Assaâd Oulabi et Saïd Nino.

Par ailleurs, plusieurs prisonniers politiques ayant purgé leur peine n'ont pas été libérés ; parmi eux, citons Mesdames Thoraya Kaadane et Aïcha Aboudan et Messieurs Mahmoud Fayadh Haj-Ali, Hussein Zidan, Mustapha Falah et Jalal Morhij.

De nouvelles arrestations ont été opérées au cours de l'année 1985. Ainsi, plusieurs centaines de Palestiniens (environ 700) ont été arrêtés alors qu'une vingtaine d'autres ont été tués ou blessés, à la suite des manifestations organisées dans les camps de réfugiés d'Al Nerab près d'Alep et d'Al Yarmouk près de Damas, contre les massacres perpétrés en juin 1985 par le mouvement Amal contre les camps palestiniens à Beyrouth.

D'autre part, au cours du mois d'août, une vingtaine de dirigeants du parti Baas au pouvoir ont été arrêtés à Raqqa et Deir Al Zor pour avoir, semble-t-il, pris contact avec le parti Baas irakien.

Des témoignages concordants prouvent que les services de sécurité syriens ont recours à la torture.

Amnesty international, dans un rapport édité en 1983, publie les déclarations de 12 anciens prisonniers arrêtés et torturés à divers moments depuis 1979.

Notre Association dispose d'une liste de personnes mortes sous la torture pendant la période 1975-1985. Citons le cas de Samia Ahmad Kayal, une jeune fille de 18 ans morte sous la torture pendant la période de mars-avril 1985 après avoir été arrêtée à Homs par les services de sécurité syriens pour avoir critiqué le régime lors d'une conférence.

Notre association n'a toujours pas de nouvelles des 38 jeunes Syriens arrêtés le 15 mars 1980 à Deïr Al Zor.

Nous disposons actuellement d'une liste de 53 personnes portées « *disparues* » après avoir été arrêtées par l'un des services de sécurité syriens.

Récemment, un opposant jordanien résidant à Damas, M. Abou Al Abd, a « *disparu* » après avoir été arrêté à la fin du mois d'août 1985 à Damas.

Notre association exprime son inquiétude à son sujet et appelle toutes les organisations humanitaires à intervenir auprès des autorités syriennes et jordaniennes en sa faveur.

Nous lançons un appel au gouvernement syrien pour qu'il ouvre une enquête sur le sort des « *disparus* », publie les résultats et punisse les auteurs de tels actes criminels.

Au cours du mois d'août 1985, nous avons appris l'exécution de 31 officiers de l'armée de l'air, accusés, semble-t-il, de préparer un complot contre le régime.

Notre association ne dispose pas actuellement d'informations sur cette affaire car elle ignore les circonstances de ces condamnations.

Par ailleurs, le 14 mai 1985, trois militaires syriens « *accusés* » d'être des « *agents israéliens* », ont été passés par les armes au camp d'Artouz, près de Damas ; le même jour, trois civils ont été pendus sur la place des Abbassides à Damas pour les mêmes raisons.

Là encore, les autorités syriennes n'ont donné aucune précision ni sur la nature des actes incriminés ni sur les circonstances du jugement.

Notre association dénonce le recours aux exécutions et particulièrement extra-judiciaires ou sommaires ; elle exige pour tout prévenu le droit à un procès équitable et à toutes les garanties énoncées par la législation syrienne, la déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales signées par la Syrie.

Au cours de l'année 1985, plusieurs « *criminels* » ont été pendus dans plusieurs villes syriennes, jugés pour des délits de droit commun. L'Association note que les tribunaux syriens prononcent souvent des condamnations à la peine capitale. L'Association rappelle son opposition de principe à la peine de mort.

Sous le régime de l'état d'urgence actuellement en vigueur, les violations des droits des détenus sont devenues la règle.

Il s'agit des droits fondamentaux des détenus d'être informés sur les motifs de leur arrestation, de connaître dans un délai légal les charges retenues contre eux, d'obtenir une assistance judiciaire, d'être soumis à un examen médical, de communiquer régulièrement avec leur famille.

Ces droits restent lettre morte en Syrie ; c'est pourquoi au cours du mois d'octobre 1985, plusieurs dizaines de détenus politiques de la prison d'Adra, près de Damas, ont mené une grève de la faim pour obtenir une amélioration de leurs conditions de détention, obtenir des soins médicaux, communiquer avec leurs familles régulièrement, recevoir leurs enfants dans une pièce gardée, et non pas derrière une grille.

Notre Association a reçu des informations concernant la gravité de l'état de santé de plusieurs dizaines de détenus politiques qui ne reçoivent pas les soins nécessaires ; c'est le cas de Riad Al Tourk, Abdelmajid Manjouné, Omar Kachach, Najib Dadam, et Haitham Kamal Moustapha, un lycéen arrêté le 18 mai 1980 à l'âge de 14 ans.

Les Palestiniens vivant en Syrie ont payé également un lourd tribut à la répression. Nous avons déjà signalé la répression meurtrière des manifestants dans les camps de réfugiés de Damas et d'Alep en juin 1985.

Signalons également que les autorités syriennes ont empêché la parution de trois revues palestiniennes publiées à Damas : *Al Hadaf*, organe du FPLP ; *Al Houria*, organe du

FDLP et *Ilal Amam*, organe du FPLP (CG). Signalons également que les bureaux de ces revues ont été fermés par les services de sécurité syriens.

D'autres Syriens subissent également la répression : il s'agit des habitants du Golan occupé par Israël en juin 1967 et annexé en décembre 1981.

L'Association condamne avec vigueur l'occupation et l'annexion du Golan par Israël en violation de toutes les normes internationales. Elle condamne également les arrestations et les procès par les autorités israéliennes de manifestants qui ont voulu protester contre l'occupation de leur sol. L'Association note que les habitants du Golan ont refusé de prendre la carte d'identité israélienne, manifestant ainsi leur hostilité à l'annexion de ce territoire. L'Association lance un appel à l'opinion internationale pour qu'elle dénonce l'occupation et l'annexion du Golan par Israël.

Plusieurs attentats terroristes ont visé, au cours de l'année 1985, des diplomates ou des responsables syriens à l'étranger : attentat contre le chargé d'affaires syrien à Genève en avril 1985, voiture piégée devant l'ambassade de Syrie à Rabat en mai 1985 et voiture piégée à Bucarest à la même époque. L'Association condamne ces actes et rappelle son hostilité au terrorisme, et en particulier au terrorisme d'Etat.

Signalons, enfin, la libération d'une cinquantaine de Syriens par le parti phalangiste libanais, et d'un nombre indéterminé d'autres Syriens par les forces libanaises.

Face à l'ampleur des atteintes aux droits de l'homme en Syrie, l'Association a écrit au Président Assad, à M. le ministre de la Justice, à M. le ministre de l'Intérieur et à l'Ambassadeur de Syrie à Paris. L'association lance un nouvel appel aux autorités syriennes pour qu'elles ordonnent la libération de tous les détenus d'opinion, et traduisent devant la justice les autres détenus politiques tout en les assurant des garanties légales.

**

Janvier : Grâce en faveur des Frères musulmans

Selon *Al Chark al Ouissat* du 26/1/85, le gouvernement syrien a publié un communiqué annonçant la grâce pour les membres à l'étranger de « *l'Avant-garde combattante des Frères musulmans* ». Ceux-ci pourraient rentrer en Syrie s'ils ont renoncé à la violence. Le journal annonce la libération un mois auparavant d'environ 500 détenus appartenant à ce mouvement, à la suite de négociations entre cette organisation et le gouvernement syrien ces derniers mois.

Selon *Libération* du 30/1/85, l'ensemble palestinien de musiciens « *Al Achikin* » qui devait se produire en France a été empêché par les autorités de Damas, où il réside, de sortir du territoire syrien.

Février : le Président Assad réélu à 99,97 %

Selon *Al Chark al Ouissat* du 12/2/85, le Président Hafez El Assad, candidat unique à la présidence de la République, a été élu pour un 3^e mandat de 7 ans à 99,97 % des suffrages exprimés.

Selon *Al Chark al Ouissat*, les forces israéliennes qui occupent le Golan syrien ont arrêté plusieurs personnes à l'occasion d'une manifestation anti-israélienne. Parmi elles : Faouaz Safdi et Nabil Mahmoud.

Selon *Le Monde* du 1/3/85, deux Syriens expulsés de RFA vers leur pays d'origine ont détourné le 27/2 un Boeing de la Lufthansa qui s'est posé à Vienne. Ils se sont rendus aux autorités autrichiennes qui ont promis de ne pas les renvoyer en Syrie où leur qualité d'opposants politiques leur vaudrait la peine de mort. Ils seront jugés en Autriche pour avoir violé les conventions internationales sur la navigation aérienne.

Mars : des Syriens libérés au Liban

Selon *Al Chark al Ouissat* du 6/3/85, le parti phalangiste libanais a libéré une cinquantaine de Syriens qu'il détenait depuis l'invasion israélienne en juin 1982.

Avril : attentat anti-syrien

Selon *Al Kabass* du 27/4/85, 2 ressortissants arabes ont été appréhendés à Genève à la suite de 2 attentats visant le chargé d'affaires syrien à Genève et la compagnie aérienne libyenne. Ces attentats n'ont pas fait de victimes.

Selon *Al Chark al Aoussat* du 29/4/85, les formalités à la frontière syro-jordanienne ont été allégées du côté syrien.

Mai : attentats et exécutions

Selon *Al Bayader Al Siyassi* du 4/5/85, les services de sécurité syriens ont tué une jeune fille de 18 ans, nommée Samia Ahmad Kayal. La jeune fille a été arrêtée à Homs pour avoir critiqué le régime lors d'une conférence.

Selon *Libération* du 15/5/85, 3 militaires syriens accusé d'être des agents israéliens, ont été passés par les armes le 14 mai au camp d'Artouz, près de Damas. Aucune précision n'a été fournie sur la nature des « *actes agressifs* » qu'on leur reproche d'avoir « *commis contre le peuple syrien* ». Dans la matinée du même jour, 3 civils syriens ont été pendus sur la place des Abbassides à Damas pour les mêmes raisons.

Selon *Al Chark al Aoussat* du 20/5/85, une voiture piégée appartenant à l'ambassade de Syrie à Rabat, a explosé le 19 mai devant le domicile de l'ambassadeur de Syrie au Maroc. Les autorités syriennes ont accusé la « *bande à Arafat* » ; le représentant de l'OLP au Maroc a nié toute responsabilité dans cet attentat.

Selon *Al Chark al Aoussat* du 20/5/85, l'explosion à Bucarest d'une voiture piégée appartenant à un étudiant syrien a fait 2 morts.

Selon *Le Monde* du 29/5/85, l'agence libyenne *Jana* a indiqué que plus de 300 Palestiniennes ont organisé à Damas une manifestation assise au siège de la Croix-Rouge pour protester contre « *les massacres perpétrés contre les civils par le mouvement chiite Amal dans les camps palestiniens de Beyrouth* »

Juin : répression contre les Palestiniens

Selon *Le Monde* du 5/6/85, L'OLP a déclaré que « *plus de 700 Palestiniens ont été arrêtés et des dizaines d'autres tués ou blessés lors d'une vaste campagne menée ces derniers jours par la police spéciale contre les Palestiniens vivant en Syrie* ». Ces opérations font suite aux manifestations organisées en Syrie par les Palestiniens contre les massacres perpétrés dans les camps de réfugiés à Beyrouth.

Selon *Al Ofok* du 13/6/85, les autorités syriennes ont empêché la parution de 3 revues palestiniennes : *Al Hadaf* du

FPLP, *Al Houria* du FDLP, et *Ilal Amam* du FPLP (CG). Par ailleurs, des mesures de contrôle sévère ont été prises à l'encontre des Palestiniens qui entrent en Syrie ou en sortent.

Selon *Palestine Al Thaoura* du 22/6/85, lors d'une manifestation qui s'est déroulée au camp d'Al Nireb près d'Alep, en solidarité avec les Palestiniens assiégés à Beyrouth, les forces syriennes ont ouvert le feu sur les participants, faisant une vingtaine de morts et de blessés. Par ailleurs, les autorités syriennes ont avisé les dirigeants du FDLP qu'il leur était interdit de quitter le territoire syrien. Enfin, les bureaux d'*El Hadaf* et d'*Al Houria* ont été fermés.

Août : nombreuses arrestations

Selon *Al Kabass* du 13/8/85, un Syrien a été pendu le 12/8/85 sur une place publique de Damas pour meurtre.

Selon *Ennashra* du 19/8/85, 31 officiers de l'armée de l'air ont été exécutés à la suite d'une tentative de complot en juillet dernier.

Par ailleurs, la revue indique que 300 Palestiniens ont été arrêtés en Syrie depuis le début du mois d'août 1985. Parmi eux figurent 35 membres du FDLP et 130 membres du Fatah.

Selon *Al Anba* (Koweit) du 20/8/85, les Israéliens ont arrêté cinq habitants de Majdel Chams, dans le Golan occupé, pour activités hostiles à Israël.

Selon *Ennashra* du 2/9/85, des dirigeants du parti Baas de Raqqa et de Deïr Al Zor ont été arrêtés pour leurs contacts avec le Baas irakien.

Selon *Ennashra* du 16/9/85, un opposant au régime jordanien résidant à Damas, Abou Al Abd, a « disparu » depuis trois semaines.

Octobre : 10 000 détenus ?

De source bien informée, nous avons appris que plusieurs dizaines de détenus politiques de la prison de Adra (Damas) ont mené une grève de la faim du milieu jusqu'à la fin du mois d'octobre pour obtenir une amélioration de leurs conditions de détention. Parmi ces détenus, M^e Abdelmajid Manjouné est dans un état de santé alarmant. Les autorités refusent d'accorder à M^e Manjouné l'autorisation de subir l'intervention chirurgicale nécessitée par son état.

Par ailleurs, plusieurs détenus ayant purgé leur peine n'ont pas été relâchés. Parmi eux, Mahmoud Fayadh Haj-Ali, Houssein Zidane, Moustapha Falah, Jalal Morhij et M^{mes}-Thoraya Kaadane et Aïcha Abou Dan.

Toujours selon la même source, nous avons appris qu'il y aurait un minimum de 10 000 détenus politiques à l'heure actuelle en Syrie : environ 4 000 à Tadmor, 250 à Kafr Soussa, 500 à Al Mayzé (Damas), 150 à Adra, 100 à Al Mouslimiyé, 50 à Hama, etc.

Dans un communiqué en date du 7/10/85, *Amnesty International* s'inquiète de l'état de santé de Haitham Kamal Moustapha, lycéen arrêté le 18 mai 1980 à l'âge de 14 ans et détenu depuis sans inculpation ni jugement. Il avait été arrêté avec 6 autres personnes pour appartenance à l'Union pour la lutte communiste.

Selon *Ennashra* du 28/10/85, les autorités ont fait encercler le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk pour empêcher toute réaction après le raid israélien sur le QG de l'OLP en Tunisie. Les autorités syriennes ont également interdit le rapatriement et l'enterrement en Syrie des corps des victimes du raid originaires des camps palestiniens en Syrie,

Décembre : des Syriens libérés au Liban

Amnesty International a diffusé les 11 et 13/12/85 un communiqué s'inquiétant de l'état de santé de M. Abdelmajid Manjouné, avocat de 47 ans détenu depuis plus de 5 ans sans avoir été inculpé ni jugé, actuellement incarcéré près de Damas et qui ne recevrait pas les soins médicaux nécessaires à son état.

Selon *Al Chark al Ouissat* du 17/12/85, un tribunal israélien a condamné 3 jeunes Syriens du Golan, annexé par Israël en décembre 81, à de lourdes peines de prison : il s'agit de Medhat Al Salih, âgé de 19 ans (12 ans de prison), Ismat Al Makat, âgé de 19 ans (11 ans de prison) et Bachir Al Makat, âgé de 20 ans (10 ans de prison) pour « vol d'armes et pose de mines ».

Selon *Al Kabass* du 18/12/85, les Forces Libanaises ont remis aux autorités syriennes un nombre indéterminé de Syriens, qui avaient été faits prisonniers à divers moments de la guerre au Liban.

TUNISIE

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Tunis

Superficie : 164 000 km²

Population : 7 020 000 hab.

Densité : 43

Population urbaine : 54 %

Jeunes en dessous de 15 ans : 43 %

Population active : 29 % de la population

Principales ressources : pétrole, phosphates

PNB/hb : 1175 \$ (1983)

PIB/hb : 1395 \$

Valeur de la production industrielle : 40 % du PNB

Exportations : 1851 millions \$

Importations : 3124 millions \$

Solde : - 1273 millions \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'éducation nationale : 3,9 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 54 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 39 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 66 %

Taux de scolarisation : 82 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 90 %
Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 57 %
Nombre de lits d'hôpitaux : 13 100 (1977)
Nombre de médecins : 0,28 %
Mortalité infantile : 6,3 % ou 85 %
Sous-nutrition : 20 %

— Institutions politiques

Nature du régime : République, mais H. Bourguiba est Président à vie.

Parti au pouvoir : Parti socialiste destourien

Partis d'opposition légale : Parti communiste, Mouvement des démocrates socialistes et Mouvement de l'unité populaire

Partis non autorisés : plusieurs

Journaux gouvernementaux : plusieurs

Journaux indépendants ou d'opposition : plusieurs

Censure : oui

Radios et télévision : contrôle de l'Etat

— Etat des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

- *Déclaration universelle (1948) :*
- *Conventions de l'ONU (1966) :*
- *Convention contre la torture (1984) : non*
- *Charte africaine :*

Etat d'urgence : pour de courtes périodes en 1978 et 1984

Détenus politiques : une centaine au moins

Pratique de l'enlèvement : non

Recours à la torture : signalé

Atteintes à la liberté de la presse : très fréquentes

Atteintes aux libertés syndicales : très fréquentes

Massacres collectifs :

- répression violente de la grève générale du 26/1/78 (plusieurs centaines de morts et de blessés) ;
- répression de la « révolte du pain » en janvier 84. Bilan officiel : 84 morts et 938 blessés (112 morts selon d'autres sources).

Associations des Droits de l'Homme : oui

- Ligue tunisienne des Droits de l'Homme
- Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : oui*
- ADLT *
 - ASDHM **

**

Les violations infligées en Tunisie aux droits de l'homme et aux libertés démocratiques durant l'année 1985 ont confirmé les limites, voire l'inconsistance, du processus de « *démocratisation* » de la vie politique tunisienne. L'offensive des autorités administratives et policières à l'encontre des milieux universitaires, politiques et syndicaux est telle que les partis d'opposition légale ont décidé de boycotter les élections municipales de mai 1985 compte tenu « *des difficultés du libre exercice du pluralisme* ».

L'offensive gouvernementale contre la presse qui avait déjà marqué l'année 1984 (nombreuses saisies et interdictions de journaux) s'est confirmée l'année suivante menaçant à terme l'existence de journaux comme *Ech Chaab* (organe syndical) ; *L'Avenir* (revue du Mouvement des Démocrates Socialistes), *Al Tarik Al Jadid*, *Al Ayam*, *Al Maoukef* qui se retrouvent ainsi étouffés non seulement dans leur droit à l'expression mais également, par là-même, sur le plan financier.

La condamnation à des peines de prison de Maître Bechir Essid (secrétaire général du Rassemblement nationaliste arabe) comme des membres du Parti de la Libération islamique représente de fait une nouvelle infraction à la liberté d'expression.

C'est aussi pour avoir voulu exercer cette liberté élémentaire qu'ont été à plusieurs reprises interpellés par la police, des représentants de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme tout comme de nombreux étudiants au cours de manifestations organisées notamment contre la suppression

* 14, rue de Nanteuil — 75015 Paris

** Case postale 2041 — 1002 Lausanne CH.

arbitraire d'une session d'examens, ou encore contre les bombardements des camps palestiniens au Liban.

De même, les manifestations organisées dans diverses villes du pays pour dénoncer le raid israélien du 1^{er} octobre 1985 sur le Quartier Général de l'OLP à Tunis qui fit 74 victimes, et que notre Association a clairement condamné, ont toutes été violemment dispersées et leurs organisateurs interpellés.

Les conditions de détention de membres de diverses formations, et particulièrement de ceux du « *Groupe de soutien à la révolution palestinienne* », continuent d'inquiéter sérieusement l'Association qui a notamment lancé en mai 1985 un appel en faveur d'Amor El Majri détenu au bagne de Nadhor.

Mais l'année 1985 aura été aussi et surtout celle d'une nouvelle tentative du pouvoir tunisien de mettre au pas l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens afin d'ôter aux travailleurs tout moyen de mener de façon organisée une action syndicale revendicative authentiquement autonome.

C'est bel et bien à une réédition d'un « *26 janvier* » que le monde ouvrier a été soumis, mais qui cette fois aura été orchestrée par les autorités d'une façon beaucoup plus insidieuse qu'en 1978.

Depuis le mois d'août 1985, des centaines de syndicalistes de l'UGTT, du responsable au simple adhérent, ont été licenciés, privés de passeport, interpellés, arbitrairement détenus et condamnés.

Le Secrétaire général de la centrale syndicale, Habib Achour, après avoir été placé sous contrôle administratif a ensuite été condamné à un an de prison, au terme d'un procès pour le moins fallacieux. Les locaux syndicaux de nombreuses villes ont été saccagés puis investis par des milices armées qui se sont ainsi arrogés la direction d'unions régionales et locales au titre de comités provisoires, le tout sous le regard « passif » des forces de l'ordre.

Ces atteintes aux libertés syndicales, au demeurant garanties par la Constitution tunisienne, se sont multipliées durant tout le second semestre de l'année laissant augurer un véritable démantèlement d'un mouvement syndical

tunisien autonome et son remplacement, grâce à des moyens à l'évidence illégaux, par une direction syndicale totalement aux ordres du parti gouvernemental.

**

Janvier : un citoyen tué par la police

Selon *Le Monde* du 5/1/85, les étudiants de Tunis ont commémoré le premier anniversaire des « émeutes du pain » le 3 janvier par une grève et un rassemblement dans l'enceinte de la faculté de droit.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 12/1/85, deux arrestations ont eu lieu :

- celle de Rafik Ben Diaf, professeur à Souassi, le 5/1 ;
- celle de Salah Mahfoudi, étudiant à Monastir.

Selon *Le Monde* du 24/1/85, la revue du MDS *l'Avenir* a été saisie par les autorités tunisiennes.

Selon *Le Monde* du 26/1/85, la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme a décidé d'intenter une action en justice pour appel à la haine raciale contre l'hebdomadaire *les Annonces*, qui avait publié des propos antisémites. *Le Monde* ayant fait suivre l'article rapportant ce fait d'un entrefilet faisant état de la mise en vente dans les librairies de Tunis d'un célèbre livre antisémite, la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme a dénoncé cet entrefilet et estimé que sa publication « tendait à minimiser, non sans quelque perfidie », son action contre le racisme.

Selon *Libération* du 30/1/85, un groupe de 25 militants islamiques condamnés l'été dernier et relâchés depuis ont entamé le 29/1 une grève de la faim pour obtenir leur réintégration dans leurs emplois de la fonction publique.

Ech Chaab du 1/2/85 annonce qu'un agent de police a tué à Gafsa, le 26/1, Tahar Ben Zina âgé de 38 ans. Une manifestation spontanée s'est déclenchée. La police a interpellé Mohamed Khemili, responsable de la Ligue des Droits de l'Homme, et six autres personnes, dont deux responsables syndicaux. Tous ont été déférés devant le juge d'instruction le 28/1 et devaient passer en jugement le 6/2.

Février : arrestations et procès

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 2/2/85, M^e Bechir Essid, responsable du Rassemblement nationaliste arabe (non autorisé) devait comparaître en appel le 16/2 après avoir été condamné à deux ans de prison pour « atteinte à la dignité du chef de l'Etat », etc... B. Essid se plaint d'être constamment suivi ; plusieurs de ses proches ont subi des interrogatoires de police.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 16/2/85, Mohamed Khemili a été condamné à 4 mois de prison, et 4 autres personnes à un mois de la même peine.

Selon *Réalités* du 22/2/85, Taieb Baccouche, directeur de l'hebdomadaire *Ech Chaab*, a été convoqué par le juge d'instruction le 15/2 pour répondre de l'accusation de diffamation à l'encontre du ministre de l'Éducation nationale.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 23/2/85, trois enseignants de Gafsa ont été arrêtés. Il s'agit de Habib Karay, Abdelmajid Bahri et Mohamed Adalat.

Selon *Le Monde* du 1/3/85, 25 étudiants ont commencé le 26/2 une grève de la faim pour obtenir le rétablissement de la session de juin des examens, qui avait été supprimée à la suite d'une série de grèves des cours et du boycottage par les étudiants des examens partiels de janvier.

Mars : durcissement

Al Tarik Al Jadid du 2/3/85 publie une lettre des familles de 3 détenus du « Groupe de soutien à la révolution palestinienne » qui alertent l'opinion sur leurs mauvaises conditions de détention.

D'autre part, des employés de l'hôtel Sidi Saad à Zarzis ont entamé une grève de la faim pour exiger d'être payés ; certains d'entre eux n'ont pas été rétribués depuis deux ans !

Selon *Le Monde* du 7/3/85, deux hommes condamnés à mort pour homicide volontaire ont été pendus le 5/3 après rejet de leur recours en grâce par le Président Bourguiba.

Al Tarik Al Jadid du 9/3/85 publie un communiqué de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme selon lequel 4 enseignants de Gafsa, Karay, Adalat, Bahri et Ben Ahmed

ont été arrêtés. Après intervention de la Ligue deux d'entre eux ont été relâchés.

D'autre part, les forces de police ont matraqué le 5 mars des étudiants de l'Institut Bourguiba et procédé à plusieurs arrestations.

Selon des informations qui nous sont parvenues, un cheminot, M. Machouch, a été arrêté et maintenu en détention pendant 4 jours à la suite de la grève des cheminots les 12 et 13 mars.

D'autre part, plusieurs étudiants ont été arrêtés au cours des marches organisées du 4 au 9 mars pour protester contre la suppression de la session de juin à la faculté des Sciences économiques. Une étudiante, qui cherchait à échapper à la police, aurait été renversée par une voiture et aurait décédé des suites de ses blessures.

Selon *Al Chark al Aoussat* du 15/3/85, un tribunal de Tunis a entendu les inculpés dans l'affaire du « Parti de la Libération Islamique » dans laquelle sont poursuivies 44 personnes dont 12 en état d'arrestation. Les inculpés ont affirmé qu'ils étaient poursuivis pour leurs idées et que leurs activités se limitaient à des échanges de points de vue. *Le Monde* du 19/3 annonce que 36 membres du PLI ont été condamnés le 16/3 à des peines allant de 6 à 18 mois de prison. Plusieurs autres ont été condamnés à 2 ans par contumace.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 16/3/85 ; une quarantaine de délégués syndicaux ont été empêchés par la direction de l'UGTT de participer au conseil régional des cadres de Monastir ; deux d'entre eux, MM. Jaafoura et Mebarek ont été arrêtés par la police.

D'autre part, des avocats et des magistrats ont protesté contre l'installation de cages pour les inculpés dans les salles d'audience du palais de Justice de Tunis.

Enfin, les autorités ont interdit une réunion syndicale à La Goulette. La police a encerclé les lieux et empêché l'accès à la salle.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 16/3/85, 7 personnes devaient comparaître devant la cour criminelle de Tunis pour « association qui vise à porter atteinte aux personnes et aux biens », « importation d'armes et port d'armes sans permis »,

etc..., MM. Hafsi, Ratibi, Jabouri, Walid, Meharbi, Ben Jeddou et Khalil avaient été arrêtés en mars 1982 alors qu'ils franchissaient clandestinement la frontière.

Selon *Le Monde* du 24/3/85, ces personnes qui appartiennent au Mouvement révolutionnaire pour la Libération de la Tunisie, basé en Libye, ont été condamnées à des peines allant de 5 à 7 ans de travaux forcés.

Selon *Le Monde* du 26/3/85, le Dr Zmerli a été reconduit le 24 mars à la présidence de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme. Le congrès de la Ligue a lancé un appel pour une amnistie générale, la limitation de la garde à vue et de la détention préventive ainsi que la suppression des juridictions d'exception.

Al Yom Assabeh du 29/3/85 annonce qu'un incident a éclaté lors du congrès de la Ligue lorsqu'un congressiste s'est déclaré contre la candidature de Serge Ada, membre du Parti communiste, en avançant comme raison que M. Ada est « *juif, et que comme tout juif, il est sioniste* ». Cette déclaration a provoqué un grand émoi, et une motion dénonçant « *toute forme de discrimination religieuse ou raciale* » a été adoptée.

Avril : dissolution de l'association des magistrats

Al Maoukef du 6/4/85 publie un communiqué du Parti communiste qui annonce la saisie de *Al Tarik Al Jadid*, n° 141 et la suspension de l'hebdomadaire pour 3 mois à partir du 30 mars. La raison invoquée par les autorités est « *l'atteinte à la dignité du Chef de l'Etat de l'Arabie Saoudite* ».

Selon *Le Monde* des 14 et 15/4/85, une station-radio qui se présente comme la « *radio de la haine et de la vengeance sacrée* » appelle à « *écraser les juifs sans merci* ». Une source diplomatique précise que la radio émettrait depuis la ville libyenne de Zouara.

Selon *Jeune-Afrique* du 1/5/85, les autorités ont dissous l'Association des Jeunes Magistrats et suspendu 35 membres de la direction à la suite d'une grève déclenchée par les magistrats les 10 et 11 avril pour l'amélioration de leur situation matérielle. Les magistrats, les militaires et les policiers n'ont pas le droit de grève. Les magistrats affirment

que la dissolution de leur association n'est pas légale : M. Bourguiba aurait dû demander au ministre de l'Intérieur la suspension de l'association, et c'est au ministre de la Justice qu'il revenait de requérir la dissolution qui doit être prononcée par un tribunal.

Mai : l'opposition boycotte des élections

Al Maouquef du 8/6/85 publie un communiqué qui fait état de :

- 1) la saisie du journal *Ech Chaâb*, n° 486, du 10 mai, organe officiel de l'Union Générale des Travailleurs (UGTT) dirigée par le Secrétaire général de l'UGTT, M. Habib Achour ;
- 2) l'éviction de Taïeb Baccouche, responsable de l'information à l'UGTT alors qu'il se trouvait à l'étranger ;
- 3) l'éviction de Mokhtar Boubakr, rédacteur en chef d'*Ech Chaâb*, et sa traduction devant le conseil de discipline de l'UGTT. Les avocats de M. Boubakr n'ont pu l'assister lors de sa comparution devant le conseil de discipline.

Selon *Le Monde* des 14 et 15/5/85, les élections municipales se sont déroulées en Tunisie le 12 mai. Le Parti Socialiste Destourien (PSD) a été le seul à présenter des listes. Les partis d'opposition légale ont boycotté ces élections en raison des « difficultés du libre exercice du pluralisme » ; ils ont rappelé « les mesures de saisie et de suspension qui ont frappé la presse ». La « contre-campagne » menée pour le boycott a été émaillée par des arrestations, en particulier de membres du Mouvement des démocrates socialistes. Selon les résultats officiels, le taux de participation a atteint 92 % ; par rapport aux votants, le PSD a recueilli 99,9 % des suffrages.

Selon *Al Chark al Ouissat* du 22/5/85, 7 personnes poursuivies pour appartenance à une organisation non reconnue (le Parti de la Libération Islamique - PLI) et diffusion de tracts ont été condamnées à des peines allant de 4 à 8 mois de prison. Les inculpés ont nié leur appartenance au PLI.

Selon *Al Maouquef* du 25/5/85, un enseignant de Gafsa, Ahmad Daghssañ, a été arrêté le 10 mai ; la police a perquisitionné à son domicile ; on ignore les raisons de son arrestation.

Toujours selon la même source, un groupe d'étudiants du Mouvement de la Tendance Islamique a cherché à contraindre le gérant de la buvette de la Faculté de Droit à fermer celle-ci. Au cours de cette opération qui a eu lieu sous couvert de devoir faire le jeûne du mois de Ramadan, le gérant a été blessé.

Juin : un an de prison pour M^e Essid

Selon *Al Maouquef* du 8/6/85 :

1) une grâce présidentielle a été accordée à Omar S'Habou, ancien directeur de l'hebdomadaire *Le Maghreb*. M. S'Habou avait été condamné à 3 mois de prison par contumace à la suite d'une plainte de l'ambassade de Syrie à Tunis.

2) Le conseil de discipline qui a examiné l'affaire de 12 membres de l'Association des Jeunes Magistrats, récemment dissoute, a prononcé la radiation de 2 magistrats, et diverses sanctions allant de la suspension au blâme à l'encontre des deux autres.

3) Un professeur de philosophie de Monastir, Amer Fakih, a été suspendu pour « *ironie à l'encontre de Dieu* ». La section locale de la Ligue des Droits de l'Homme note que le rapport visant M. Fakih a été rédigé par une personne étrangère à son établissement.

5) Selon *Al Maouquef* du 8/6/85, une manifestation a eu lieu à Tunis le 6 juin devant l'ambassade de Syrie pour protester contre « *les massacres* » perpétrés par le mouvement Amal contre les Palestiniens à Sabra, Chatila et Borj El Barajneh. La police a saisi la banderole des manifestants et leur a demandé de se disperser à cause du caractère « *illégal* » de leur action.

Selon *Réalités* du 14/6/85 :

1) des milieux islamistes procèdent à un « *référendum* » tendant à sonder la population au sujet des questions relatives à la monogamie et au divorce.

2) La Cour de Sûreté de l'Etat aurait été saisie d'une affaire d'espionnage dans laquelle serait impliquée l'Irak. Les personnes arrêtées sont au nombre de six.

Selon *Al Maouquef* du 15/6/85 :

1) un responsable d'*Amnesty International* en visite en Tunisie s'est étonné que les autorités tunisiennes n'aient pas accordé le visa à la section tunisienne d'*Amnesty International* qui a présenté une demande depuis plusieurs années.

2) Une institutrice de Medenine, Fathia Adouni, a été suspendue parce qu'elle aurait boycotté les élèves qui ont participé à l'accueil du Premier Ministre lors de sa dernière visite à Medenine.

3) La police a dispersé deux manifestations étudiantes qui ont eu lieu le 8 juin à Tunis pour protester contre les bombardements des camps palestiniens au Liban.

Selon *Réalités* du 28/6/85 :

1) Maître Bechir Essid, Secrétaire général du Rassemblement nationaliste arabe, non autorisé, a été condamné le 22 juin par la Cour d'Appel de Tunis à un an de prison ferme. Maître Essid était poursuivi pour « *diffamation, incitation à la violence et diffusion de fausses nouvelles* » à la suite d'une déclaration qu'il avait publiée au moment de la « *révolte du pain* », de janvier 1984. La Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme considère l'incarcération de Maître Essid comme une violation du droit à la libre expression.

2) L'hebdomadaire *Al Ayam* est suspendu pour un an pour avoir publié un éditorial jugé diffamatoire par le régime syrien. Cette mesure intervient à la suite d'une plainte déposée par l'ambassade de Syrie à Tunis.

3) M. Taoufik Chaïeb, enseignant à Tozeur, a été arrêté le 28 mai 1985. Sa famille ignore les raisons de son arrestation.

Juillet : atteintes à la liberté de la Presse

Selon *Al Maouquef* du 20/7/85 :

— les autorités ont saisi le 17 juillet le quotidien *Ech Chaab*, organe de l'Union générale des travailleurs (UGTT) pour publication de « *fausses nouvelles* ». Le quotidien a été suspendu pour 6 mois, et trois de ses

responsables, dont M. Habib Achour, ont été déférés devant un juge d'instruction à Tunis.

— Madame Fadhma Chabbi, qui vient de recevoir un prix en Espagne pour son recueil de poèmes intitulé « *Des nuits aux lourdes cloches* », n'a pas pu obtenir le renouvellement de son passeport.

— Un autre poète, Tlili Gharbi, a été convoqué plusieurs fois par la police à la suite d'une soirée culturelle à Sidi Bouzid.

— 175 avocats ont signé une pétition pour réclamer la libération immédiate de Maître Béchir Essid.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 20/7/85, l'hebdomadaire *Al Ayam* a été suspendu pour un an pour « *offense à un chef d'Etat étranger* », qui serait le Chef d'État syrien.

Selon *Al Kabass* du 20/7/85, 12 personnes ont été arrêtées pour espionnage au profit de deux Etats arabes.

Selon *As Sabah* du 23/7/85 :

— un tribunal de Tunis a renvoyé au 10 août l'affaire dans laquelle sont impliqués des membres du Parti de la Libération Islamique (non reconnu). Le tribunal a ordonné l'arrestation de deux inculpés qui étaient jusque-là en liberté.

— 11 cheminots ont comparu le 22 juillet devant la Cour d'Appel de Tunis. Le tribunal a confirmé les peines de 3 à 8 mois prononcées en première instance.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 27/7/85, les autorités ont interdit une manifestation culturelle à Gafsa au cours de laquelle devait se produire l'artiste Lazhar Dhaoui.

Selon *Al Maouquef* du 27/7/85 :

— les autorités ont interdit « *une journée contre la torture* » que devait organiser, le 14 juillet, la section de Jendouba de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme.

— une pétition signée par 49 syndicalistes dénonce la décision de la direction de l'UGTT de suspendre de leurs fonctions Abdellmajid Ksibi et Mohamed Syoud, respectivement Secrétaire général et membre de l'Union régionale de l'UGTT de Mahdia, et de fermer les locaux de la centrale syndicale à Souassi et Ksour Essaf.

Août : la police disperse des syndicalistes

Selon *Al Maouquef* du 3/8/85 :

— Habib Achour, Kamal Saad et Mohamed Ben Salah, responsables de la revue de l'UGTT *Ech Chaâb* ont comparu devant le juge d'instruction et ont été inculpés de « *publication de fausses nouvelles* ». 26 avocats les ont assistés lors de cette comparution.

— Maître Bechir Essid a entamé le 29/7 une grève de la faim pour protester contre les conditions dans lesquelles il reçoit les visites de ses proches (grillage de séparation).

— La police est intervenue violemment le 1/8/85 pour contraindre les syndicalistes réunis devant le siège de l'UGTT à quitter la place Mohamed-Ali où ils étaient rassemblés.

Selon *Al Maouquef* du 10/8/85 :

— 18 cheminots ont comparu le 8 août, en état d'arrestation, devant le tribunal de Tunis, pour ne pas avoir obéi à l'ordre de réquisition lancé par le gouvernement pour briser la grève du 30 juillet. Huit ont été condamnés à 6 mois de prison ferme, un à trois mois, un à deux mois ; cinq ont été acquittés et trois renvoyés devant le juge d'instruction.

— une pétition signée par 1 842 personnes réclame la libération des détenus du groupe de soutien à la révolution palestinienne. (Mohamed Ben Yahya, Jalal Guermassi, Amor Majri, Jamel Belhaj, Adderrahmane Jebnouni et Kassem Jani), détenus depuis l'automne 82 et condamnés à des peines de 4 à 7 ans de prison.

Selon *Al Maouquef* du 7/9/85 :

— les deux numéros d'*Al Maouquef* datés des 24 et 31 août 85 ont été saisis. Ces deux saisies ont occasionné à l'hebdomadaire une perte sèche de 8000 dinars tunisiens (1 dinar tunisien = 11 FF).

— plusieurs associations (le conseil de l'Ordre des avocats, l'UGTT) ont dénoncé la campagne d'expulsions massives de travailleurs tunisiens de Libye.

Septembre : attaques contre des locaux de l'UGTT

Selon *Al Maoukef*, n° 67 du 7/9/85, les autorités tunisiennes ont saisi les numéros 65 et 66 du journal. Cette saisie a provoqué une crise financière qui a entraîné la non-parution de l'hebdomadaire pendant une semaine supplémentaire. Ce numéro signale également que plusieurs responsables du Bureau exécutif et des organes régionaux de l'UGTT ont reçu l'ordre de reprendre leur activité professionnelle à la suite d'une circulaire gouvernementale mettant fin à leur détachement à plein temps pour assurer leur responsabilité syndicale.

Selon *Er Rai* du 20/9/85, l'équipe de *Al Maoukef* a décidé de suspendre la parution de l'hebdomadaire pour quelques semaines en raison de difficultés financières. Par ailleurs, des arrestations de syndicalistes ont eu lieu à Tunis, Monastir et El Kef. Enfin, des islamistes ont été arrêtés à l'Ariana.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 28/9/85, le Bureau de l'UGTT de Kasserine a été saccagé le 21/8 ; le Secrétaire général de l'Union régionale de l'UGTT de Monastir a été arrêté le 25/9 : le local de l'UGTT de Sayada a été saccagé le 20/9 ; enfin, des syndicalistes de Gabès ont été arrêtés le 24/9 : parmi eux, un responsable régional de l'UGTT, Mohamed Al Bazmi.

Octobre : raid israélien

Selon *Er Rai* du 4/10/85, le raid israélien sur le QG de l'OLP à Tunis a fait 74 victimes, dont 18 Tunisiens. Parmi les villas endommagées, celles du D^r Hachemi Ajari, vice-président de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme. Parmi les victimes palestiniennes, on signale des détenus qui ont été condamnés par l'OLP et qui purgeaient leur peine dans la cave de l'une des villas.

Par ailleurs, sont signalées des arrestations :

- celle de Abdessatar Ounissi et Abderrazak Nasrallah pour avoir organisé des cercles islamistes ;
- celle de Roudhane Abdelaoui et d'autres personnes, pour appartenance au PLI ;
- celle de Salah Zâazâa, syndicaliste, le 27/9.

Selon *Al Chark Al Ouassat* du 6/10/85, le Conseil de

sécurité de l'ONU a « dénoncé avec vigueur l'agression armée israélienne contre le territoire tunisien ».

Selon *Er Rai* du 11/10/85, Lotfi Ben Sassi, responsable de la Ligue tunisienne des Droits de l'Homme, a été arrêté le 6/10 pour des motifs inconnus.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 12/10/85 :

— La police a arrêté fin septembre plusieurs personnes soupçonnées d'appartenance au RNA (non reconnu). Certains ont été relâchés ; d'autres, comme M^e Thabet Gouider et Salah Zâazâa, demeurent détenus.

— plusieurs syndicalistes de l'UGTT ont été arrêtés au cours des jours précédents (Mohamed Hedi Hamed, Fathi Aziz) ; d'autres ont été condamnés à des peines de 15 jours de prison (MM. Belkhiria et Falfoul).

— des inconnus ont saccagé le 27/9 les locaux de l'UGTT à Sousse et agressé les syndicalistes qui s'y trouvaient. Cette agression fait suite à des actes analogues commis contre les locaux de l'UGTT à Kasserine, Siliana, Monastir, Msaken, etc... Selon les responsables de l'UGTT, cette action a été menée par des éléments du Parti destourien de Sousse.

— à la suite des marches de protestation contre le raid israélien, la police a arrêté plusieurs personnes, dont des responsables du PCT et du RST qui ont été relâchés par la suite. Par ailleurs, la police est intervenue pour disperser des manifestations qui ont eu lieu à Tunis le 3/10.

— le 8/10, un gardien de la paix a ouvert le feu sur des citoyens de confession israélite dans la synagogue de Djerba, tuant ou blessant plusieurs personnes dont une fillette de 8 ans, Ounef Hadad. Pour s'enfuir, le policier a tiré sur le propriétaire d'un camion qui refusait de lui remettre son véhicule et l'a tué. Il a été abattu par un gendarme près de la frontière tuniso-libyenne. La Ligue tunisienne des Droits de l'Homme a envoyé des télex-grammes de condoléances aux familles des victimes et au rabbin de Djerba.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 19/10/85, des membres du CA de l'UGTT du Kef ont été arrêtés, puis relâchés ensuite.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 26/10/85, les locaux de l'UGTT à Sfax ont été saccagés le 22/10.

Selon *Er Rai* du 1/11/85, un caricaturiste du quotidien *Ech Chaab*, Nasser Yakdane, a été arrêté fin octobre pour des raisons inconnues.

Novembre : atteintes aux libertés syndicales

Selon *Al Tarik al Jadid* du 9/11/85 :

1) un enfant atteint d'une « *balle perdue* » lors de la « *révolte du pain* » de janvier 1984 vient de décéder le 18/10 après une hospitalisation qui a duré 22 mois ; il s'agit de Belkacem Ben Belkacem, originaire de Douz dans le sud tunisien.

2) Les locaux de l'UGTT à Sousse et Kasserine ont été occupés dans la nuit du 27 au 28 octobre.

3) La police a investi le 30/10 les locaux de l'UGTT de Sfax et des locaux à Tunis.

4) 53 syndicalistes arrêtés au cours des dernières semaines pourraient être poursuivis pour « *association de malfaiteurs* ».

5) Plusieurs dizaines de syndicalistes ont été arrêtés à Tunis, Bizerte, Mahdia, Sousse, Médenine, Sfax, Gabès, etc...

6) l'Association des journalistes a publié un communiqué réclamant la libération de 5 journalistes arrêtés (Ahmad Néji, Assaâd Madiouni, Habib Mestiri, Slim Sassi et Mohamed Seghir Ouled Ahmed).

Selon *Al Tarik al Jadid* du 23/11/85 :

1) les responsables de ce journal, organe du Parti communiste, assistés de nombreux avocats ont comparu le 16/11 devant un tribunal de Tunis pour « *atteinte à la dignité d'un Etat-frère* », en l'occurrence l'Arabie Saoudite, à la suite d'un article jugé diffamatoire.

2) les numéros 152 et 154 de *Al Tarik al Jadid* ont été saisis par les services de police. Ces saisies causent un grave préjudice financier à l'équipe du journal.

3) la police a interdit le 19/11 une conférence de presse de Ibrahim Hayder, responsable du Mouvement d'Unité Populaire (MUP, non reconnu).

4) M. Abderahman Abid, responsable du MUP, a été arrêté le 12/11 ; il était encore gardé à vue.

5) Un tribunal de Zarzis a prononcé le 18/11 des peines allant de 1 à 6 ans de prison à l'encontre de 8 personnes poursuivies à la suite de la manifestation qui a eu lieu dans cette localité en septembre 1982, au moment des massacres de Sabra et Chatila ; des débordements visant des citoyens de confession juive ont eu lieu au cours de cette manifestation.

6) un tribunal de Mahdia a condamné le 20/11, 5 responsables syndicaux à 18 mois de prison. Le motif invoqué est un document interne de l'UGTT relatif à la situation syndicale.

7) un tribunal de Mahdia a condamné 4 professeurs à des peines de 4 et 5 mois de prison pour « *incitation à la grève* ».

8) un tribunal de Bizerte a condamné 6 syndicalistes à des peines de 1 à 2 mois de prison pour « *réunion non autorisée* ».

9) un tribunal de Béja a condamné un responsable syndical, Mohamed Saïdi, à 3 mois de prison pour « *diffusion d'ouvrages interdits* ». L'ouvrage incriminé est le texte de l'intervention à la Chambre des députés de Khélifa Abid.

10) un tribunal de Sfax a condamné un syndicaliste à 6 mois de prison pour « *incitation à la grève* ».

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 30/11/85 :

1) l'immunité parlementaire du député Mohsen Dridi, responsable de l'UGTT à Bizerte, a été levée par 52 voix contre 11 et 24 abstentions, pour diffusion d'un bulletin interne de l'UGTT. L'immunité a été levée le 26/11, et M. Dridi a été arrêté le 28/11.

2) un tribunal de Tunis a condamné un étudiant à 5 mois de prison pour avoir « *incité à manifester sur la voie publique* ».

3) de nombreux syndicalistes ont été arrêtés depuis le début du mois à Tunis, Sfax, Gafsa, Sidi-Bouzid, etc...

4) un tribunal de Mahdia a condamné 10 ouvrières à des peines d'amende ou de prison avec sursis.

Décembre : démantèlement de l'UGTT

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 7/12/86 :

1) L'Association des jeunes avocats a publié un communiqué qui appelle à mettre fin à la campagne engagée contre l'UGTT, respecter les droits syndicaux, libérer les détenus, lever les mesures répressives et respecter l'autonomie de l'organisation syndicale.

2) un tribunal de Sfax a condamné 5 lycéens de Jebeniana à des peines allant de un à un mois et demi de prison pour avoir participé à une manifestation.

3) un tribunal de Gafsa a condamné le 5/12, 3 syndicalistes à 2 mois de prison pour « *diffamation* ».

4) un groupe d'individus soutenus par la police ont investi le 30/11 les locaux de l'UGTT à Kébili ; la police a arrêté 12 syndicalistes qui se trouvaient sur les lieux.

5) les locaux de l'UGTT à Ben Arous ont été investis le 30/11.

6) les locaux de l'UGTT à Bizerte ont été investis le 30/11.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 14/12/85, 4 syndicalistes de Siliana ont été condamnés à 3 mois de prison pour avoir participé à une manifestation.

Selon *Al Tarik Al Jadid* du 4/1/86 :

1) une jeune lycéenne, Yasmina Romdhani, a été victime de graves blessures, fracture du nez, dents brisées, etc...) lors de l'intervention de la police le 19/12 au lycée de Amdoun.

2) un tribunal de Mahdia a examiné en appel le 30/12 l'affaire des syndicalistes condamnés à 18 mois de prison ; la Cour a ramené les peines à 8 mois.

3) un tribunal de Sfax a condamné le 31/12/85 Habib Achour, Secrétaire général de l'UGTT, à un an de prison ; 7 autres syndicalistes ont été condamnés à des peines allant de 6 mois à un an de prison. Achour et ses co-inciplés étaient poursuivis pour « *occupation de locaux par la contrainte* » et « *atteinte aux biens d'autrui* ». L'affaire invoquée est celle d'une coopérative dont la gestion a été retirée à l'UGTT au lendemain de la grève générale du 26

janvier 1978 ; cependant, les autorités avaient restitué cette coopérative à l'UGTT en octobre 1982 après « *l'assainissement* » du climat syndical.

**

DOCUMENTS :

VIOLATION DES LIBERTÉS SYNDICALES EN TUNISIE

Les autorités tunisiennes ont engagé depuis l'été 1985 une offensive en règle contre le mouvement syndical représenté par l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT).

Dès le mois de juillet 1985, les autorités suspendaient *Ech Chaab*, le quotidien de l'UGTT, pour six mois. Les responsables de publication du quotidien ont été inculpés de « *publication de fausses nouvelles* ». Par cette mesure, le gouvernement voulait étouffer la voix de l'UGTT et l'empêcher d'exprimer son point de vue sur la situation sociale.

Fin août 1985, le gouvernement supprimait le prélèvement à la source des cotisations syndicales au profit de l'UGTT ; en même temps, il mettait fin aux détachements des fonctionnaires qui assuraient des responsabilités syndicales. La suppression de ces deux avantages dont bénéficiait l'UGTT depuis 1957 avait pour objectif d'affaiblir le syndicat sur le double plan financier et humain.

Au cours des mois de septembre et octobre 1985, des éléments inconnus ont attaqué et saccagé plusieurs locaux de l'UGTT. Ces agressions se sont multipliées, et des éléments proches de parti au pouvoir, bénéficiant de l'appui des forces de police, ont pris le contrôle des locaux de l'UGTT à Tunis, Sfax, Sousse, etc... Il s'agit donc d'une nouvelle étape dont le but est de déloger les responsables et les militants de l'UGTT et de les remplacer par des éléments à la solde du gouvernement.

Au cours du mois de novembre, le gouvernement décidait de soumettre le Secrétaire général de l'UGTT, Habib Achour, à une mesure d'isolement administratif. Grâce à cette mesure tout à fait illégale, H. Achour est complètement coupé du monde extérieur.

Parallèlement, plusieurs dizaines de responsables syndicaux ont été arrêtés ; certains d'entre eux sont actuellement poursuivis pour « association de malfaiteurs ». D'autres ont déjà été condamnés à des peines de prison pour divers motifs : « offense aux membres du gouvernement », « entrave à la liberté du travail », etc...

La mesure d'isolement, les arrestations et les procès visent à intimider les syndicalistes, à désorganiser l'action syndicale et à faciliter la main-mise du gouvernement sur l'UGTT.

Il faut rappeler que les autorités tunisiennes sont coutumières du fait ; en janvier 1978, l'armée avait brisé une grève générale et massacré de nombreuses personnes. A cette époque, les autorités avaient fait arrêter et juger la direction de l'UGTT et placé une direction « parachutée » à la tête de la centrale syndicale.

Après avoir accepté le retour d'une UGTT autonome, le gouvernement tunisien semble avoir fait machine arrière en s'engageant dans une logique de violence et de démantèlement de la centrale syndicale.

Attachée au respect des libertés syndicales, garanties d'ailleurs par la Constitution tunisienne, notre Association condamne l'ingérence des autorités dans les affaires internes de l'UGTT et le recours à la répression des syndicalistes

YÉMEN DU SUD

DONNÉES GÉNÉRALES

— Situation géo-économique

Capitale : Aden

Superficie : 332 968 km²

Population : 2 200 000 hab.

Densité : 6,7

Population urbaine : 38 % (1982)

Jeunes en dessous de 15 ans : 50 %

Principales ressources : pêche, transferts des salaires des émigrés en Arabie Saoudite

PNB/hb : 520 \$ (1985)

PIB/hb : 460 \$ (1983)

Valeur de la production industrielle : 27 % du PNB

Exportations : 40 millions de \$

Importations : 770 millions de \$

Solde : - 730 millions de \$

Balance des paiements : - 310 millions de \$

— Situation socio-culturelle

Budget de l'Education nationale : 15 % du PIB

Taux d'analphabétisme : 67 %

Taux d'analphabétisme (hommes) : 52 %

Taux d'analphabétisme (femmes) : 84 %

Taux de scolarisation (hommes) : 1^{er} degré = 94 % ; 2^e degré = 18 %.

Taux de scolarisation (femmes) : 1^{er} degré = 34 % ; 2^e degré = 18 %.

Nombre de médecins : 0,13 % hab.

Mortalité infantile : 138 % (1984)

Sous-nutrition : 48 % de la population

Espérance de vie : hommes = 45 ans ; femmes = 43 ans.

— Institutions politiques

Nature du régime : République

Partis au pouvoir : Parti socialiste yéménite

Parti d'opposition légale : aucun

Partis non autorisés :

Journaux gouvernementaux : oui

Journaux indépendants ou d'opposition : aucun

Censure : totale

Radios et télévision : contrôle de l'Etat

— Etat des Droits de l'Homme

Engagements internationaux

- *Déclaration universelle (1948) :*
- *Conventions de l'ONU (1966) :*
- *Convention contre la torture (1984) : non*
- *Charte africaine : non concerné*

Etat d'urgence :

Détenus politiques : plusieurs centaines après le coup d'Etat début 1986

Pratique de l'enlèvement : oui

Recours à la torture : oui

Atteintes à la liberté de la presse : pas de presse libre.

Atteintes aux libertés syndicales : pas de syndicats autonomes.

Massacres collectifs :

Associations des Droits de l'Homme : non

Associations des Droits de l'Homme à l'extérieur du territoire : non

**

Peu d'informations relatives aux Droits de l'Homme parviennent à franchir les frontières de la République arabe démocratique et populaire du Yémen (Yémen du Sud).

La seule information qui nous soit parvenue concerne l'arrestation et le jugement d'une douzaine de militants du Parti Baas pro-irakien (non reconnu, le pays étant dirigé par un parti unique). Ces personnes sont poursuivies pour « *espionnage et trahison* » et auraient été torturées ; l'une d'entre elles serait morte sous la torture.

**

Août : arrestations

Ennashra du 12/8/85, citant l'agence de presse de la République arabe démocratique et populaire du Yémen, annonce que 12 personnes accusées d'espionnage au profit d'un service de renseignements étranger ont été traduites devant la Haute Cour de Justice.

Octobre : torture

Dans un communiqué du 15/10/85, *Amnesty International* annonce qu'un détenu, Amir Abdoullah Bin Hamman, serait mort des suites de tortures. Auparavant, un autre détenu, Khalid Abdoullah Al Ribati, était mort le 3/10/85, d'une crise cardiaque selon les autorités. Ces deux hommes font partie d'un groupe de 12 personnes, membres du Parti Baas pro-irakien (interdit), qui sont actuellement jugées à huis-clos pour « *trahison* » ou « *complicité de trahison* ».

Novembre : lourdes peines

Selon *Amnesty International*, la Haute Cour a condamné le 10/11/85, 11 personnes, membres du Parti Baas, à des peines allant jusqu'à la peine de mort pour « *espionnage et trahison* ». Trois personnes, Ali Saleh, Abdallah Bachbal et Khalid Ribati, ont été condamnées à mort.

SOMMAIRE

Préambule	7
-----------------	---

Partie I

DOCUMENTS :

— La condition des avocats	15
— Le droit de vote des femmes dans le Golfe	29

Partie II

ANNUAIRE 1986 :

Algérie	36
Arabie Saoudite	50
Bahreïn	56
Egypte	60
Emirats arabes unis	71
Irak	74
Jordanie	82
Koweit	91
Liban	98
Libye	122
Maroc	128
Mauritanie	141
Oman	144
Palestine	147
Qatar	170
Somalie	173
Soudan	176
Syrie	196
Tunisie	206
Yémen du Sud	226

Achevé d'imprimer
sur les presses de
l'Imprimerie Graphique de l'Ouest
Le Poiré-sur-Vie (Vendée)
N° d'imprimeur : 7617
Dépôt légal : Octobre 1986

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris

LES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE ARABE

1986

A propos du RAPPORT 1985 :

« Arrestations et exécutions d'opposants politiques, pratique quasi systématique de la torture, presse sous haute surveillance — à de rares exceptions près — nombreux cas de *disparitions* : l'Association dresse un catalogue déprimant de l'état des libertés du Maghreb au Golfe. Pays par pays, (elle) recense toutes les violations des droits de l'homme dont la presse — arabe et occidentale — a fait état (...) Pour en tirer une conclusion sans surprise : « *La situation relative aux libertés élémentaires (...) dans les pays de la Ligue arabe est dramatique.* » (Elle) dénonce (aussi) « *la situation intolérable du peuple palestinien (...) privé de ses droits nationaux* » (...) (et dresse) le bilan des victimes des conflits (Liban, Iran-Irak) (...) » — *Le Monde* du 3.11.1985 —

« Complémentaire de celui d'Amnesty, plus détaillé aussi parce que couvrant une zone plus restreinte et retenant d'autres critères de définition — comme la liberté d'informer et d'être informé — le rapport (...) est devenu un outil indispensable. Rédigé sur la base d'enquêtes effectuées dans l'ensemble du monde arabe, il recense la situation dans chacun des pays et traite de thèmes généraux (...) : censure, droits de la femme, scolarisation, condition réservée aux intellectuels, (...) » F.S. — *Jeune Afrique* du 30.10.1985 —

« (Le rapport) contient surtout un annuaire avec (...) une chronique qui rappelle pour chaque pays et mois par mois les violations des droits de l'homme ou des libertés. Les 22 pays sont (...) traités de la même manière quel que soit le régime politique en place (...) » D.L. — *Le Quotidien de Paris* du 3.11.1985 —

L'Association de défense des droits de l'homme et des libertés démocratiques dans le monde arabe s'est constituée en janvier 1983 à Paris, se voulant l'écho des citoyens du monde arabe engagés dans la défense de leurs droits. Son but est d'informer l'opinion internationale — et spécialement l'opinion publique des pays arabes — sur la condition des droits humanitaires et civiques chez eux. A part ce rapport annuel, elle publie un bulletin régulier.

Institut Kurde de Paris



|KPLIV107738

ISBN : 2-858-02-696-3